The European Commission for the Efficiency of Justice

Evaluation des systèmes judiciaires (2020 - 2022)



Italie

Generated on: 30/09/2022 10:55

Données de référence 2020 (01/01/2020 - 31/12/2020)

Dates de début et fin de la campagne de collecte des données : 19/03/2021 - 01/10/2021

Objectif:

La CEPEJ a décidé, lors de sa 35ème réunion plénière, de lancer le huitième cycle d'évaluation 2020 – 2022, portant sur les données de l'année 2012.

La CEPEJ souhaite utiliser la méthodologie développée dans le cadre des cycles d'évaluation précédents pour obtenir, en s'appuyant sur son réseau de correspondants nationaux, une évaluation globale des systèmes judiciaires des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe ainsi que de trois pays observateurs (Israël, le Maroc et le Kazakhstan). Ceci permettra aux décideurs publics et aux praticiens du droit d'agir en tenant compte de ces informations uniques.

Le présent questionnaire a été adapté par le Groupe de travail sur l'évaluation des systèmes judiciaires (CEPEJ-GT-EVAL) à la lumière des cycles d'évaluation précédents et en tenant compte des commentaires des membres, observateurs, experts et correspondants nationaux de la CEPEJ. Le but de cet exercice est d'accroitre la connaissance des systèmes judiciaires des Etats participants, de comparer le fonctionnement des systèmes judiciaires dans ses divers aspects ainsi que de comprendre les tendances de l'organisation judiciaire pour contribuer à améliorer l'efficacité de la justice. Le questionnaire d'évaluation et l'exploitation des résultats obtenus par ce biais ont pour ambition de devenir un véritable outil de politique publique de la justice, au service des citoyens européens.

Instruction:

La manière d'utiliser l'application et de répondre aux questions est guidée par deux documents principaux:

- le manuel d'utilisation et,
- la note explicative.

Tandis que la note explicative apporte des définitions et explications sur le questionnaire d'évaluation de la CEPEJ et la méthodologie nécessaire pour y répondre, le manuel d'utilisation est un outil pour vous aider à naviguer dans cette application. Vous pouvez télécharger la note explicative dans son intégralité sur le site web de la CEPEJ. Les explications spécifiques sont également accessibles pour chaque question dans l'application sous l'onglet « Note explicative » . Ce dernier constitue un outil de consultation immédiate lorsque vous répondrez aux questions.

Si vous avez des questions relatives à ces documents ou à l'utilisation de l'application, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat.

1. Informations générales et financières

- 1.1.Données démographiques et économiques
- 1.1.1Habitants et informations économiques
- 001. Nombre d'habitants (si possible au 1er janvier de l'année de référence +1)

[59 257 566]



=

002. Total des dépenses publiques annuelles au niveau national et le cas échéant, des dépenses publiques des collectivités territoriales ou entités fédérales (en €).

	Montant
Niveau national ou fédéral	840 074 477 000 [] NA [] NAP
Niveau territorial/entités fédérales (total pour l'ensemble des niveaux territoriaux/entités fédérales)	[] NA [X] NAP

Commentaires This figure is largely affected by the COVID-19 crisis and the consequent financial support for businesses during this period.

=

003. PIB par habitant (en €) en prix courants pour l'année de référence

[27 815]

Commentaires

004. Salaire moyen brut annuel (en €) pour l'année de référence

[31 233]

[] NA

Commentaires

005. Taux de change de la monnaie nationale (zone non Euro) en € au 1er janvier de l'année de référence +1

[]
Autorisation de décimales : 5
[X]NAP

Commentaires

A1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie

Sources: ISTAT - Italian National Institute of Statistics

1.1.2Données budgétaires relatives au système judiciaire



006. Budget public annuel (approuvé et exécuté) alloué pour le fonctionnement de l'ensemble des tribunaux, en € (sans le budget du ministère public et sans le budget de l'aide judiciaire). Si vous

ne pouvez pas distinguer le budget alloué aux tribunaux du budget alloué au ministère public et/ ou de celui alloué à l'aide judiciaire, merci de vous référer à la question 7. Si vous êtes en mesure de répondre à la question 6, veuillez répondre NA à la question 7.

	Budget approuvé (en €)	Budget exécuté (en €)
TOTAL - Budget public annuel alloué pour le fonctionnement de l'ensemble des tribunaux $(1+2+3+4+5+6+7)$	3 673 196 820 []NA	3 164 502 774 []NA
1. Budget public annuel alloué aux salaires (bruts)	2 547 505 367 [] NA [] NAP	2 386 421 339 [] NA [] NAP
2. Budget public annuel alloué à l'informatisation (2.1 + 2.2)	289 451 112 [] NA [] NAP	147 171 604 [] NA [] NAP
2.1 Investissements dans l'informatisation	214 678 867 []NA []NAP	95 103 497 [] NA [] NAP
2.2 Maintenance des équipements informatiques des tribunaux	74 772 245 [] NA [] NAP	52 068 107 [] NA [] NAP
3. Budget public annuel alloué aux frais de justice (frais d'expertise, d'interprètes, etc.)	265 954 186 [] NA [] NAP	263 764 686 [] NA [] NAP
4. Budget public annuel alloué aux bâtiments des tribunaux (maintenance, budget de fonctionnement)	322 485 780 []NA []NAP	252 939 101 [] NA [] NAP
5. Budget public annuel alloué à l'investissement en nouveaux bâtiments (tribunaux)	0 []NA []NAP	0 []NA []NAP
6. Budget public annuel alloué à la formation	941 313 [] NA [] NAP	613 200 []NA []NAP
7. Autres (veuillez préciser)	246 859 062 [] NA [] NAP	113 592 844 [] NA [] NAP

Veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation des données ci-dessus. Si le budget public annuel alloué au fonctionnement de l'ensemble des tribunaux qui a été réellement exécuté est différent du budget public annuel approuvé, veuillez indiquer les principales raisons de ces différences : In 2020, the allocation of financial resources was deeply affected by the need to cope with the COVID-19 emergency. This explains the significant discrepancies observed in the figures with respect to 2018. More specifically, the administrative justice system went through a massive revision of its IT infrastructure, which was followed by an appropriate training programme on the new IT system. More generally, the pandemic promoted developments of IT systems in all areas, in order to allow people to work from home. On the other hand, the expenditure in terms of court buildings has fallen probably because of the temporary closure of courts. On a general note, budgeting rule in Italy make it possible to postpone the actual expenditure of the budget allocated in a particular year. In other words, differences in terms of approved and/or implemented budget between two years fade out when considering a longer period.

007. Si vous ne pouvez pas répondre à la question 6 parce que vous ne pouvez pas isoler le budget public alloué aux tribunaux du budget public alloué au ministère public et/ou de celui alloué à l'aide judiciaire, veuillez remplir uniquement la ligne adéquate dans le tableau selon votre système.

	Budget approuvé (en 4	Budget exécuté (en €)
Total du budget public annuel alloué aux tribunaux et au ministère public	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
Total du budget public annuel alloué aux tribunaux et à l'aide judiciaire	[]NA [X]NAP	[]NA [X]NAP
Total du budget public annuel alloué aux tribunaux, au ministère public et à l'aide judiciaire	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
Commentaires - Veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interpréellement exécuté est différent du budget public annuel approuvé		
=		
008. Existe-t-il une règle générale selon laquell	e une personne doit	payer une taxe pour intenter
une procédure devant un tribunal de droit comr	nun:	
	in	bligation de payer une taxe pour tenter une procédure devant une ridiction de droit commun ?
en matière pénale	() Oui, au début de la procédure) Oui, à un stade ultérieur X) Non
en matière autre que pénale	(X) Oui, au début de la procédure) Oui, à un stade ultérieur) Non
S'il existe des exceptions à l'obligation de payer une telle taxe, ve	euillez préciser ces exceptio	
008-1. Quelle est, en quelques mots, la méthodo	e de calcul de cette	taxe:
- Courts fees depend on the value of the dispute and they are	provided by law.	
008-2. Montant de la taxe exigée pour engager montant de 3000€ :	une action en recou	vrement d'une créance d'un
[98] []NA []NAP		
Commentaires		
009. Montant annuel des taxes perçues par l'Eta	at (en €) :	
[374 029 843] [] NA [] NAP		

Page 4 sur 126

012. Budget public annuel approuvé alloué à l'aide judiciaire, en €.

	TOTAL	Affaires pénales	Affaires autres que pénales
TOTAL - Budget public annuel approuvé alloué à l'aide judiciaire (12.1 + 12.2)	348 213 264	195 471 322	152 741 942
	[]NA	[]NA	[] NA
	[]NAP	[]NAP	[] NAP
12.1 pour les affaires portées devant les tribunaux (taxes et/ou représentation légale)	348 213 264	195 471 322	152 741 942
	[]NA	[]NA	[] NA
	[]NAP	[]NAP	[] NAP
12.2 pour les affaires non portées devant les tribunaux (conseil juridique, ADR et autres services juridiques)	0	0	0
	[]NA	[]NA	[]NA
	[]NAP	[]NAP	[]NAP

Commentaires

012-1. Budget public annuel exécuté alloué à l'aide judiciaire, en €.

	TOTAL	Affaires pénales	Affaires autres que pénales
TOTAL - Budget public annuel exécuté alloué à l'aide judiciaire (12-1.1 + 12-1.2)	348 213 264 []NA	195 471 322	152 741 942
12-1.1 pour les affaires portées devant les tribunaux (taxes et/ou représentation légale)	348 213 264 [] NA	[] NAP 195 471 322 [] NA	[] NAP 152 741 942 [] NA
12-1.2 pour les affaires non portées devant les tribunaux (conseil juridique, ADR et autres	O [] NA	[] NAP 0 [] NA	O [] NAP
services juridiques)	[] NAP	[] NAP	[] NAP

Si le budget public annuel alloué à l'aide judiciaire qui a été réellement exécuté est différent du budget public annuel approuvé, veuillez indiquer les principales raisons de ces différences :

012-2. L'aide judiciaire inclut-elle :

	L'aide judiciaire inclut:
La couverture des taxes / frais de justice	(X) Oui () Non
L'exonération des taxes / frais de justice	() Oui (X) Non

Commentaires

=

012-3. Les budgets de l'aide judiciaire indiqués dans les Q12 et Q12-1 incluent-ils :

	Montant calculé/estimé inclus
La couverture des taxes / frais de justice	(X)Oui
	() Non
	[] NAP
L'exonération des taxes / frais de justice	() Oui
	(X) Non
	[] NAP

Commentaires

_

013. Budget public annuel (approuvé et exécuté) alloué au ministère public, en €.

	Budget approuvé (en €)	Budget exécuté (en €)
Total du budget public annuel alloué au ministère public, en € (dont 13.1)	1 599 418 728 []NA	1 355 540 428 []NA []NAP
13.1 Budget public annuel alloué à la formation du ministère public	149 450 []NA []NAP	39 680 []NA []NAP

Veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation des données ci-dessus. De plus, si le budget public annuel alloué au fonctionnement du ministère public qui a été réellement exécuté est différent du budget public annuel approuvé, veuillez indiquer les principales raisons de ces différences : In general, the budget for training has drastically decreased in 2020 because the majority of the training was provided online rather than in person. This holds for both courts and prosecution offices. The reason why this trend is not evident at Q.6 (item 6) is due to the presence of administrative justice whose investments in terms of training were massive.

=

014. Instances formellement responsables des budgets alloués aux tribunaux (réponses multiples possibles):

	Préparation du budget global des tribunaux	Adoption/approbat ion du budget global des tribunaux	Gestion et répartition du budget entre les tribunaux	Evaluation de l'utilisation du budget au niveau national
Ministère de la Justice	(X) Oui	() Oui	(X) Oui	(X) Oui
	() Non	(X) Non	() Non	() Non
Autre ministère	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non	(X) Oui () Non
Parlement	() Oui (X) Non	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Cour Suprême	() Oui	() Oui	() Oui	() Oui
	(X) Non	(X) Non	(X) Non	(X) Non
Conseil Supérieur de la Magistrature	() Oui	() Oui	() Oui	() Oui
	(X) Non	(X) Non	(X) Non	(X) Non

Tribunaux	() Oui	() Oui	() Oui	() Oui
	(X) Non	(X) Non	(X) Non	(X) Non
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
Organisme d'inspection	() Oui	() Oui	() Oui	() Oui
	(X) Non	(X) Non	(X) Non	(X) Non
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
Autre	() Oui	() Oui	() Oui	(X) Oui
	(X) Non	(X) Non	(X) Non	() Non
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP

Commentaire - Si « Autre ministère », et/ou « Organisme d'inspection », et/ou « Autre », veuillez préciser : It is to be underlined that the Italian administrative justice is given full budgetary autonomy. The High Council for the Judiciary of the Administrative Justice (Consiglio di Presidenza della Giustizia Amministrativa - CPGA) is entitled to the preparation, adoption and approval of the total administrative court budget and it is the body that manages and allocates the budget among administrative courts.

014-0. Quels sont les critères utilisés pour allouer les ressources financières entre les tribunaux ? En outre, veuillez sélectionner maximum trois critères principaux d'allocation :

	Critères utilisés	Critères principaux
Coûts budgétaires des années précédentes	[X]	[X]
Evaluation des besoins particuliers	[X]	[X]
Nombre de juges/non juges	[]	[]
Nombre d'affaires nouvelles	[]	[]
Nombre d'affaires pendantes	[]	[]
Nombre d'affaires terminées	[]	[]
Autre	[]	[]

[] NAP

Commentaire - Si « Autres », veuillez préciser :

014-1. Quelles instances possèdent des compétences budgétaires au sein d'un tribunal de première instance ?

	Préparation du budget	Arbitrage et répartition du budget	Gestion quotidienne du budget	Evaluation et contrôle de l'utilisation du budget
Président du tribunal et/ ou juge(s)	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non
Directeur de l'administration du tribunal et/ou non-juges	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non	(X) Oui () Non []NAP	(X) Oui () Non []NAP

Organe mixte (juge(s) et non-juge(s))	() Oui	() Oui	() Oui	() Oui
	(X) Non			
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
Autre	() Oui	() Oui	() Oui	() Oui
	(X) Non			
	[] NAP	[]NAP	[]NAP	[] NAP

Commentaires - Si « Autre », veuillez préciser. Si les responsabilités sont différentes selon le type/degré de juridiction, veuillez répondre à la question pour les juridictions de première instance de droit commun et décrire les différences en commentaire : The answers provided at Q.14.1 describe the management the of the budget of the ordinary justice courts. As far as the Administrative Justice is concerned, the management of the budget at court level is up to the administrative director.

A2. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie

Sources: Ministry of Justice – Budget and Accounts Department (Direzione Generale del Bilancio)
Except for Q.12: Ministry of Justice – (Department of Statistics + Department of Criminal Affairs)

1.1.3.Données budgétaires relatives à l'ensemble du système de justice

015-1. Budget public annuel (approuvé et exécuté) alloué à l'ensemble du système de justice, en € (ce budget global inclut le budget du système judiciaire – voir 15-2 ainsi que d'autres éléments du système de justice – voir 15-3) :

	Budget approuvé (en €)	Budget exécuté (en €)
Budget public annuel alloué à l'ensemble du système de	9 735 035 406	8 471 225 265
justice, en €	[]NA	[] NA [] NAP

Commentaires - Veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation des données ci-dessus et préciser notamment si une part importante du budget provient d'une organisation internationale. De plus, si le budget public annuel alloué à l'ensemble du système de justice qui a été réellement exécuté est différent du budget public annuel approuvé, veuillez indiquer les principales raisons de ces différences :

015-2. Eléments du budget du système judiciaire (Q6, Q7, Q12, Q13)

	Inclus
Tribunaux	(X) Oui () No
Aide judiciaire	(X) Oui () No
Ministère public	(X) Oui () No

Commentaires

015-3. Autres éléments budgétaires

	Inclus
Système pénitentiaire	(X) Oui () Non [] NAP
Service de probation	(X) Oui () Non
Conseil supérieur de la magistrature	() Oui (X) Non
Conseil supérieur des procureurs	() Oui () Non [X] NAP
Cour constitutionnelle	() Oui (X) Non
Service de gestion du système judiciaire	(X) Oui () Non
Service de l'avocat d'Etat	() Oui (X) Non
Service de l'exécution	() Oui (X) Non
Notariat	() Oui (X) Non
Service d'expertise légale	() Oui (X) Non
Protection judiciaire de la jeunesse	(X) Oui () Non
Fonctionnement du ministère de la Justice	(X) Oui () Non
Services des demandeurs d'asile et réfugiés	() Oui (X) Non
Service d'immigration	() Oui (X) Non
Certains services de police (ex : transfert, enquête, sécurité des détenus)	(X) Oui () Non [] NAP

Autres	() Oui
	(X) Non
	[] NAP

Si « Autres », veuillez préciser :

A3. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie

Sources: Ministry of Justice - Budget and Accounts Department (Direzione Generale del Bilancio)

1.2 Organisation et gestion des tribunaux et des ministères publics



015-4. Veuillez décrire qui a la responsabilité de la gestion des tribunaux individuels, leurs rôles de gestion, leurs statuts et leur position dans la hiérarchie du tribunal concerné ?

- All Italian courts are managed through the so-called "dual system" ("doppia dirigenza"). The term "dual" refers to the fact that the judicial management is separated by the administrative management. The president of the court is the head of the office and he/she is responsible for the organization of the judicial activity (judges and prosecutors). On the other hand, the administrative manager (Dirigente Amministrativo) is in charge of the administrative part of the court (e.g. human resources, financial resources, etc.). The competences of the administrative manager in terms of management of the financial resources is set by law. The above-described system applies to both courts (tribunals and courts of appeal) and prosecution offices ("procure") of all instances.

Nombre de caractères maximaux : 10 000

015-5. Veuillez décrire qui a la responsabilité de la gestion des ministères publics individuels, leurs rôles de gestion, leurs statuts et leur position dans la hiérarchie du ministère public concerné?

- All Italian courts are managed through the so-called "dual system" ("doppia dirigenza"). The term "dual" refers to the fact that the judicial management is separated by the administrative management. The president of the court is the head of the office and he/she is responsible for the organization of the judicial activity (judges and prosecutors). On the other hand, the administrative manager (Dirigente Amministrativo) is in charge of the administrative part of the court (e.g. human resources, financial resources, etc.). The competences of the administrative manager in terms of management of the financial resources is set by law. The above-described system applies to both courts (tribunals and courts of appeal) and prosecution offices ("procure") of all instances.

Nombre de caractères maximaux : 10 000

2. Accès à la justice et à l'ensemble des tribunaux

2.1. Aide judiciaire

2.1.1Champ d'application de l'aide judiciaire

016. L'aide judiciaire concerne-t-elle :

	Affaires pénales	Affaires autres que pénales
	(31)	(11)
Représentation devant les tribunaux	(X) Oui	(X) Oui
	() Non	() Non
	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP
Conseil juridique, ADR et autres services juridiques	(X) Oui	(X) Oui
	() Non	() Non
	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP

New node

016-1. Veuillez décrire brièvement l'organisation du système d'aide judiciaire dans votre pays à la fois avant et durant la procédure devant le tribunal :

- Italian legislation provides that legal aid can also cover ADR procedures. Under Italian law, legal aid is granted to both citizen and non citizen depending on their income. In the first place, the application is filed to the Bar Association. If this application is refused, the applicant can still file a new application before the court. If admitted, the applicant does not have to pay any sum to the lawyer, who can be chosen by the applicant; legal aid fees are directly paid by the state to the appointed lawyer. The fees for legal aid lawyers are set by law.

New node

018. Est-il possible de bénéficier de l'aide judiciaire pour des frais relatifs à l'exécution des décisions de justice (par exemple : honoraires d'un agent d'exécution) ?

(X) Oui
() Non
[] NAP

Si oui, veuillez préciser :

019. L'aide judiciaire peut-elle être allouée pour d'autres frais (différents de ceux indiqués aux questions 16 à 18, par exemple honoraires d'un conseiller technique ou expert, honoraires d'autres professionnels de la justice (notaires), frais de voyage, etc.) ?

	Affaires pénales	Affaires autres que pénales
Allocation de l'aide judiciaire pour d'autres frais	(X)Oui	(X)Oui
	() Non	() Non
	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP

2.1.2Informations relatives à l'aide judiciaire

020. Veuillez indiquer le nombre d'affaires ayant bénéficié de l'aide judiciaire :

	Total	Affaires portées devar les tribunaux	Affaires non portées devant les tribunaux
TOTAL	305 268	305 268	
	[] NA	[] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
En matière pénale	154 234	154 234	
•	[] NA	[] NA	[X] NA
	[]NAP	[] NAP	[] NAP
En matière autre que pénale	151 034	151 034	
	[] NA	[] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP

Commentaires - Veuillez préciser le cas échéant : The number of cases not brought to court is not available because this figure is not registered anywhere.

Since these cases are not brought to court, these events are outside the sphere of competence/vision of the Ministry of Justice.

However, the vast majority of legal aid cases is ascribed to cases brought to court. For this reason, even though the total is composed of both components, when calculating the total we can omit cases not brought to court.

Covid19 has deeply affected the flow of the incoming cases. Not only the courts were temporary closed but other than that we went through a long period of lockdown and therefore most existing proceedings were delayed and incoming cases drastically fell. The fall of LA cases is the obvious consequence of the above-described scenario.

020-1. Veuillez indiquer les délais de la procédure pour l'octroi de l'aide judiciaire, c'est à dire la durée allant de la demande initiale d'aide judiciaire à l'approbation finale de cette demande.

	Durée en jours	
Durée maximale prescrite dans la loi/règlementation	10	
	[] NA	
	[] NAP	
Durée moyenne réelle		
	[X] NA	
	[] NAP	

Commentaire - Veuillez préciser si les délais prévus sont fixés dans une loi ou une autre règlementation. En outre, veuillez préciser si des délais différents sont prévus pour les affaires pénales et les affaires autres que pénales :

021. En matière pénale, les personnes n'ayant pas les moyens financiers suffisants peuvent-elles bénéficier de l'assistance gratuite (ou financée par un budget public) d'un avocat?

	Assistance gratuite d'un avocat
Personnes mises en cause	(X)Oui ()Non
Victimes	(X)Oui ()Non

022. En matière pénale, ont-elles le libre choix de l'avocat dans le cadre de l'aide judiciaire?

	libre choix de l'avocat
Personnes mises en cause	(X) Oui () Non
Victimes	(X) Oui () Non

Commentaires

023-0. Votre pays procède-t-il à un examen des revenus et/ou des biens (patrimoine) du demandeur avant d'octroyer l'aide judiciaire complète ou partielle ?

(X) Oui

Commentaires - Veuillez préciser si d'autres critères sont pris en compte pour l'octroi de l'aide judiciaire et veuillez ajouter tout commentaire utile à l'interprétation des données ci-dessus :

023. Si oui veuillez indiquer ci-dessous:

	Montant du revenu annuel (pour une personne), (en €)	Valeur des biens (patrimoine) (pour une personne), (en €)
Aide judiciaire complète accordée au demandeur en matière	11 494	
pénale	[] NA	[] NA
penaie	[] NAP	[X] NAP
Aide judiciaire complète accordée au demandeur en matière	11 494	
autre que pénale	[] NA	[] NA
autro quo pontato	[] NAP	[X] NAP
Aide judiciaire partielle accordée au demandeur en matière		
pénale	[] NA	[] NA
penale	[X] NAP	[X] NAP
Aide judiciaire partielle accordée au demandeur en matière		
autre que pénale	[] NA	[] NA
autre que penaie	[X] NAP	[X] NAP

024. Est-il possible de refuser l'aide judiciaire pour absence de bien-fondé de l'action (par exemple pour caractère abusif de l'action en justice ou lorsque l'action n'a aucune chance d'aboutir) ?

()	X) Oui	
() Non	

Commentaires - Si oui, veuillez expliquer les critères concrets pour refuser l'aide judiciaire :

025. La décision d'accorder ou de refuser l'aide judiciaire est-elle prise par :

() le(s) juge(s) en charge de l'affaire principale	
() un autre juge ou fonctionnaire	

Commentaires		
026. Existe-t-il un système privé d'assurance	de protection juridique per	mettant aux personnes
physiques (cela ne concerne pas les entreprise	es ou autres personnes mora	ales) de financer une
ection en justice ?		
(X)Oui		
() Non		
Commentaires - Le cas échéant, veuillez donner des indications 'agit-il d'un phénomène en progression ?	s sur le développement actuel de ce typ	pe d'assurance dans votre pays;
27. La décision judiciaire peut-elle préciser	la manière dont les frais de	justice payés par les
parties au cours de la procédure seront partag	eés:	
		on judiciaire précise le es frais de justice
en matière pénale	(X) Oui	
	() Non	1
Commentaire - Si vous répondez par la négative, veuillez spéci	•	distribués :
Commentaire - Si vous répondez par la négative, veuillez spéci 31. Veuillez indiquer les sources des réponse Sources : Ministry of Justice	fier comment les frais de justice sont o	distribués :
2.Usagers des tribunaux et victimes	fier comment les frais de justice sont o	distribués :
Commentaire - Si vous répondez par la négative, veuillez spéci 31. Veuillez indiquer les sources des réponses Sources : Ministry of Justice 2. Usagers des tribunaux et victimes 2.2.1 Droits des usagers et victimes 228. Existe-t-il des sites/portails Internet office	fier comment les frais de justice sont de saux questions de cette par cette par cette par cette (ex: ministère de la Justice)	distribués : rtie
Commentaire - Si vous répondez par la négative, veuillez spéci 31. Veuillez indiquer les sources des réponses Sources : Ministry of Justice 2. Usagers des tribunaux et victimes 2.2.1 Droits des usagers et victimes 228. Existe-t-il des sites/portails Internet office	ciels (ex: ministère de la Justice a accès gratuitement :	distribués : rtie stice, Conseil supérieur de
Commentaire - Si vous répondez par la négative, veuillez spéci 31. Veuillez indiquer les sources des réponse Sources : Ministry of Justice	fier comment les frais de justice sont de saux questions de cette par cette par cette par cette (ex: ministère de la Justice)	distribués : rtie
Commentaire - Si vous répondez par la négative, veuillez spéci 31. Veuillez indiquer les sources des réponses Sources : Ministry of Justice 2. Usagers des tribunaux et victimes 2.2.1 Droits des usagers et victimes 228. Existe-t-il des sites/portails Internet office	ciels (ex: ministère de la Justice a accès gratuitement :	distribués : rtie stice, Conseil supérieur de

Page 14 sur 126

() une instance extérieure au tribunal

A des informations sur le système judiciaire (organisation des tribunaux, procédures judiciaires, etc.)	(X) https://www.giustizia.it/giustizi a/it/mg_4.page	()
A d'autres documents (par exemple formulaires,	(X)	()
formulaires téléchargeables, formulaires à remplir en ligne	https://www.giustizia.it/giustizi	
etc.)	a/it/mg_3.page	
	https://www.giustizia.it/giustizi	
	a/it/mg_3_m.wp	
	https://www.giustizia.it/giustizi	
	a/it/mg_3_7.page	
	https://www.giustizia.it/giustizi	
	a/it/mg_2_10_6.page https://e-	
	justice.europa.eu/content_rights	
	_of_defendants_in_criminal_pr	
	oceedings169-it.do https://e-	
	justice.europa.eu/content_victi	
	ms_of_crime-65-it.do	

Commentaire - Veuillez préciser quels documents et informations sont inclus dans « A d'autres documents » :

029. Votre système prévoit-il une obligation d'informer les parties concernant les délais prévisibles de leur procédure judiciaire ?

()	X) Oui, toujours
() Non
() Oui, seulement dans quelques situations particulières

Commentaire - Si « Oui, seulement dans quelques situations particulières », veuillez préciser :

030. Existe-t-il un système d'information public et gratuit pour informer et faciliter l'accès à la justice ?

	Système d'information
Général pour les citoyens	[X] Information en ligne
	[X] Téléphone
	[] Discussion interactive
	[X] En personne (accès physique sur
	place)
	[X] Autre
	[] Non
Spécifique pour les victimes d'infractions	[X] Information en ligne
	[X] Téléphone
	[] Discussion interactive
	[X] En personne (accès physique sur
	place)
	[X] Autre
	[] Non

Spécifique pour les mineurs (adapté aux enfants)	[X] Information en ligne	
	[X] Téléphone	
	[] Discussion interactive	
	[X] En personne (accès physique sur	
	place)	
	[X] Autre	
	[] Non	

Commentaire - Veuillez fournir plus d'informations concernant ces systèmes. En outre, veuillez préciser comment cette assistance est fournie : In each court there is an information office (Ufficio relazioni con il pubblico - URP) which provides general information about the court itself and the access to justice. Moreover, there are specific offices which specifically deals with information for victims of crime. The "Other" refers to email.

031. Existe-t-il des modalités favorables particulières applicables aux catégories de personnes vulnérables suivantes, au cours des procédures judiciaires ?

	Dispositif d'information	Modalités particulières pour les auditions	Autres modalités particulières
Victimes de violence sexuelle / viol	(X) Oui	(X) Oui () Non	(X)Oui
Victimes du terrorisme	(X) Oui	(X) Oui () Non	(X)Oui
Mineurs (témoins ou victimes)	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non	(X)Oui ()Non
Victimes de violence domestique	(X) Oui	(X) Oui () Non	(X)Oui
Minorités ethniques	(X) Oui	(X) Oui () Non	(X)Oui
Personnes en situation de handicap	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non	(X)Oui
Délinquants mineurs	(X) Oui	(X) Oui () Non	(X)Oui ()Non
Autres (par exemple, les victimes de la traite des êtres humains, mariage forcé, mutilation sexuelle)	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non	(X) Oui () Non

Commentaire - Si « Autres personnes vulnérables » et/ou « Autres modalités particulières », veuillez préciser : According to art. 90 quarter of the Italian Code of Criminal Procedure, the condition of particular vulnerability of the victim may derive from the age and the state of illness or mental deficiency, from the type of crime, from the modalities and circumstances of the fact for which one proceeds. For the evaluation of the condition, the following elements are taken into account: if the fact is committed with violence to the person or with racial hatred; if it can be traced back to areas of organized crime or terrorism, even international, or trafficking in human beings; if it is characterized by the purpose of discrimination; if the victim is emotionally, psychologically or economically dependent on the perpetrator of the crime.

Therefore, the condition of vulnerability is assessed by the judge case by case and is not limited to the above-listed categories of victims. Moreover, there are special laws and a special procedure for trials concerning juvenile offenders.

The specific arrangements, others than special hearing arrangements, may be for instance: psychological assessment and support, interrogation recording, greater speed and priority of the trial, etc.

031-0. Si des modalités particulières existent au regard des mineurs, quels sont les dispositifs, instruments, installations, pratiques visant à les protéger lorsqu'ils participent à une procédure

judiciaire ?	
[X] Préparation spéciale et adaptée aux mineurs pour la participation au procès/ poursuite judiciaire (expliquer la procédure d'unanière adaptée aux mineurs)	ıne
[X] Salle spéciale dans le tribunal conçue pour les audiences adaptées aux mineurs	
[X] Personne/équipe spéciale de professionnels qualifiés (par exemple psychologues) pour accompagner le mineur tout au long rocédure	de la
[] Des moyens spécifiques pour communiquer et expliquer la signification des décisions de justice	
[X] Structures interinstitutionnelles/multidisciplinaires telles que les "Maisons d'enfants"	
[] Autre, veuillez préciser	

Commentaire

[] NAP

031-1. Quels sont les principaux critères pour qu'un mineur puisse engager une procédure, prendre des mesures procédurales en son nom propre ou être témoin ?

	Procédure civile	Procédure pénale
Capacité d'engager une procédure et de prendre d'autres mesures procédurales en son nom propre	[X] Seuil d'âge[Comment]18 [X] Exceptions au seuil [] Capacité de discernement [] Autre	[] Seuil d'âge[Comment] [] Exceptions au seuil [] Capacité de discernement [] Autre
Être témoin	[] Seuil d'âge[Comment] [] Exceptions au seuil [X] Capacité de discernement [] Autre	[] Seuil d'âge[Comment] [] Exceptions au seuil [X] Capacité de discernement [] Autre

Commentaire - Si vous avez sélectionné les réponses « Exceptions au seuil » et « Autre », veuillez apporter des précisions. Si votre système fait une distinction entre la pleine capacité et la capacité limitée d'ester en justice, veuillez décrire la base de cette différenciation (âge, capacité de discernement, type d'action, type d'affaires, autre). As a general rule, persons under the age of eighteen are not capable to initiate a proceeding if not represented by their parents or by a guardian. As an exception, capacity to initiate a proceeding belongs to the so-called "emancipated minor", that is the minor over the age of sixteen, who has been authorized by the court to get married.

031-2. Si un mineur ne peut pas mener une procédure en son nom propre, qui peut le représenter au cours de la procédure judiciaire ?

	Procédure civile	Procédure pénale
Parent/ tuteur légal	[] Oui, toujours [X] Oui, sauf dans certaines situations spécifiques	[X] Oui, toujours [] Oui, sauf dans certaines situations spécifiques
	[] Non	[] Non

		T
Autre représentant (à la place des parents/ tuteur légal)	[] Services d'aide sociale ou autre institution publique [] Professionnel du droit [] Associations pour la protection des mineurs	[] Services d'aide sociale ou autre institution publique [] Professionnel du droit [] Associations pour la protection des mineurs
	[] Autre	[] Autre
Commentaire	10.00	1
031-3. Quels sont les différents critères de respo	onsabilité pénale des min	eurs ? (réponses multipl
possibles)		
[X] Seuil(s) d'âge		
[X] Capacité de discernement		
[] Autres critères		
Commentaire		
031-3-1. Quels sont les seuils d'âge pour la resp	oonsabilité pénale des mi	neurs ?
Responsabilité pénale entraînant une peine non privative d	•	
	e nocree (par ex. mesures educe	urvos)
[14] []NA		
[]NAP		
Responsabilité pénale entraînant une peine privative de lib	erté	
[14]		
[]NA		
[] NAP		
Commentaire - Veuillez décrire brièvement la particularité de votre s'applique aux peines prononcées et comment :	e système. Pourriez-vous préciser s	si la possibilité d'atténuation
032. Votre pays dispose-t-il d'une procédure d'	indemnisation des victim	es d'infractions?
() Oui, mais seulement si l'auteur est inconnu		
(X) Oui, mais seulement si l'indemnisation ne peut pas être obt	tenue de la part de l'auteur	
() Oui, toujours		
() Non		
Commentaire		
032-0. Si oui, pour quels types d'infractions	l'indemnisation est- elle	allouée ?
() Pour tous les types d'infractions		
(X) Pour certains types d'infractions		
[]NAP		
Commentaire - Veuillez préciser : According to art. 11 of Law 7 Juright to compensation (paid by the State) shall be recognised to vic		

person (except for minor injuries) and in any case of "illicit intermediation in labour and labour exploitation" (art. 603bis of the criminal code). Furthermore, there are special laws which provide rules on compensation to victims of specific types of offences, such as terrorism,

Page 18 sur 126

organized crime, usury, racketeering and extortion. However, the special provisions only apply when they are more favourable for the victim than the general rules provided in Law 122/2016.

032-1. Une décision du tribunal est-elle nécessaire dans le cadre de la procédure
d'indemnisation ?
(X) Oui
() Non
Commentaires
032-0. Si oui, pour quels types d'infractions l'indemnisation est- elle allouée ?
() Pour tous les types d'infractions
(X) Pour certains types d'infractions
Commentaire - Veuillez préciser : According to art. 11 of Law 7 July 2016 nr. 122 (as amended by Law 20 November 2017 nr 167) the right to compensation (paid by the State) shall be recognised to victims of intentional crimes committed by using violence against a person (except for minor injuries) and in any case of "illicit intermediation in labour and labour exploitation" (art. 603bis of the criminal code). Furthermore, there are special laws which provide rules on compensation to victims of specific types of offences, such as terrorism organized crime, usury, racketeering and extortion. However, the special provisions only apply when they are more favourable for the victim than the general rules provided in Law 122/2016.
032-1. Une décision du tribunal est-elle nécessaire dans le cadre de la procédure
d'indemnisation ?
(X) Oui
() Non
Commentaires
032-0. Si oui, pour quels types d'infractions l'indemnisation est- elle allouée ?
() Pour tous les types d'infractions
(X) Pour certains types d'infractions
Commentaire - Veuillez préciser : According to art. 11 of Law 7 July 2016 nr. 122 (as amended by Law 20 November 2017 nr 167) the right to compensation (paid by the State) shall be recognised to victims of intentional crimes committed by using violence against a person (except for minor injuries) and in any case of "illicit intermediation in labour and labour exploitation" (art. 603bis of the criminal code). Furthermore, there are special laws which provide rules on compensation to victims of specific types of offences, such as terrorism organized crime, usury, racketeering and extortion. However, the special provisions only apply when they are more favourable for the victim than the general rules provided in Law 122/2016.
032-1. Une décision du tribunal est-elle nécessaire dans le cadre de la procédure
d'indemnisation ?
(X) Oui
() Non

034. Existe-t-il des études permettant d'évaluer le taux de recouvrement des dommages et intérêts

Commentaires

octroyes aux victimes par les juridictions?
() Oui
(X) Non
Commentaires - Si oui, veuillez illustrer avec des données disponibles concernant le taux de recouvrement, le nom des études, la fréquence des études et l'organe responsable : Although no data is available concerning the recovery rate (as such) of the damages awarded by Courts, detailed reports on the activities of the various special public Funds in favour of victims are published every year.
035. Le procureur a-t-il un rôle spécifique au regard des victimes (protection et assistance)?
(X)Oui
() Non
Commentaires - Si oui, veuillez préciser : Civil matters. Although the Italian civil and civil procedure codes do not state anything on the matter, some scholars argue that the public prosecutor should intervene in the proceeding to get a protection order against domestic abuse (provided by art. 342-bis c.c. and regulated by art. 736-bis ff. c.p.c.) according to art. 70 c.p.c., which provides for the intervention of the public prosecutor in matrimonial cases or in cases regarding the status or the legal capacity of natural persons. As regards compensation proceedings tackled by Legislative Decree 9 November 2007 n. 204, the Public Prosecutor's Office at the Coulocated in the place of residence of the applicant represents the Italian authority to provide assistance. Criminal matters. The public prosecutor (as well as the law enforcement agents) shall follow special procedures when assuming information from persons who have been recognized as vulnerable. For instance, the PP may have the support of psychologists or psichiatries and, in any case, the PP shall ensure that the vulnerable victim requested to provide information is not exposed to contact with the offender and that she/he will not be requested to provide information more than once, except in case of absolute necessity for the investigations. (Art. 362 CCP). As regards protection measures, the PP may request to the Judge the application against the offender of a ban from the family home, and/or a prohibition of approaching specified places which are habitually attended by the victim (art. 282-bis and 282-ter CCP). Moreover, when proceeding for particularly serious crimes (listed in art. 609 decies CCP) committed against minors, the Public prosecutor shall inform the Juvenile Court.
035-1. Le procureur a-t-il un rôle spécifique au regard des mineurs victimes (protection et
assistance) ?
(X)Oui
() Non
Commentaire - Si oui, veuillez préciser : Civil matters. Public prosecutors have a legal standing as regards protection of minors; according to art. 336.1 c.c., they can apply to the relevant judge to obtain the measures provided by art. 330 in cases of serious infringement of parental duties (severance of the parental rights, removal of the child or of the abusing parent from the family house) or the measures provided by art. 333 in cases of harmful conduct of a parent toward a child (said removal or any other convenient remedy). Criminal matters: Being the minor a vulnerable victim, the same regime as referred to above (under question 35) is applicable
036. Les victimes d'infractions peuvent-elles contester une décision du procureur de classer une
affaire ? Veuillez vérifier la cohérence de votre réponse avec celle de la question 105 qui traite de
la possibilité pour un procureur de « classer une affaire sans suite, sans avoir besoin d'obtenir une
décision d'un juge ».
() Oui
() Non [X] NAP
Commentaire - Le cas échéant, veuillez préciser : The public prosecutor may request the dismissal to the Preliminary Investigation Judge

committed with violence, the notification is always due, regardless of the victim's request. In a short deadline (20 days from the notification of the request) the victim may oppose to the request for dismissal, by asking for further investigations and indicating the relevant elements. When the Preliminary investigation Judge finds the request to be inadmissible or not founded, he/she dismisses the case. Otherwise, a (non-public) hearing before the Preliminary Investigations Judge is fixed, during which the reasons for the opposition can be discussed. The judge will then decide, on the basis of the discussion, whether dismissing the proceedings, or ordering the Public Prosecutor to issue an indictment or to further investigate.

Only in proceedings aimed at ascertaining the administrative liability of legal entities, companies and associations arising from a crime, according to art. 58 of the Legislative Decree 231 of 8 june 2001, the Public prosecutor may discontinue a case without needing a decision by a judge. In such case, the Public prosecutor shall transmit the decree containing the dismissal to the Prosecutor general at the Court of appeal. The prosecutor general may carry out further necessary verifications and, if he founds the conditions to be met, he may - within six months - charge the entity of having committed administrative offences arising from the crime. It is to be noted that the dismissal of the proceedings concerning the administrative liability of the entity has no effect in the criminal proceedings against the individuals involved.

037. Existe-t-il un système d'indemnisation pour les usagers dans les circonstances suivantes :

	Nombre de demandes d'indemnisation	Nombre de condamnations	Montant total (in €)
Total			
	[] NA	[] NA	[] NA
	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP
Durée excessive de la procédure	15 855	12 778	
•	[] NA	[] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
Non-exécution des decisions de justice	6 914	4 966	
,	[] NA	[] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
Arrestation injustifiée	1 107	408	
3	[] NA	[] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
Condamnation injustifiée	12	8	
3	[] NA	[] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
Autre			
	[] NA	[] NA	[] NA
	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP

Commentaire - Le cas échéant, veuillez fournir des renseignements concernant la procédure d'indemnisation et la méthode de calcul du montant de l'indemnisation (par exemple, le tarif journalier pour une arrestation ou une condamnation injustifiée) :

2.2.2. Confiance et satisfaction des citoyens dans leur système de justic

V	J

038. Votre pays a-t-il mis en place des enquêtes pour mesurer la confiance dans la justice et le degré de satisfaction par rapport au service rendu ?

	Au niveau national	Au niveau des tribunaux
Enquêtes auprès des juges	[] Annuelle [] Autre type de	[] Annuelle [] Autre type de
	fréquence	fréquence
	[] Ad hoc	[] Ad hoc

Enquêtes auprès du personnel des tribunaux	[] Annuelle	[] Annuelle
	[] Autre type de	[] Autre type de
	fréquence	fréquence
	[] Ad hoc	[] Ad hoc
Enquêtes auprès des procureurs	[] Annuelle	[] Annuelle
	[] Autre type de	[] Autre type de
	fréquence	fréquence
	[] Ad hoc	[] Ad hoc
Enquêtes auprès des avocats	[] Annuelle	[] Annuelle
anquotes aupres des avocaus	[] Autre type de	[] Autre type de
	fréquence	fréquence
	[] Ad hoc	[] Ad hoc
Enquêtes auprès d'autres professionnels	[] Annuelle	[] Annuelle
	[] Autre type de	[] Autre type de
	fréquence	fréquence
	[] Ad hoc	[] Ad hoc
Enquêtes auprès des parties	[] Annuelle	[] Annuelle
Enqueies aupres des pardes	[] Autre type de	[] Autre type de
	fréquence	fréquence
	[] Ad hoc	[] Ad hoc
Enquêtes auprès d'autres usagers des tribunaux (par	[] Annuelle	[] Annuelle
exemple jurés, témoins, experts, interprètes, représentants	[] Autre type de	[] Autre type de
des agences gouvernementales, ONG)	fréquence	fréquence
ass agences gourtementation, or (e)	[] Ad hoc	[] Ad hoc
Enquêtes auprès des victimes	[] Annuelle	[] Annuelle
•	[] Autre type de	[] Autre type de
	fréquence	fréquence
	[] Ad hoc	[] Ad hoc
Enquêtes auprès des mineurs	[] Annuelle	[] Annuelle
•	[] Autre type de	[] Autre type de
	fréquence	fréquence
	[] Ad hoc	[] Ad hoc
Enquêtes auprès du public	[] Annuelle	[] Annuelle
	[] Autre type de	[] Autre type de
	fréquence	fréquence
	[] Ad hoc	[] Ad hoc
Autre(s) enquête(s) non mentionnée(s)	[] Annuelle	[] Annuelle
	[] Autre type de	[] Autre type de
	fréquence	fréquence
	[] Ad hoc	[] Ad hoc
		T
Commentaire - Veuillez indiquer les références et les liens vers les	enquêtes de satisfaction citées : N	No satisfaction surveys were
conducted in 2020.		

039. Existe-t-il des statistiques hommes/femmes concernant les usagers des tribunaux, les personnes qui saisissent le tribunal, les victimes, les auteurs d'infractions etc. ?

(Σ	() Oui, veuillez préciser :See comment belo	w
() Non	

Commentaire - Si vous avez des commentaires supplémentaires, veuillez préciser : The Italian National Institute of Statistics (ISTAT) publishes a series of reports about victims, alleged offenders, persons prosecuted and persons convicted by final judgement with all relevant demographic breakdown including gender. ISTAT'S website is also available in English: http://dati.istat.it/Index.aspx?lang=en

040. Existe-t-il un dispositif national ou local permettant de déposer une plainte concernant le fonctionnement du système judiciaire ? (par exemple le traitement d'une affaire par un juge ou la durée d'une procédure)

()	X) Oui
() Non

Commentaires

041. Si oui veuillez préciser certains aspects de ce dispositif :

	Autorité compétente pour traiter de la plainte	Existence d'un délai pour cette autorité pour traiter la plainte
Tribunal concerné	(X)Oui	(X)Oui
	() Non	() Non
Instance supérieure	(X)Oui	(X)Oui
-	() Non	() Non
Ministère de la Justice	() Oui	() Oui
	(X) Non	(X) Non
Conseil supérieur de la magistrature	() Oui	() Oui
-	(X) Non	(X) Non
Autres organisations extérieures (ex. médiateur)	() Oui	() Oui
,	(X) Non	(X) Non

Commentaires

041-1. Si oui, veuillez préciser certains aspects de ce dispositif :

	Nombre de plaintes	Montant des indemnisations accordées
Tribunal concerné		
	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP
Instance supérieure		
•	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP
Ministère de la Justice		
	[] NA	[] NA
	[X] NAP	[X] NAP
Conseil supérieur de la magistrature		
	[] NA	[] NA
	[X] NAP	[X] NAP
Autres organisations extérieures (ex. médiateur)		
	[] NA	[] NA
	[X] NAP	[X] NAP

Commentaires - Si possible, veuillez donner des informations sur l'efficacité de cette procédure de plainte et veuillez indiquer tout commentaire utile :

3. Organisation des tribunaux

3.1.Tribunaux

3.1.1Nombre de tribunaux

042. Nombre de tribunaux - entités juridiques.

	Nombre de tribunaux
Nombre total des tribunaux - entités juridiques (1 + 2)	811
	[]NA []NAP
1. Nombre total des tribunaux de droit commun - entités juridiques (1.1 + 1.2 +	552
1.3)	[] NA [] NAP
1.1 Tribunaux de droit commun de 1ère instance - entités juridiques	525
	[] NA [] NAP
1.2 Tribunaux de droit commun de deuxième instance - entités juridiques	26
	[] NA [] NAP
1.3 Tribunaux de droit commun de la plus haute instance - entités juridiques	1
	[] NA [] NAP
2. Nombre total des tribunaux spécialisés - entité juridiques	259
	[] NA [] NAP

Commentaires

043. Nombre de tribunaux spécialisés - entités juridiques.

	Première instance	Instances supérieures
Nombre total des tribunaux spécialisés - entités juridiques	236	23
Nombre total des urbunaux specianses - entres juridiques	[] NA	[]NA
	NAP	[]NAP
Tribunaux commerciaux (à l'exclusion des tribunaux de	22	
faillites)	[] NA	[] NA
	[] NAP	[X] NAP
Tribunaux des faillites		
	[] NA	[]NA
	[X] NAP	[X]NAP
Tribunaux du travail		
THOUHAUX GU HAVAH	[] NA	[]NA
	[X]NAP	[X]NAP
Tuibun ann des effeires femilieles		
Tribunaux des affaires familiales	r i NiA	r 1 N/A
	[]NA	[]NA
	[X] NAP	[X]NAP
Tribunaux des affaires locatives (tribunaux des baux)		
, ,	[] NA	[] NA
	[X] NAP	[X] NAP

The theorem 1 - 12 - 2 - 2 - 2 - 2 - 2 - 2 - 2 - 2	58	
Tribunaux de l'exécution des sanctions pénales		5 7374
	[] NA	[] NA
	[] NAP	[X]NAP
Tribunaux en matière de lutte contre le terrorisme, le crime		
Thounaux en mauere de futte contre le terrorisme, le crime	[] NA	[] NA
organisé ou la corruption		. ,
	[X]NAP	[X]NAP
Tribunaux en matière de contentieux de l'Internet		
Thounaux en matiere de contentieux de 1 internet	[] NA	[] NA
	[X]NAP	[X]NAP
Tribunaux administratifs	20	1
Titounaux auministratifs	[] NA	[] NA
	[]NAP	[]NAP
	[] IVAI	[] IVAI
Tribunaux des assurances et/ou de la sécurité sociale		
Thousand dob abbarances of ou do la bootane	[]NA	[] NA
	[X]NAP	[X]NAP
	[A]WAI	
Tribunaux militaires	4	1
	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP
	[]	
Tribunaux pour enfants	29	
•	[] NA	[] NA
	[] NAP	[X]NAP
Autres tribunaux spécialisés	103	21
	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP

Commentaires - Si « Autres tribunaux spécialisés », veuillez donner des précisions : Tax courts fall into the "Other" category. The appeal of some specialized courts (e.g. commercial courts, juvenile courts) are dealt by the general jurisdiction appeal courts. Specific subject matters (e.g labour, insolvency, family, fight against terrorism and organised crime) are dealt by specific divisions within general jurisdiction courts. See general comment for details.

044. Nombre de tribunaux - implantations géographiques.

	Nombre de tribunaux (implantations géographiques)
Tribunaux de première instance - implantations géographiques (sont incluses ici les juridictions de droit commun de première instance et les juridictions spécialisées de première instance)	773 []NA []NAP
Tous les tribunaux - implantations géographiques (ce chiffre inclut les tribunaux de droit commun de 1ère instance, les tribunaux spécialisés de 1ère instance, tous les tribunaux de seconde instance et cours d'appels et toutes les cours	844 []NA []NAP
suprêmes)	

Comme	entaires
Commi	manes

=

045. Nombre de tribunaux de 1ère instance (implantations géographiques) compétents pour une affaire concernant :

Nombre de tribunaux	

Une petite créance	385
-	[] NA
	[] NAP
Le licenciement	140
	[] NA
	[] NAP
Le vol avec violence	140
	[] NA
	[] NAP
Faillite	140
	[] NA
	[] NAP

Commentaires In Italy there are currently 385 justice of peace offices which deal with small claims and 140 tribunal dealing with employment dismissal, robbery and insolvency cases.

045-1. Votre définition d'une petite créance est elle similaire à celle fournie dans la Note explicative ?

(X) Oui

() Non

Commentaire - Si ce n'est pas le cas, veuillez préciser votre définition d'une petite créance :

045-2. Veuillez indiquer le montant en € d'une petite créance :

[5000]

Commentaires

C. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie

Sourc	ees: Ministry of Justice			

3.2.Personnel des tribunaux

3.2.1Juges et personnels non-juges

046. Nombre de juges professionnels siégeant en juridiction (si possible au 31 décembre de l'année de référence). (Veuillez fournir l'information en équivalent temps plein et pour des postes effectivement occupés, pour tous les types de juridictions confondus – droit commun et spécialisées.)

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de juges professionnels (1 + 2 +	7 027	3 122	3 905
3)	[]NA []NAP	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP

1. Nombre de juges professionnels de première instance	5 356 [] NA [] NAP	2 267 [] NA [] NAP	3 089 []NA []NAP	
2. Nombre de juges professionnels dans les cours d'appel (2ème instance)	1 174 [] NA [] NAP	519 []NA []NAP	655 []NA []NAP	
3. Nombre de juges professionnels dans les Cours suprêmes	497 []NA []NAP	336 []NA []NAP	161 []NA []NAP	

Commentaires -	Venillez aion	ter tout comm	entaire utile	à l'inter	nrétation d	les donné	es ci-	dessus :
Commentancs	v cullicz ajou	ici tout commi	iciitaii c utiic	a i iiitci	pretation a	cs domic		acssus.

_

046-1-1. Votre système autorise-t-il le travail à	emps partiel pour les juges	s avec une rémunération
proportionnellement réduite ?		

() Oui

(X) Non

Commentaires

046-1-2. Si oui, veuillez préciser dans quelle situation le travail à temps partiel peut être accordé (réponses multiples possibles) :

L	J Garde d enfants
[] Soins aux personnes âgées
[] A des fins de retraite anticipée
[] Autre raison, veuillez préciser

Commentaires

[] Sans raison

046-1-3. Si oui, quel est le pourcentage de juges travaillant à temps partiel (en relation avec le nombre total de juges) ?

	Total (%)	Hommes (%)	Femmes (%)
Total $(1+2+3)$ (%)			
(2 2 3) (/3)	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
1. En première instance (%)			
- ' '	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
2. En deuxième instance (cours d'appel) (%)			
	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
3. Au niveau des Cours suprêmes (%)			
•	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP

Commentaires

046-1-4. Quel est le pourcentage de temps de travail d'un juge exerçant à temps partiel comparé à

un	juge exerçant à temps plein?
() Moins de 50 %
() 50 – 60%
() 60 - 80%
() Plus de 80 %
	[] NA
	[X] NAP

Commentaires

=

046-2. Nombre de juges (ETP) par type d'affaires:

	Total	Civiles et/ou commerciales	Pénales	Administrative	Autres
Nombre total de juges	7 027	3 464	3 058	420	85
3 8	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
Première instance	5 356	2 617	2 368	308	63
	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
Deuxième instance	1 174	630	523		21
	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[X] NAP	[] NAP
Cours suprêmes	497	217	167	112	1
•	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
	[]NAP	[]NAP	[]NAP	[]NAP	[]NAP

Si « Autres », veuillez expliquer quels types d'affaires :

=

047. Nombre de présidents de tribunaux (juges professionnels).

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de président(e)s de juridictions (1	224	148	76
+ 2 + 3)	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP	[]NA []NAP
1. Nombre de président(e)s de tribunaux de	198	133	65
première instance	[]NA []NAP	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP
2. Nombre de président(e)s de cours d'appel	24	13	11
(2ème instance)	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP
3. Nombre de président(s) de cours suprêmes	2	2	0
	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP

Commentaires

048. Nombre de juges professionnels exerçant à titre occasionnel et rémunérés comme tels (si

possible, au 31 décembre de l'année o	de reference).		
		Donné	e
Donnée brute		[]NA [X]NA	P
Donnée en équivalent temps plein		[] NA [X] NA	P
Commentaires - Veuillez ajouter tout commentaire	utile à l'interprétatio	n de la réponse à cette que	estion :
048-1. Ces juges professionnels siége	eant occasionne	ellement traitent-ils	s une partie importante de
affaires?			
() Oui Si oui, veuillez apporter des précisions	s quant aux types d'a	ffaires et une estimation er	n pourcentage.
() Non			
[X] NAP			
Commentaires 049. Nombre de juges non profession	nnels, non rémi	unérés, percevant, l	le cas échéant, un simple
	nbre de l'année	de référence) (y co	ompris les "lay judges" ou onnée).
049. Nombre de juges non profession défraiement (si possible, au 31 décen	nbre de l'année	de référence) (y contract de cette de Donné	ompris les "lay judges" ou onnée).
049. Nombre de juges non profession défraiement (si possible, au 31 décentiuges consulaires; mais les arbitres of	nbre de l'année	de référence) (y contract exclus de cette do Donné	ompris les "lay judges" ou onnée).
049. Nombre de juges non profession défraiement (si possible, au 31 décent juges consulaires; mais les arbitres of Donnée brute	nbre de l'année	de référence) (y contract exclus de cette do Donné 3 547 [] NA [] NAP	ompris les "lay judges" ou onnée).
Donnée en équivalent temps plein	nbre de l'année ou les jurés son	de référence) (y contract de cette de Donné 3 547 []NA []NAP [X]NA	ompris les "lay judges" ou onnée).
Donnée en équivalent temps plein	nbre de l'année ou les jurés son	de référence) (y contract de cette de Donné 3 547 []NA []NAP [X]NA	ompris les "lay judges" ou onnée).
Donnée en équivalent temps plein Commentaires O49. Nombre de juges non profession défraiement (si possible, au 31 décent juges consulaires; mais les arbitres of Donnée brute Donnée en équivalent temps plein	nbre de l'année ou les jurés son	de référence) (y contract de cette de Donné 3 547 []NA []NAP [X]NA	ompris les "lay judges" ou onnée).
Donnée en équivalent temps plein Commentaires O49. Nombre de juges non profession défraiement (si possible, au 31 décent juges consulaires; mais les arbitres of Donnée brute Donnée en équivalent temps plein	nbre de l'année ou les jurés son nnels existent e	de référence) (y contract exclus de cette do Donné 3 547 [] NA [] NAP [X] NA [] NAP	e dans votre pays, veuille

()

()

()

Affaires familiales

Affaires de droit du travail

Affaires de droit social

(X)

(X)

(X)

()

()

()

Affaires commerciales	()	(X)	()
Affaires de faillite	()	(X)	()
Autre affaires civiles	(X)	()	()
LINAD			

[] NAP

Commentaire - Si « Autres affaires civiles », veuillez préciser : Judges of Peace deal with small claim civil and commercial disputes and misdemeanour criminal cases.

050. Votre système judiciaire prévoit-il un jury de jugement avec une participation des citoyens ?

(X) Oui

() Non

Commentaires

050-1. Si oui, pour quel(s) type(s) d'affaire(s)?

[X] Affaires pénales

[] Affaires autres que pénales

Commentaires

051. Veuillez indiquer le nombre de citoyens ayant participé à de tels jurys pour l'année de référence?

[
[X] NA	
[] NAP	

Commentaires

052. Nombre de personnel non-juge travaillant dans les tribunaux (si possible au 31 décembre de l'année de référence) (cette donnée ne doit pas inclure le personnel travaillant pour les procureurs, voir question 60) (répondre en équivalent temps plein et pour les postes effectivement occupés).

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de personnel non juge travaillant dans les tribunaux $(1 + 2 + 3 + 4 + 5)$	21 193	6 987	14 206
	[]NA	[]NA	[]NA
1. Rechtspfleger (ou organes équivalents) chargés de tâches juridictionnelles ou parajuridictionnelles, ayant des compétences autonomes et dont les décisions peuvent être susceptibles de recours.	[]NA	[]NA	[]NA
	[X]NAP	[X]NAP	[X]NAP

2. Personnels non-juges chargés d'assister les juges à l'instar des greffiers (préparation des dossiers, assistance à l'audience, aide à la préparation de la décision)	13 885 []NA []NAP	3 943 []NA []NAP	9 942 []NA []NAP	
3. Personnels chargés de tâches relatives à l'administration et la gestion des tribunaux (gestion des ressources humaines, gestion des moyens matériels y compris de l'informatique, gestion financière et budgétaire, gestion de la formation)	4 281 []NA []NAP	1 215 [] NA [] NAP	3 066 []NA []NAP	
4. Personnels techniques	356 []NA []NAP	210 []NA []NAP	146 []NA []NAP	
5. Autres personnels non juges	2 671 []NA []NAP	1 619 []NA []NAP	1 052 []NA []NAP	

Commentaires - Si « Autres personnels non-juges », veuillez préciser :

052-1. Nombre de personnel non-juge par instance (si possible, au 31 décembre de l'année de référence) (cette donnée ne doit pas inclure le personnel travaillant pour les procureurs, voir question 60) (répondre en équivalent temps plein et pour les postes effectivement occupés).

	Total	Hommes	Femmes
Total de personnel non- juge travaillant dans	21 193	6 987	14 206
les tribunaux $(1+2+3)$	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP	[]NA []NAP
1. Total de personnel non-juge auprès des	17 336	5 755	11 581
tribunaux de première instance	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP	[]NA []NAP
2. Total de personnel non-juge auprès des cours	3 012	951	2 061
d'appel (2ème instance)	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP	[]NA []NAP
3. Total de personnel non-juge auprès des cours	845	281	564
suprêmes	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP

Commentaires

=

053. S'il existe dans votre système judiciaire la fonction de Rechtspfleger (ou organes équivalents), chargés de tâches juridictionnelles ou para-juridictionnelles, ayant des compétences autonomes et dont les décisions peuvent être susceptibles de recours veuillez préciser dans quels domaines ils interviennent :

Γ	1	Pour	l'aide	jud	icia	aire

[] En matière familiale

[] Pour les ordres de paiement

[] Pour les affaires liées aux registres (affaires liées au registre foncier et/ou au registre du commerce)
[] Exécution des affaires civiles
[] Exécution des affaires pénales
[] Pour les affaires non contentieuses
[] Autres types d'affaires non mentionnés (veuillez préciser en commentaire) [X] NAP
Commentaires - Veuillez brièvement décrire leur statut et leurs fonctions :
054. Les tribunaux ont-ils délégué certains services relevant de leur responsabilité à un service
externe?
(X)Oui
() Non
Commentaires
054-1. Si oui, veuillez préciser quels services ont été externalisés :
[X] la maintenance informatique
[X] la formation du personnel
[X] la sécurité
[] les archives
[X] le nettoyage
[X] autres types de services (veuillez préciser) :
Commentaires As far as the training is concerned, in Italy there are two different public schools that deal with the training of both judges/prosecutors on one hand and civil servants on the other. Both the School for the Judiciary and the National School of Administration are public institutions. Only a limited number of specific subjects are covered by private training companies.
C1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie
Sources : Ministry of Justice
3.3.Ministère public
3.3.1.Procureurs et personnel
055. Nombre de procureurs (au 31 décembre de l'année de référence). (Veuillez fournir

055. Nombre de procureurs (au 31 décembre de l'année de référence). (Veuillez fournir l'information en équivalent temps plein et pour des postes effectivement occupés, auprès de tous les types de juridictions confondus – droit commun et spécialisées).

	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de procureurs $(1+2+3)$	2 269	1 201	1 068
	[] NA [] NAP	[]NA []NAP	[] NA [] NAP

. Nombre de procureurs auprès des tribunaux le première instance	1 939 [] NA [] NAP	992 [] NA [] NAP	947 []NA []NAP
. Nombre de procureurs auprès des cours	261	165	96
l'appel (2ème instance)	[] NA	[] NA	[] NA
apper (20me instance)	[] NAP	[] NAP	[] NAP
. Nombre de procureurs auprès des cours	69	44	25
uprêmes	[] NA	[] NA	[] NA
supremes	[]NAP	[]NAP	[] NAP

_	_

055-1-1.	. Votre sy	stème a	utorise-t-i	l le travail	à temps	partiel	pour l	les pro	ocureurs	avec	une
rémunér	ation pro	portion	nellement 1	réduite?							

() Oui

(X) Non

Commentaires

055-1-2. Si oui, veuillez préciser dans quelle situation le travail à temps partiel peut être accordé (réponses multiples possibles) :

L	Garde d'enfants
[] Soins aux personnes âgées
[] A des fins de retraite anticipée
[] Autre raison, veuillez préciser
Г	1 Sans raison

Commentaires

055-1-3. Si oui, quel est le pourcentage de procureurs travaillant à temps partiel (en relation avec le nombre total de procureurs) ?

	Total (%)	Hommes (%)	Femmes (%)
Total $(1+2+3)$ (%)			
, , ,	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
1. En première instance (%)			
	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
2. En deuxième instance (cours d'appel) (%)			
	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
3. Au niveau des Cours suprêmes (%)			
_	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP

Commentaires

055-1-4. Quel est le pourcentage de temps de travail d'un procureur exerçant à temps partiel

() Moins de 50 %			
() 50 - 60%			
() 60 - 80%			
() Plus de 80 % [] NA [X] NAP			
Commentaires			
056. Nombre de chefs des ministères p	oublics.		
	Total	Hommes	Femmes
Nombre total de chefs de ministères publics $(1 + 2 + 3)$	162 []NA []NAP	124 []NA	38 []NA
Nombre de chefs de ministères publics auprès de tribunaux de première instance	142 []NA []NAP	107 []NA []NAP	35 []NA []NAP
2. Nombre de chefs de ministères publics auprès des cours d'appel (2ème instance)	19 []NA []NAP	16 []NA []NAP	3 []NA []NAP
3. Nombre de chefs de ministères publics auprès des cours suprêmes	1 []NA []NAP	1 []NA []NAP	0 []NA []NAP
Veuillez ajouter tout commentaire utile pour l'interpre	étation des donnée	s ci-dessus :	
057. D'autres personnes ont-elles des	fonctions con	nparables à celles de	s procureurs ?
(X) Oui () Non			
Commentaires - Si oui, veuillez préciser leurs titres et of training, they can assist the public prosecutors. The cases, jurisprudence studies, preparation of the reques	ey can be employed	d in a variety of different tas	-
057-1. Veuillez préciser leur nomb	ore (en équiva	lent temps plein):	
[1722] []NA			
059. Si oui, est-ce que leur nombre indiqué à la question 55 ?	est inclus da	ns le nombre de pro	cureurs que vous avez
() Oui			
(X) Non			
Commentaires			
059-1. Les parquets disposent-ils de pr	rocureurs spé	cifiquement formés	en matière de violence

comparé à un procureur exerçant à temps plein?

domestique et violence sexuelle?			
		-	
Violence domestique		[mine	
Violence sexuelle]		
Commentaire - Si oui, veuillez préciser :			(
= 060. Nombre de personnel (non-procur décembre de l'année de référence et sar	•	-	-
(répondre en équivalent temps plein et			<u> </u>
	Total	Hommes	Femmes
Nombre de personnel (non procureurs) rattaché au ministère public	7 858 [] NA	2 735	5 123 [] NA
Commentaires			
C2. Veuillez indiquer les sources des re	éponses aux	questions de cette	partie
Sources : Ministry of Justice			
.4.Parité hommes/femmes 3.4.1 Dispositions particulières pour	faciliter la	parité	
061-2. Existe-t-il des dispositions partice cadre des procédures de recrutement :	culières pou	ır faciliter la parité	hommes/femmes dans le
	O	ui, veuillez preciser	Non
des juges		()	(X)

()

des procureurs

(X)

du personnel non-juge	()	(X)
des avocats	()	(X)
des notaires	()	(X)
des agents d'exécution	()	(X)

[] NA

Commentaires - si la situation a changé depuis l'année de référence, merci de le préciser en commentaires. Si vous avez des commentaires supplémentaires, veuillez préciser : In Italy the recruitment of professional of the above categories is held through a national examination which is totally open to both genders without any quota system. Nevertheless, in the judiciary, women currently represent approximately 55% of the total judicial professional personnel.

As far as administrative justice is concerned, a plan for the adoption of positive actions for the welfare of the personnel and equal opportunities among different genders for 2021-2023 has been adopted by the General Secretary of the administrative justice on 28th December 2020. This plan aims, among others, to implement and spread form of flexible work (smart working).

061-3. Existe-t-il des dispositions particulières pour faciliter la parité hommes/femmes dans le cadre des procédures de promotion :

	Oui, veuillez preciser	Non
des juges	()	(X)
des procureurs	()	(X)
du personnel non-juge	()	(X)
des avocats	()	(X)
des notaires	()	(X)
des agents d'exécution	()	(X)

Commentaire - Si la situation a changé depuis l'année de référence, ou bien si vous avez des commentaires supplémentaires, veuillez préciser : The election of lawyers inside the National or District Forensic Council (art. 34 of Law no.247 of December 31 2012) is subject to quotas in order to guarantee the presence of women.

Even in the abovementioned election, literally, is not a 'promotion', it surely brings more responsibilities for the member elected in the National or District Forensic Council (as clarified in the explanatory note).

As far as administrative justice is concerned, according to the plan mentioned at Q.61-2 the promotion and the appointment to superior positions shall take into account the principle of gender equality.

061-3-1. Existe-t-il des dispositions particulières pour faciliter la parité hommes/femmes dans le cadre de la procédure de désignation des :

Oui / Non		

Présidents des tribunaux	() Oui Si « oui », veuillez préciser
	:[Comment]
	(X) Non
Chefs des ministères publics	() Oui Si « oui », veuillez préciser :[Comment]
	(X) Non

3.4.2 Au niveau national

061-5. Votre pays dispose-t-il d'un document général (par exemple une politique/ stratégie/ un plan d'action/ programme) sur la parité hommes/femmes qui s'applique spécifiquement au système judiciaire?

(X) Oui

Commentaire - Si la situation a changé depuis l'année de référence, merci de le préciser en commentaire. Pouvez-vous indiquer les références ou le lien internet pour accéder à ce(s) document(s), ou nous le/les adresser/ télécharger? In Italy there is a dedicated office body called "Dipartimento per le pari opportunità" (literally Department of Equal Opportunities) within the Presidency of the Council of Ministers which specifically deals with the planning and the implementation of equal opportunities policies. Moreover, the law provides that in each Public Administration there must be a special committee called CUG ("Comitato unico di garanzia per le pari opportunità, la valorizzazione del benessere di chi lavora e contro le discriminazioni") for equal opportunities, valorization of the wellbeing of employees and anti-discrimination. This special committee was set up within the Ministry of Justice in 2013.

The Italian High Council for the Judiciary has a similar committee, the Equal Opportunities Committee ("Comitato per le Pari Opportunità in Magistratura" - CPOM).

As specified in art.17 of the High Judicial Council Internal Regulation, the Equal Opportunities Committee shall formulate opinions and proposals to the competent Commissions with the aim to "remove hindrances that prevent the full realisation of equal opportunities between men and women in their work as judges, and to promote positive actions".

061-6. Existe-il au niveau national une personne (par ex. un commissaire à l'égalité des chances) / une institution spécialement chargée des questions d'égalité hommes/femmes dans le système de justice concernant :

	Oui, veuillez preciser	Non
Le recrutement des juges	()	(X)
La promotion des juges	(X) see note (CPOM)	()
Le recrutement des procureurs	()	(X)
La promotion des procureurs	(X) see note (CPOM)	()
Le recrutement du personnel non-juge	()	(X)
La promotion du personnel non-juge	(X) see note (CUG)	()

Commentaires - Si cela concerne une autre situation que celle du recrutement ou de la promotion, veuillez préciser. Si la situation a changé depuis l'année de référence, merci de le préciser en commentaire : The Italian High Council for the Judiciary has a committee, the

Equal Opportunities Committee ("Comitato per le Pari Opportunità in Magistratura" - CPOM) which, as specified in the art.17 of the High Judicial Council Internal Regulation, shall formulate opinions and proposals to the competent Commissions with the aim to "remove hindrances that prevent the full realization of equal opportunities between men and women in their work as judges, and to promote positive actions". The equal opportunities committee within the Ministry of Justice is called CUG ("Comitato unico di garanzia per le pari opportunità, la valorizzazione del benessere di chi lavora e contro le discriminazioni").

Both this internal bodies deal with gender issues, but non specifically with recruitment and or promotion; indeed they are aimed at removing the obstacles that prevent the full realization of equal opportunities between men and women in the Judiciary, and to promote positive actions.

As far as administrative justice is concerned, there is a Committee for equal opportunities among genders, made up by administrative judges appointed by the President of the Council of State, on the advice of the Council for the judiciary. It deals with all the questions concerning gender equality d protection against discrimination in the administrative justice. Moreover, in the administrative justice, as in all the Italian public administrations, a Unique Committee of Guarantee (CUG) for the promotion of gender equality, equal opportunities and welfare of public personnel has been functioning since 2011. This Committee has substituted the previous Committee for equal opportunities among genders.

061-6-1. Veuillez préciser le texte qui met en place cette personne/institution :

(titre, date, nature du texte) Within the Ministry of Justice, which is the competent body for non-judge staff, there is a Special Committee which deals specifically with equal opportunities, valorisation of the wellbeing of employees and anti-discrimination. This is the link to the ministerial decree (dated 2013) which set up the committee:

https://www.giustizia.it/giustizia/it/mg_1_8_1.wp?facetNode_1=4_111&facetNode_2=3_1_7&previsiousPage=mg_1_8&contentId=S DC909257

The High Council of the Judiciary (CSM), which is the competent body for both judges and prosecutors, has its own Committee on Equal Opportunities. This is the link to the internal regulation of the High Judicial Council which -among other things- set up the committee (see art. 17): https://www.csm.it/documents/21768/159899/Regolamento+interno+del+CSM/59d60171-0888-416f-171c-cc75d23c4bc9

[] NAP

061-6-2. Veuillez préciser le statut de cette personne/institution :

(par ex. indépendante, rattachée au ministère de la Justice, à un Conseil supérieur de la magistrature ou équivalent ou à un organisme interministériel spécialement dédié à l'égalité hommes/femmes) These committees are independent bodies that fall under the umbrella of the corresponding judicial administration, i.e. the Ministry of Justice and the High Judicial Council.

[] NAP

061-6-3. Veuillez préciser si cette personne/institution a une fonction d'information et de consultation ou si ses avis ou décisions ont des conséquences juridiques :

(par ex. bloquer une décision, ouvrir un droit à recours) These committees are composed of different judicial figures and labour union representatives. Other than consultative functions, these committees are intended to ensure equal treatment and equal opportunities among all employees (protection and safeguard functions).

3.4.3 Au niveau des tribunaux/des services du ministère public

061-7. Existe-t-il, au niveau des tribunaux ou des services du ministère public une personne (par ex. un commissaire à l'égalité des chances)/institution spécialement chargée de veiller au respect de l'égalité hommes/femmes concernant l'organisation du travail judiciaire :

	Oui	Non
dans les tribunaux (juges)	(X)	()
dans les services du ministère public (procureurs)	(X)	()
pour le personnel non-juge des tribunaux	(X)	()

Commentaires - Veuillez apporter des détails sur cette personne/institution, notamment ses titres/ses fonctions : Similarly to the Committees at national level, there are also special committees called CUG ("Comitati unici di garanzia per le pari opportunità, la valorizzazione del benessere di chi lavora e contro le discriminazioni") for equal opportunities, valorization of the wellbeing of employees and anti-discrimination which operate at local/district level.

061-8. La féminisation de certaines fonctions - si elle existe dans votre pays – au sein des tribunaux ou des ministère public a-t-elle conduit à des modifications concrètes dans l'organisation du travail dans les domaines suivants :

	Oui	Non
Affectation dans les différents postes	()	(X)
Répartition de la charge de travail	(X)	()
Horaires de travail	(X)	()
Modalités du télé-travail et présence dans les locaux de travail	(X)	()
Remplacement des personnes absentes	(X)	()
Organisation des audiences	(X)	()
Autres	()	(X)

Commentaires -Si « Autres », veuillez préciser. Pouvez-vous également donner des exemples concrets dans les différentes hypothèses évoquées ? Si la situation a changé depuis l'année de référence, merci de le préciser en commentaires. Most of the actions are addressed to working mothers who can benefit from reduced working hours and other special aids

061-9. Pour améliorer la parité dans l'accès aux différentes professions judiciaires et l'égalité dans la promotion ou dans l'accès aux fonctions de responsabilité, quelles sont, dans votre pays :

les mesures déjà mises en œuvre (veuillez préciser) :	

Commentaires - Si la situation a changé depuis l'année de référence, n	merci de le préciser en commentaires
[X] NAP	
061-10. Existe-t-il des études d'évaluation ou des rap	ports officiels concernant les principales
causes d'éventuelles inégalités en matière de :	
[] Procédures de recrutement, veuillez préciser:	
[] Nomination au poste de président de juridiction, veuillez préciser:	
[] Nomination au poste de chef de ministère public, veuillez préciser:	
[] Procédures de promotion et l'accès aux postes de responsabilité, ve	uillez préciser:
[] Autres études, veuillez préciser:	
Commentaire - Veuillez préciser également les documents de référence : Ne recruitment and advancement procedures of the judiciary personnel, based	
3.5 Utilisation des technologies informatique dans les	tribunaux
3.5.1 Politiques générales en matière de technolog	ie informatique dans le système
judiciaire	
000 1 Diament 1. 1	ZC
062-1. Principes de base et modèles utilisés dans la d	lemmuon des pontiques et strategies relativ
aux technologies informatiques	
	Organisation
Politiques et stratégies informatiques	 (X) Définies et coordonnées au niveau national par une institution () Définies et coordonnées au niveau national conjointement par plusieurs institutions () Définies et coordonnées au niveau de
	l'unité/ partie prenante () Autre

les mesures prévues (veuillez préciser) :

Gouvernance informatique	une insi () C conjoin () C l'unité/	Gouvernance au niveau national partitution Gouvernance au niveau national tement par plusieurs institutions Organisées au niveau de partie prenante
Commentaires		
65-1. Dans le cas où il existe une structure nation	onale qui est en charge	e de la politique et de la
ouvernance stratégique concernant la modernisa	_	
otamment, sur l'informatique) quelle est la com	position de cette struc	cture ?
() personnels administratifs, techniques et scientifiques seuleme	ent	
(X) équipes mixtes comprenant des personnels judiciaires (juges ministratifs/techniques/scientifiques	/procureurs/etc.) et des person	nels
() autres (préciser en commentaire)		
Commentaires - (veuillez préciser si d'autres approches de modernis	sation ont été mises en œuvre)	
65-2. Quel est le modèle d'organisation majorit	airement retenu nour	mener des proiets structi
nformatiques dans les tribunaux et la gestion des	-	
	Conduite des nouveaux	Gestion des applications
	projets	
		(X)Oui
Majoritairement par un service informatique avec l'appui de professionnels du domaine (juges, procureurs, personnel judiciaire non-juge, etc.)	projets	
Majoritairement par un service informatique avec l'appui de professionnels du domaine (juges, procureurs, personnel	projets (X) Oui	(X)Oui
Majoritairement par un service informatique avec l'appui de professionnels du domaine (juges, procureurs, personnel judiciaire non-juge, etc.) Majoritairement par les professionnels du domaine (juges, procureurs, personnel judiciaire non-juge, etc.) en association avec un service informatique interne et/ou un	projets (X) Oui (Non Oui	(X) Oui () Non
Majoritairement par un service informatique avec l'appui de professionnels du domaine (juges, procureurs, personnel judiciaire non-juge, etc.) Majoritairement par les professionnels du domaine (juges, procureurs, personnel judiciaire non-juge, etc.) en association avec un service informatique interne et/ou un prestataire externe	projets (X) Oui () Non () Oui (X) Non	(X) Oui () Non () Oui (X) Non
Majoritairement par un service informatique avec l'appui de professionnels du domaine (juges, procureurs, personnel judiciaire non-juge, etc.) Majoritairement par les professionnels du domaine (juges, procureurs, personnel judiciaire non-juge, etc.) en association avec un service informatique interne et/ou un prestataire externe Autres approches (prestation externe uniquement – préciser	projets (X) Oui (Non) (Oui (X) Non) (X) Oui (Non) (A) Oui (Non) (A) Autres approches ** Externation in the content of the	(X) Oui () Non () Oui (X) Non (X) Oui (Non
Majoritairement par un service informatique avec l'appui de professionnels du domaine (juges, procureurs, personnel judiciaire non-juge, etc.) Majoritairement par les professionnels du domaine (juges, procureurs, personnel judiciaire non-juge, etc.) en association avec un service informatique interne et/ou un prestataire externe Autres approches (prestation externe uniquement – préciser en commentaire) Commentaires - veuillez apporter des precisions également en cas d'oftware development, system management and technical assistance y the IT Department of the Ministry of Justice.	(X) Oui (Non (Oui (X) Non (X) Oui (X) Non (X) Oui (Non (X) autres approches » Externation for the two main civil and crim	(X) Oui () Non () Oui (X) Non (X) Oui (Non I service providers are in charge of minal contracts, controlled and vertical endings of the contracts.
Majoritairement par un service informatique avec l'appui de professionnels du domaine (juges, procureurs, personnel judiciaire non-juge, etc.) Majoritairement par les professionnels du domaine (juges, procureurs, personnel judiciaire non-juge, etc.) en association avec un service informatique interne et/ou un prestataire externe Autres approches (prestation externe uniquement – préciser en commentaire) Commentaires - veuillez apporter des precisions également en cas d'oftware development, system management and technical assistance y the IT Department of the Ministry of Justice.	(X) Oui (Non (Oui (X) Non (X) Oui (X) Non (X) Oui (Non (X) autres approches » Externation for the two main civil and crima a mise en œuvre d'une	(X) Oui () Non () Oui (X) Non (X) Oui (Non I service providers are in charge of minal contracts, controlled and vertical endings of the contracts.
Majoritairement par un service informatique avec l'appui de professionnels du domaine (juges, procureurs, personnel judiciaire non-juge, etc.) Majoritairement par les professionnels du domaine (juges, procureurs, personnel judiciaire non-juge, etc.) en association avec un service informatique interne et/ou un prestataire externe Autres approches (prestation externe uniquement – préciser en commentaire) commentaires - veuillez apporter des precisions également en cas d'oftware development, system management and technical assistance	(X) Oui (Non (Oui (X) Non (X) Oui (X) Non (X) Oui (Non (X) autres approches » Externation for the two main civil and crima a mise en œuvre d'une	(X) Oui () Non () Oui (X) Non (X) Oui (Non I service providers are in charge of minal contracts, controlled and vertical endings of the contracts.

[X] la charge de travail							
[] les ressources humain	es						
[X] les coûts							
[] autres, veuillez précis	er						
Commentaires (veuillez donner de	es exemples d'in	mpact)					
3.5.2 Sécurité du systèr	ne d'infor	mation de	s tribunau	x et protec	ction des c	lonnées à	•
caractère personnel							
065-5. Existe-t-il des au	dits indépe	ndants ou a	autres méca	anismes qu	i contribue	ent à la poli	tique
globale de sécurité conce	ernant le sy	vstème d'in	oformation .	judiciaire '	?		
(X) Oui							
() Non							
Commentaires (précisez notamme decree regarding IT systems.	nt si des cadres	nationaux de s	sécurité informa	atique existent)	The subject is	regulated by th	ne ministerial
065-6. Une législation as	ssure-t-elle	la protecti	on des don	nées à cara	actère pers	onnel traité	es par les
tribunaux ?							
(X)Oui							
() Non							
Commentaires - Si oui, veuillez procaractère personnel; l'étendue de de contrôles ou de limitations par administrations (police, etc.) The specifically responsible for protect regulation: strong authentication is	s droits conféré la loi en ce qui Italian Data Pro tion of personal	s aux citoyens concerne le pa tection Superv I data. Authoriz	dans le cadre sprtage des bases isor ("Garante zations and limi	pécifique des lo de données tra per la protezion itations for acce	ogiciels utilisés itées par les tri ne dei dati pers essing data are	par les tribuna bunaux avec d'a onali") is the a	ux ; l'existence autres uthority
3.5.3 Bases de données	centralisé	es d'aide	à la décisi	on			•
062-4. Existe-t-il une ba	se de donn	ées nationa	ale centralis	sée des déc	risions de j	ustice (juri	sprudence,
etc.) ?					_	•	_
(X)Oui							
() No							
Commentaires							
062-4-1. Si oui, merc	i de précis	er les info	mations su	ivantes:			
	décisions de 1ère	Pour les décisions de 2ème instance	Pour les décisions de 3ème instance	Lien vers la jurisprudenc e CEDH		Base de données de jurisprudenc e disponible gratuitement en ligne	Ouverture de la base de données de jurisprudenc e en open data

Civile et/ou commerciale	() Oui	() Oui	(X)Oui	(X)Oui	() Oui	(X)Oui	() Oui
	pour tous les	pour tous les	pour tous les	() Non	(X) Non	() Non	(X) Non
	jugements	jugements	jugements				
	(X)Oui	(X)Oui	() Oui				
	pour certains	pour certains	pour certains				
	jugements () Non	jugements () Non	jugements () Non				
D				(W) O :	() 0 :	(W) O:	() 0 :
Pénale	() Oui	() Oui	(X) Oui	(X)Oui ()Non	() Oui (X) Non	(X) Oui () Non	() Oui
	jugements	jugements	jugements	() Noii	(A) Non	() Non	(X) Non
	() Oui	() Oui	() Oui				
	pour certains	pour certains	pour certains				
	jugements	jugements	jugements				
	(X) Non	(X) Non	() Non				
Administrative	(X)Oui	(X)Oui	(X)Oui	() Oui	() Oui	(X)Oui	() Oui
	pour tous les	pour tous les	pour tous les	(X) Non	(X) Non	() Non	(X) Non
	jugements	jugements	jugements				
	() Oui	() Oui	() Oui				
	pour certains	pour certains	pour certains				
	jugements	jugements	jugements				
	() Non	() Non	() Non				
(X) Oui () Non Commentaires 062-6-1. Si oui, veui [X] Mise en relation avec	d'autres fichie	ers européens d	e même nature				
[X] Contenu directement	consultable pa	r voie informat	ique par les jug	es et/ou les pro	ocureurs		
[X] Contenu directement	consultable à c	l'autres fins qu	e pénales (mati	ères civiles, ad	ministratives)		
Commentaires - Veuillez préciser	quelle est l'aut	orité délivrant	l'accès				
3.5.4 Outils d'assistance	e à la réda	action					•
062-7. Existe-t-il des ou	tile d'aide	à la ré dacti	on dont le	contenii es	t coordonn	é au nivea	u national
						ic au mvca	a manomar
? (modèles ou bibliothèc	ques de trai	nes, paragi	apnes pre-	rearges, en	٥.)		
(X) Oui							
() Non							
Commentaires – si d'autres matiè	res sont concer	nées, veuillez p	réciser				
062-7-1. Si oui, merc	ci de précis	er les info	mations su	ivantes:			
					Taux de disp	onibilité	

Civile et/ou commerciale	(X) 100% (tous les modèles sont
	disponibles pour tous les tribunaux en cette
	matière)
	() 50-99% (la plupart des modèles sont
	disponibles pour tous les tribunaux ou tous
	les modèles sont disponibles pour la
	plupart des tribunaux)
	() 10-49% (certains modèles sont
	disponibles pour la plupart des tribunaux
	ou la plupart des modèles sont disponibles
	pour certains tribunaux)
	() 1-9% (disponibles depuis peu ou en
	phase de test)
	() 0% (NAP) (n'existe pas du tout dans
	cette matière)
	[]NA
Pénale	() 100% (tous les modèles sont
	disponibles pour tous les tribunaux en cette
	matière)
	(X) 50-99% (la plupart des modèles sont
	disponibles pour tous les tribunaux ou tous
	les modèles sont disponibles pour la
	plupart des tribunaux)
	() 10-49% (certains modèles sont
	disponibles pour la plupart des tribunaux
	ou la plupart des modèles sont disponibles
	pour certains tribunaux)
	() 1-9% (disponibles depuis peu ou en
	phase de test)
	() 0% (NAP) (n'existe pas du tout dans
	cette matière)
Administrative	(X) 100% (tous les modèles sont
	disponibles pour tous les tribunaux en cette
	matière) () 50-99% (la plupart des modèles sont
	disponibles pour tous les tribunaux ou tous les modèles sont disponibles pour la
	• •
	plupart des tribunaux)
	() 10-49% (certains modèles sont
	disponibles pour la plupart des tribunaux ou la plupart des modèles sont disponibles
	pour certains tribunaux)
	() 1-9% (disponibles depuis peu ou en
	phase de test)
	() 00% (NAD) (n'avieta nee du tout done
	() 0% (NAP) (n'existe pas du tout dans cette matière)

062-8. Existe-t-il des outils de dictée vocale?

(X)Oui

() Non
•) INOH

062-8-1. Si oui, veuillez apporter les précisions suivantes :

	Disponibilité d'outils de dictée simples	Disponibilité d'outils d'enregistrement multiples	Fonction de reconnaissance vocale
Civile et/ou commerciale	(X) dans tous les tribunaux () dans la plupart des tribunaux () dans certains tribunaux / certaines phases pilotes () non disponible pour cette matière	() dans tous les tribunaux (X) dans la plupart des tribunaux () dans certains tribunaux / certaines phases pilotes () non disponible pour cette matière []NA	() Oui () Essai pilote (X) Non
Pénale	(X) dans tous les tribunaux () dans la plupart des tribunaux () dans certains tribunaux / certaines phases pilotes () non disponible pour cette matière [] NA	(X) dans tous les tribunaux () dans la plupart des tribunaux () dans certains tribunaux / certaines phases pilotes () non disponible pour cette matière []NA	() Oui () Essai pilote (X) Non
Administrative	(X) dans tous les tribunaux () dans la plupart des tribunaux () dans certains tribunaux / certaines phases pilotes () non disponible pour cette matière [] NA	() dans tous les tribunaux () dans la plupart des tribunaux () dans certains tribunaux / certaines phases pilotes (X) non disponible pour cette matière	() Oui () Essai pilote (X) Non

062-9. Existe-t-il un site intranet au sein du système judiciaire pour la diffusion d'information/actualités ?

Taux de disponibilité:

	()	X) 100% - accessible à tous dans le système judiciaire
	() 50-99% - accessible à la plupart des juges/procureurs dans toutes les instances
	() 10-49% - dans certains tribunaux seulement
	() 1-9% - dans un seul tribunal
	() 0% (NAP) - Pas d'accès
ı	[]1	NA

Commentaires

3.5.5 Technologies utilisées pour l'administration des tribunaux et la gestion des affaires

063-1. Existe-t-il un système de gestion informatisée des procédures judiciaires (CMS) ? (logiciel utilisé pour l'enregistrement des procédures judiciaires et leur gestion)

(X)Oui		
() Non		

Commentaires - si d'autres matières sont concernées, veuillez préciser

063-1-1. Si oui, merci de préciser les informations suivantes :

	Taux de déploiement	État d'avancement d'une affaire en ligne	Base de données centralisée ou interopérable	Dispositifs intégrés d'alertes préventives (pour une gestion dynamique des affaires)	Degré d'intégration/co nnexion d'un CMS avec un outil statistique
Civile et/ou commerciale	(X) 100% () 50-99% () 10-49% () 1-9% () 0% (NAP)	(X) Accessible aux parties () Publication de la décision en ligne () Les deux () Non accessible [] NAP	(X) Oui () Non [] NA [] NAP	(X) Oui () Non [] NA [] NAP	(X) Entièrement intégré, y compris BI () Intégré () Non intégré mais connecté () Pas du tout connecté [] NA [] NAP
Pénale	(X) 100% () 50-99% () 10-49% () 1-9% () 0% (NAP)	() Accessible aux parties () Publication de la décision en ligne () Les deux (X) Non accessible [] NA [] NAP	(X) Oui () Non [] NA [] NAP	(X) Oui () Non [] NA [] NAP	() Entièrement intégré, y compris BI (X) Intégré () Non intégré mais connecté () Pas du tout connecté [] NA [] NAP

Administrative	(X) 100%	() Accessible	(X)Oui	(X)Oui	()
	() 50-99%	aux parties	() Non	() Non	Entièrement
	() 10-49%	() Publication	[] NA	[] NA	intégré, y compris
	() 1-9%	de la décision en	[] NAP	[] NAP	BI
	() 0% (NAP)	ligne			() Intégré
	[] NA	(X) Les deux			(X) Non
		() Non			intégré mais
		accessible			connecté
		[] NA			() Pas du tout
		[] NAP			connecté
					[] NA
					[] NAP

Commentaires - Si d'autres matières sont concernées, veuillez préciser :

063-2. Registres informatisés gérés par des tribunaux

	Taux de déploiement	Données consolidées au niveau national		Module statistique intégré ou connecté
Registre foncier	() 100% () 50-99% () 10-49% () 1-9% (X) 0% (NAP)	() Oui () Non [] NA [X] NAP	() Oui () Non [] NA [X] NAP	() Oui () Non [] NA [X] NAP
Registre du commerce	() 100% () 50-99% () 10-49% () 1-9% (X) 0% (NAP)	() Oui () Non [] NA [X] NAP	() Oui () Non [] NA [X] NAP	() Oui () Non [] NA [X] NAP

Commentaires – Si d'autres registres sont concernés, veuillez préciser :

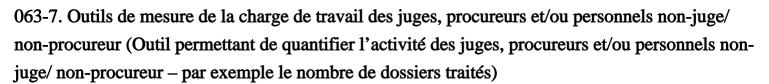
Pilotage budgétaire et financier

063-6. Systèmes informatisés de gestion budgétaire et financière des tribunaux

	Taux de déploiement de l'outil	Données consolidées au niveau national	Système communiquant avec d'autres ministères (des finances notamment)
Gestion budgétaire et financière des tribunaux	() 100% (X) 50-99%	(X) Oui	(X) Oui
	() 10-49% () 1-9%	[]NA	[]NA []NAP
	() 0% (NAP)		

Gestion des frais de justice	(X) 100%	(X)Oui	(X)Oui
•	() 50-99%	() Non	() Non
	() 10-49%	[] NA	[] NA
	() 1-9%	[] NAP	[] NAP
	() 0% (NAP)		
	[] NA		
Autres (préciser en commentaires)	() 100%	() Oui	() Oui
_	() 50-99%	() Non	() Non
	() 10-49%	[] NA	[] NA
	() 1-9%	[X] NAP	[X] NAP
	(X)0% (NAP)		
	[] NA		

Autres outils d'administration des tribunaux



(X)Oui

() Non
Commentaires

063-7-1. Si oui, merci de préciser les informations suivantes :

	Taux de déploiement des outils	pour un pilotage au	Données utilisées pour un pilotage au niveau local	Outil integré dans le CMS
Pour les juges	(X) 100% () 50-99% () 10-49% () 1-9% () 0% (NAP)	(X) Oui () Non [] NA [] NAP	(X) Oui () Non []NA []NAP	(X)Oui ()Non []NA []NAP
Pour les procureurs	(X) 100% () 50-99% () 10-49% () 1-9% () 0% (NAP)	(X) Oui () Non [] NA [] NAP	(X) Oui () Non []NA []NAP	(X) Oui () Non [] NA [] NAP
Pour le personnel non-juge/ non- procureur	() 100% () 50-99% () 10-49% () 1-9% (X) 0% (NAP)	() Oui () Non []NA [X]NAP	() Oui () Non []NA [X]NAP	() Oui () Non [] NA [X] NAP

3.5.6 Technologies utilisées pour la communication entre les tribunaux, les professionnels et/ou les justiciables



te de saisii des utbi	unaux par voie	électronique? (p	ossibilité
e électronique, par	exemple un co	urrier électroniqu	ie ou un
office (Procura) electronic Portal of the Telematic Cri by the lawyer of the victionary both these systems are that the prosecution office to	cally. In addition to the minal Process") has been. The combination of regulated by a specific the court electronical	at, in recent years a new seen developed. This sy of these two systems ma- ric legislative framework lly.	w system called "Portale stem allows the filing of akes the availability rate
Taux de disponibilité	Saisine papier obligatoire en parallèle	Cadre législatif spécifique autorisant la saisine	Outil integré/connecté dans le CMS
(X) 100% () 50-99% () 10-49% () 1-9% () 0% (NAP)	() Oui (X) Non []NA []NAP	(X) Oui () Non [] NA [] NAP	(X) Oui () Non [] NA [] NAP
() 100% (X) 50-99% () 10-49% () 1-9% () 0% (NAP)	() Oui (X) Non []NA []NAP	(X) Oui () Non [] NA [] NAP	() Oui (X) Non []NA []NAP
(X) 100% () 50-99% () 10-49% () 1-9% () 0% (NAP)	() Oui (X) Non []NA	(X) Oui () Non [] NA [] NAP	(X) Oui () Non [] NA [] NAP
	reveral different entities sure office (Procura) electronice. Portal of the Telematic Crist by the lawyer of the victionary both these systems are in the prosecution office to the reciser les informate. Taux de disponibilité (X) 100% (X) 50-99% (X) 10-49% (X) 100% (X) 50-99% (X) 10-49% (X) 1-9% (X) 100% (X) 50-99% (X) 10-49% (X) 100% (X) 50-99% (X) 100%	reveral different entities such as the police, the Noffice (Procura) electronically. In addition to the Portal of the Telematic Criminal Process") has been by the lawyer of the victim. The combination of early both these systems are regulated by a specific must be prosecution office to the court electronical reciser less informations suivantes: Taux de	several different entities such as the police, the National Social Welfare office (Procura) electronically. In addition to that, in recent years a new Portal of the Telematic Criminal Process") has been developed. This sy by the lawyer of the victim. The combination of these two systems may are provided by a specific legislative framework of the prosecution office to the court electronically. **Taux de disponibilité** Saisine papier obligatoire en parallèle** (X) 100%

064-3-1. Si oui, merci de préciser les informations suivantes :

(X)Oui

() Non

Commentaires

Solliciter l'aide judiciaire par voie électronique

Taux de disponibilité	(X) 100%
	() 50-99%
	() 10-49%
	() 1-9%
	() 0% (NAP)
	[]NA
Compeliantian de la demanda monerais monion ablicataine en monelle	() Oui
Formalisation de la demande par voie papier obligatoire en parallèle	` ´
	(X) Non
	[] NA
	[] NAP
Cadre législatif spécifique encadrant les demandes d'attribution d'aide	(X)Oui
judiciaire par voie électronique	() Non
judiciane par voie electromque	[]NA
	[]NAP
L'octroi de l'aide judiciaire est également électronique	(X)Oui
1	() Non
	[]NA
	[]NAP
Information disponible dans le CMS	(X)Oui
information disponiore dans to civio	() Non
	NA
	NAP

064-4. Est-il possible de transmettre des convocations à un rendez-vous judiciaire ou à une audience par voie électronique ? (un rendez-vous judiciaire désigne des phases préalables à une audience judiciaire, notamment en vue de médiation ou de conciliation)

(X) Oui

Commentaires

064-4-1. Si oui, merci de préciser les informations suivantes :

	Convocations générées par le CMS	Convocation papier obligatoire en parallèle	Consentement de l'usager pour être avisé par voie électronique	Modalités (si autres préciser en commentaires)	Cadre législatif spécifique
Civile et/ou commerciale	[X]	[]	[]	[] SMS [X] Courrier électronique [] Application informatique spécifique [] Autres	[X]

Pénale	[]	[]	[]	[] SMS	[]
				[] Courrier	
				électronique	
				[]	
				Application	
				informatique	
				spécifique	
				[] Autres	
Administrative	[X]	[]	[X]	[] SMS	[X]
				[X] Courrier	
				électronique	
				[]	
				Application	
				informatique	
				spécifique	
				[] Autres	

Utilisation des technologies de l'information pour améliorer la qualité des communications entre les tribunaux et les professionnels

064-6. Existe-t-il des possibilités de communication électronique entre les tribunaux et les avocats et/ou les parties ? (envoi de fichiers électroniques et de données concernant une procédure judiciaire avec ou sans documents numérisés, essentiellement à des fins de suppression d'échanges papiers)

	Taux de déploiement de l'outil	Phases du procès concernées	Modalités (si différentes selon les phases du procès ou si autres, à préciser en commentaire)	Cadre législatif spécifique	Disponibilité pour
Civile et/ou commerciale	[X] 100% [] 50-99% [] 10-49% [] 1-9% [] 0% (NAP) [] NA	[X] Saisine d'une juridiction [X] Phases préparatoires à l'audience [X] Calendrier des audiences et/ou gestion des renvois [X] Transmission des	[X] Courrier électronique [X] Application informatique spécifique [] Autres	[X]Oui	[X] Avocats [X] Parties non représentées par un avocat
		décisions des tribunaux			

Pénale	[] 100%	[] Saisine	[X] Courrier	[X] Oui	[X] Avocats
	[X] 50-99%	d'une juridiction	électronique		[] Parties
	[] 10-49%	[X] Phases	[X]		non représentées
	[] 1-9%	préparatoires à	Application		par un avocat
	[] 0%	l'audience	informatique		
	(NAP)	[]	spécifique		
	[] NA	Calendrier des	[] Autres		
		audiences et/ou			
		gestion des			
		renvois			
		[]			
		Transmission des			
		décisions des			
		tribunaux			
Administrative	[X] 100%	[X] Saisine	[X] Courrier	[X]Oui	[X] Avocats
	[] 50-99%	d'une juridiction	électronique		[X] Parties
	[] 10-49%	[X] Phases	[]		non représentées
	[] 1-9%	préparatoires à	Application		par un avocat
	[] 0%	l'audience	informatique		
	(NAP)	[X]	spécifique		
	[] NA	Calendrier des	[] Autres		
		audiences et/ou			
		gestion des			
		renvois			
		[X]			
		Transmission des			
			1		
		décisions des			

064-7. Modalités de communication électronique utilisées par des professionnels autres que les avocats (envoi de données électroniques concernant une procédure judiciaire avec ou sans documents numérisés, essentiellement à des fins de suppression d'échanges papiers)

	Taux de déploiement de l'outil	Modalités (si différentes selon les actes ou si autres, à préciser en commentaire)	Cadre législatif spécifique
Agents chargés de l'exécution des décisions de justice (tels que définis dans les Q169 et suivantes)	[] 100% [] 50-99% [] 10-49% [] 1-9% [X] 0% (NAP)	[] Courrier électronique [] Application informatique spécifique [] Autres	[] Oui
Notaires (tels que définis dans les Q192 et suivantes)	[X] 100% [] 50-99% [] 10-49% [] 1-9% [] 0% (NAP)	[X] Courrier électronique [] Application informatique spécifique [] Autres	[X]Oui

Experts (tels que définis dans les Q202 et	[X] 100%	[X] Courrier	[X]Oui
suivantes)	[] 50-99%	électronique	
,	[] 10-49%	[] Application	
	[] 1-9%	informatique spécifique	
	[] 0% (NAP)	[] Autres	
	[] NA		
Services de police judiciaire	[] 100%	[] Courrier	[X] Oui
	[] 50-99%	électronique	
	[X] 10-49%	[X] Application	
	[] 1-9%	informatique spécifique	
	[] 0% (NAP)	[] Autres	
	[] NA		

064-9. Existe-t-il des systèmes de traitement en ligne de contentieux spécialisés (contentieux relatif aux petites créances, créances non contestées, phases préparatoires à la résolution d'un conflit familial, etc - veuillez préciser en commentaire) ?

() Oui (X) Non

Commentaire : Veuillez décrire le système existant.

Utilisation des technologies de l'information pour améliorer la qualité des communications entre les tribunaux et les professionnels

064-10. Vidéoconférence entre les tribunaux, les professionnels et/ou les usagers (concerne l'utilisation de dispositifs audiovisuels dans le cadre de procédures judiciaires tels que pour l'audition des parties, etc.).

(X) Oui

() Non

Commentaires

064-10-1. Si oui, merci de préciser les informations suivantes et de décrire en commentaires de cette rubrique les cas d'usage concrets de la vidéoconférence et les bénéfices attendus (par exemple, utilisation de ce dispositif afin de réduire le nombre de transferts de détenus vers le tribunal) :

	Taux de déploiement	Phase de procédure	Cadre législatif spécifique
Civile et/ou commerciale	[] 100%	[X] Préalable à	[X]Oui
	[X] 50-99%	l'audience	[] Non
	[] 10-49%	[X] Durant	
	[] 1-9%	l'audience	
	[] 0% (NAP)	[X] Postérieurement	
	[] NA	à l'audience	

Pénale	[] 100%	[] Préalable à	[X] Oui
	[] 50-99%	l'audience	[] Non
	[X] 10-49%	[X] Durant	
	[] 1-9%	l'audience	
	[] 0% (NAP)	[] Postérieurement	
	[] NA	à l'audience	
Administrative	[X] 100%	[] Préalable à	[X] Oui
	[] 50-99%	l'audience	[] Non
	[] 10-49%	[X] Durant	
	[] 1-9%	l'audience	
	[] 0% (NAP)	[] Postérieurement	
	[] NA	à l'audience	

Commentaires The sound is recorded while the video is not. Even when it comes to video conferencing it's only the sound which is saved and stored. The same applies to the previous cycle.

064-11. Enregistrement d'auditions ou de débats (enregistrement sonore ou audiovisuel en phase d'instruction et/ou de jugement)

(X) Oui

() Non

Commentaires

064-11-1. Si oui, merci de préciser les informations suivantes :

	Taux de déploiement	Type d'enregistrement	Cadre législatif spécifique
Civile et/ou commerciale	() 100% () 50-99% (X) 10-49% () 1-9% () 0% (NAP)	(X) Sonore () Vidéo () Les deux [] NA	(X) Oui () Non []NA []NAP
Pénale	() 100% (X) 50-99% () 10-49% () 1-9% () 0% (NAP)	(X) Sonore () Vidéo () Les deux []NA	(X) Oui () Non []NA []NAP
Administrative	() 100% () 50-99% () 10-49% () 1-9% (X) 0% (NAP)	() Sonore () Vidéo () Les deux [] NA [X] NAP	() Oui () Non [] NA [X] NAP

064-12. La preuve électronique est-elle admissible ?

Admissibilité de la preuve électronique	Cadre législatif
ciccuonique	

Civile et/ou commerciale	(X)Oui	() De droit commun
	() Non	seulement
		(X) De droit commun et
		spécialisé
		() De droit spécialisé seulement
		[]NAP
Pénale	(X)Oui	(X) De droit commun
	() Non	seulement
		() De droit commun et
		spécialisé () De droit spécialisé
		seulement
		[]NAP
Administrative	(X)Oui	() De droit commun
	() Non	seulement
		(X) De droit commun et
		spécialisé
		() De droit spécialisé seulement
		[] NAP
ommentaires - Autres dispositifs de communication	ation électronique entre les tribunaux, les p	professionnels et/ou les usagers
.6.1Politiques nationales décline	ées dans les tribunaux / les s	ervices du ministère
ublic		
66. Existe-t-il des normes de qual	ité définies pour le système ju	diciaire au niveau national
existe-t-il un système de qualité et	t/ou une politique de qualité de	e la justice)?
() Oui		
(X) Non		
'ommentaires - Si oui veuillez préciser :		

067. Existe-t-il des personnels spécialisés responsables de la mise en œuvre de ces normes de qualité élaborées au niveau national?

	Oui / Non
dans les tribunaux	() Oui (X) Non
dans les services du ministère public	() Oui (X) Non

Commentaires

3.6.2Objectifs de performance et de qualité au niveau des tribunaux / des services du ministère public

qualité ?
(X) Oui
() Non
Commentaires
078. Si oui, veuillez préciser les principaux indicateurs de performance et de qualité qui ont été
définis pour les tribunaux :
[X] nombre de nouvelles affaires
[X] durée des procédures (délais)
[X] nombre d'affaires terminées
[X] nombre d'affaires pendantes
[X] stocks d'affaires
[] productivité des juges et des personnels des tribunaux
[] satisfaction du personnel des tribunaux
[] satisfaction des usagers (au regard des services rendus par les tribunaux)
[] coûts des procédures judiciaires
[] nombre de recours
[] taux de recours
[X] clearance rate
[X] disposition time
[] autre (veuillez préciser) :
Commentaires
077-1. Concernant l'activité des services du ministère public, avez-vous défini des indicateurs de
performance et de qualité ?
(X)Oui
() Non
Commentaires
078-1. Si oui, veuillez préciser les principaux indicateurs de performance et de qualité qui ont
été définis pour les services du ministère public:
[X] nombre de nouvelles affaires
[X] durée des procédures (délais)
[X] nombre d'affaires terminées
[X] nombre d'affaires pendantes
[X] stocks d'affaires
[] productivité des procureurs et des personnels des ministères publics

077. Concernant l'activité des tribunaux, avez-vous défini des indicateurs de performance et de

[] satisfaction du personnel des services du ministère public
[] satisfaction des usagers (au regard des services rendus par les ministères publics)
[] coûts des procédures judiciaires
[X] clearance rate
[X] disposition time
[] pourcentage de condamnations et d'acquittements
[] autre (veuillez préciser) :
Commentaires
073. Existe-t-il un système d'évaluation régulière de la performance des tribunaux basé
principalement sur les indicateurs définis?
(X)Oui
() Non
Commentaires
073-0. Si oui, veuillez préciser à quelle fréquence:
() Annuelle
() Moins fréquente
(X) Plus fréquente
Commentaires - Si « Moins fréquente » ou « Plus fréquente », veuillez préciser : Quarterly
073-1. Cette évaluation de l'activité du tribunal est-elle utilisée pour l'allocation ultérieure des
ressources au sein de ce tribunal?
(X)Oui
() Non
Commentaires
073-2. Si oui, quelles mesures sont prises?
[] Identification des causes de l'amélioration ou de la détérioration de la performance
[X] Réaffectation des ressources (ressources humaines/financières en fonction de la performance)
[X] Réorganisation des procédures internes pour accroître l'efficacité
[] Autre (veuillez préciser):
Commentaires The evaluation of the court activity (case flow, DT, CR, etc.) are used to draw up the staffing plan ("pianta organica") i.e. the ideal allocation of judges and court staff among the courts. More recently, this data is used for monitoring the implementation of reforms and investments related to the Recovery and Resilience Plan (PNRR) and the related EU Next Generation funds.
073-3. Existe-t-il un système d'évaluation régulière de la performance des services du ministère
public basé principalement sur les indicateurs définis?
(X)Oui
() Non

073-4. Si oui, veuillez préciser à quelle fréquence ?
() Annuelle
() Moins fréquente
(X) Plus fréquente
Commentaires - Si l'évaluation est «moins fréquente » ou «plus fréquente », veuillez préciser : Quarterly
073-5. Cette évaluation de l'activité des services du ministère public est-elle utilisée pour
l'allocation ultérieure des ressources au sein des services du ministère public ?
(X) Oui
() Non
Commentaires
073-6. Si oui, quelles mesures sont prises?
[] Identification des causes de l'amélioration ou de la détérioration de la performance
[X] Réaffectation des ressources (ressources humaines/financières en fonction de la performance)
[X] Réorganisation des procédures internes pour accroître l'efficacité
[] Autre (veuillez préciser):
Commentaires
=
079. Quelle est l'autorité chargée d'évaluer la performance des tribunaux (réponses multiples
possible) ?
[X] Conseil Supérieur de la Magistrature
[] Ministère de la Justice
[X] Organe d'inspection
[] Cour Suprême
[] Organe d'audit externe
[] Autre (veuillez préciser):
Commentaires
079-1. Quelle est l'autorité chargée d'évaluer la performance des services du ministère public
(réponses multiples possible) ?
[X] Conseil supérieur des procureurs
[X] Ministère de la Justice
[X] Chef de l'unité organisationnelle ou supérieur hiérarchique
[] Procureur général /Procureur de la République
[] Organe d'audit externe
[] Autre (veuillez préciser):

3.6.3 Mesure de l'activité des tribunaux / des services du ministère public

070. Existe-t-il un système de suivi régulier des activités des tribunaux (performance et qualité)):
[X] nombre de nouvelles affaires	
[X] durée des procédures (délais)	
[X] nombre d'affaires terminées	
[X] nombre d'affaires pendantes	
[X] stocks d'affaires	
[X] productivité des juges et des personnels des tribunaux	
[] satisfaction du personnel des tribunaux	
[] satisfaction des usagers (au regard des services rendus par les tribunaux)	
[] coûts des procédures judiciaires	
[] nombre de recours	
[] taux de recours	
[X] clearance rate	
[X] disposition time	
[] autre (veuillez préciser) :	
Commentaires	
070-1. Existe-t-il un système de suivi régulier des activités des services du ministère public	
(performance et qualité):	
[X] nombre de nouvelles affaires	
[X] durée des procédures (délais)	
[X] nombre d'affaires terminées	
[X] nombre d'affaires pendantes	
[X] stocks d'affaires	
[X] productivité des procureurs et des personnels des ministères publics	
[] satisfaction du personnel des services du ministère public	
[] satisfaction des usagers (au regard des services rendus par le ministère public)	
[] coûts des procédures judiciaires	
[X] clearance rate	
[X] disposition time	
[X] pourcentage de condamnations et d'acquittements	

Commentaires

[] autre (veuillez préciser) :

071. Existe-t-il un mécanisme permettant de suivre le nombre d'affaires pendantes et les affaires qui ne sont pas traitées dans un délai raisonnable (arriéré):

[X] en matière civile		
[X] en matière pénale		
[X] en matière administrative		
Commentaires		
072. Existe-t-il un mécanisme permetta	ant de surveiller les temps mo	orts durant les procédures
judiciaires ?	-	-
	Oui (Si oui, veuillez préciser)	Non
dans les tribunaux	()	(X)
dans les services du ministère public	()	(X)
Commentaires		
3.6.4Information sur l'activité des tri	bunaux / des services du mi	inistère public
080. Existe-t-il une institution centralise	ée responsable de la collecte (de données statistiques
concernant le fonctionnement des tribus	-	de domices sansuques
(X) Oui (veuillez préciser le nom et les coordonnée		
() Non	,	
Commentaires		
080-1. Les statistiques sur le fonctionne	ement de chaque tribunal sont	-elles nuhliées ?
(X) Oui, sur internet	oment de chaque dibahai sont	eches puonees:
() Non, seulement en interne (sur un site intranet)		
() Non		
Commentaires		
_		
		1 1 2
080-2. Existe-t-il une institution central	-	e de données statistiques
concernant le fonctionnement des servi	_	
(X) Oui (veuillez préciser le nom et les coordonnée () Non	s de cette institution) :	
Commentaires		
080-3. Les statistiques sur le fonctionne	ement de chaque service du m	inistère public sont-elles
publiées ?		
(X) Oui, sur internet		
() Non, seulement en interne (sur un site intranet)		
() Non		
Commentaires		
		Page 60 sur 126

081. Les tribunaux individuels doivent-ils établir un rapport annuel d'activités (qui présente par
exemple le nombre d'affaires terminées, d'affaires pendantes, le nombre de juges et de personnels
administratifs, les objectifs à atteindre et une évaluation de l'activité) ?
(X)Oui
() Non
Commentaires - Si oui, veuillez décrire le contenu du rapport et son public (c'est-à-dire à qui le rapport est-il destiné) :
081-1. Si oui, veuillez préciser sous quelle forme ce rapport est diffusé:
[X] Internet
[] Intranet
[X] Diffusion papier
Commentaires
081-2. Si oui, veuillez préciser la fréquence à laquelle le rapport est diffusé :
(X) Annuelle
() Moins fréquente
() Plus fréquente
Commentaires
—————————————————————————————————————
081-3. Les services du ministère public doivent-ils établir un rapport annuel d'activités (qui
présente par exemple des données sur le nombre d'affaires entrantes, le nombre de decisions, le
nombre de procureurs et de personnel administratif, les objectifs à atteindre et une évaluation de
l'activité) ?
(X)Oui
() Non
Commentaires - Si oui, veuillez décrire le contenu du rapport et son public (c'est-à-dire à qui le rapport est-il destiné) :
081-4. Si oui, veuillez préciser sous quelle forme ce rapport est diffusé:
[X] Internet
[] Intranet
[X] Diffusion papier
Commentaires
081-5. Si oui, veuillez préciser la fréquence à laquelle le rapport est diffusé :
(X) Annuelle
() Moins fréquente
() Plus fréquente

Page 61 sur 126

3.6.5 Administration des tribunaux

082. Existe-t-il une structure ou des processus de concertation entre le ministère public et les tribunaux à propos de la manière dont les affaires sont présentées et organisées devant les juridictions (par exemple organisation, nombre et calendrier des audiences, permanences pour les
affaires urgentes, choix des modes simplifiés de poursuites)?
(X)Oui
() Non
Commentaires - Si oui, veuillez préciser : It is common practice for Courts and Prosecution Offices to sign memorandum of understanding, often also involving lawyers representatives, engaging all parties in the adoption of organizational measures to facilitate the smooth functioning of the system (e.g. case priority, calendar of the hearings, judicial expenses, etc.). In some cases, (e.g. those involving priority rules) the memoranda are aimed to guarantee the effective implementation of rules of law, while in others they only define best-practices.
082-1. Existe-t-il en général une structure ou des processus de concertation entre les avocats et les
tribunaux à propos de la manière dont les affaires sont présentées et organisées devant les
juridictions en matière non pénale (par exemple organisation, nombre et calendrier des audiences,
permanences pour les affaires urgentes).
(X) Oui
() Non
Commentaires - Si oui, veuillez préciser : Memorandum of understanding between lawyers and court representatives are widespread also for the management of civil cases. Such agreements are typically envisaged at court level.
3.6.6 Performance et évaluation des juges et des procureurs
083. Existe-t-il des objectifs quantitatifs de performance définis pour chaque juge (par exemple le
nombre d'affaires résolues en un mois ou une année) ?
(X)Oui
() Non
Commentaires Quantitative performance targets are set in terms of length and timeframe of proceedings. Judges who fail to meet certain requirements may face disciplinary proceedings.
083-1. Veuillez préciser qui fixe les objectifs individuels pour chaque juge :
[] Pouvoir executif (par exemple ministère de la Justice)
[] Pouvoir législatif
[X] Pouvoir judiciaire (par exemple le Conseil supérieur de la magistrature, la Cour suprême)
[] Président de la juridiction
[] Autre (veuillez préciser):

Page 62 sur 126

114. Existe-t-il un système d'évaluation individuelle qualitative de l'activité professionnelle du
juge?
(X) Oui
() Non
Commentaires The assessment procedure applies to both judges and public prosecutors. Every four years, the High Judicial Council (CSM) conducts a professional appraisal based on the professional skills of judges/prosecutors. The professional status of both judges and prosecutors is organized into 7 different levels. Several criteria are taken into consideration: independence, impartiality, balance, professional capacity, hardworkingness, diligence and commitment. The assessment is based on a number of acts and documents that describe all the professional aspects of the magistrate to be evaluated. The most significant are: • a "self report" where the magistrate illustrates all the elements that he/she believes are necessary or useful to be considered for the purpose of his/her appraisal; • a random sample of acts and documents produced by the magistrate during the evaluation period; • an "informative report" prepared by a superior of the magistrate; • the statistics concerning activity of the magistrate: the number of provisions drafted, the processing times of the proceedings, the time for filing the documents (even in comparison with the other magistrates of the office); • scientific publications, if any; • reports from the lawyers' council, if any.
114-1. Si oui, veuillez préciser la fréquence de cette évaluation :
() Annuelle
(X) Moins fréquente
() Plus fréquente
=
083-2. Existe-t-il des objectifs quantitatifs de performance définis pour chaque procureur (par exemple le nombre d'affaires résolues en un mois ou une année) ? (X) Oui () Non
Commentaires
083-3. Veuillez préciser qui fixe les objectifs individuels pour chaque procureur :
[] Pouvoir executif (par exemple Ministère de la Justice)
[X] Procureur général /Procureur de la République
[] Conseil supérieur des procureurs
[] Chef de l'unité organisationnelle ou supérieur hiérarchique
[] Autre (veuillez préciser):
Commentaires
120. Existe-t-il un système d'évaluation individuelle qualitative de l'activité professionnelle du
procureur?
(X) Oui
() Non
Commentaires

120-1. Si oui, veuillez préciser la fréquence de cette évaluation :
() Annuelle
(X) Moins fréquente
() Plus fréquente
Commentaires
C4. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie
Sources : Ministry of Justice - High Judicial Council
4. Procès équitable
4.1.Principes
4.1.1Principes du procès équitable
084. Pourcentage de jugements par défaut de première instance en matière pénale (affaires dans
lesquelles le suspect n'est ni présent ni représenté par un avocat durant l'audience)?
[]
[] NA
[X]NAP
Commentaires - Veuillez indiquer la méthode de calcul utilisée :
085. Existe-t-il une procédure permettant la récusation effective d'un juge si une partie estime
qu'il n'est pas impartial?
(X)Oui
() Non
Commentaires - Veuillez brièvement préciser:
085-1. i oui, quel est le ratio entre le nombre total de procédures de récusation initiées et le
nombre de récusations qui ont été prononcées (au cours de l'année de référence) ?
[X]NA
Commentaires In civil, criminal and administrative cases, if a party considers that the judge is not impartial, they can go through the so-called recusal procedure. The request is either addressed to the president of the section within which the judge is sitting or to the president

of the court him/herself. The recusal procedure can be initiated at any stage of the proceeding/trial, even before the first hearing. Moreover, when there is a conflict of interest, a judge can autonomously withdraw from hearing a case to prevent creating a perception that he/she carried a bias while deciding the case.

086. Existe-t-il dans votre pays un système de suivi des violations relatives à l'article 6 de la

Convention europeenne des droits de l'homme?	
[] Pour les procédures civiles (non-exécution)	
[] Pour les procédures civiles (durée)	
[] Pour les procédures pénales (durée)	
[] NAP	
Commentaires - Veuillez préciser quelles sont les modalités de ce dispositif de suivi (information sur les violations constatées par la Coueuropéenne des droits de l'homme au niveau de l'Etat / au niveau des tribunaux ; mise en place de dispositifs internes pour prévenir d'autres violations (similaires) et s'il permet de mesurer une évolution des violations constatées) : In Italy there is no monitoring system this respect. (NAP is not an option)	
086-1. Existe-t-il dans votre pays une possibilité de réexamen de l'affaire après un constat de	
violation de la Convention européenne des droits de l'homme par la Cour Européenne des droits	
de l'homme ?	
(X)Oui	
() Non	
[] NAP	
Commentaires The possibility of revision of a criminal case after a finding of a violation of the European Convention on Human Rights by the ECHR is already possible (article 630 of the criminal code) while the extension to civil cases is currently on the table.	
D1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie Sources : Ministry of Justice	
Sources: Ministry of Justice	
Sources : Ministry of Justice .2.Durée des procédures	
Sources : Ministry of Justice .2.Durée des procédures	
Sources : Ministry of Justice .2.Durée des procédures 4.2.1Informations générales	
Sources : Ministry of Justice .2.Durée des procédures 4.2.1Informations générales	
Sources : Ministry of Justice .2.Durée des procédures 4.2.1Informations générales 087. Existe-t-il des procédures spécifiques pour les affaires urgentes :	
Sources: Ministry of Justice 2.2.Durée des procédures 4.2.1Informations générales 087. Existe-t-il des procédures spécifiques pour les affaires urgentes: [X] en matière civile	
Sources : Ministry of Justice 2. Durée des procédures 4. 2. 1 Informations générales 087. Existe-t-il des procédures spécifiques pour les affaires urgentes : [X] en matière civile [X] en matière pénale	
Sources: Ministry of Justice 2. Durée des procédures 4. 2. 1 Informations générales 087. Existe-t-il des procédures spécifiques pour les affaires urgentes: [X] en matière civile [X] en matière pénale [X] en matière administrative [] Il n'y a pas de procédure spécifique pour les affaires urgentes	
Sources: Ministry of Justice 2.Durée des procédures 4.2.1Informations générales 087. Existe-t-il des procédures spécifiques pour les affaires urgentes: [X] en matière civile [X] en matière pénale [X] en matière administrative [] Il n'y a pas de procédure spécifique pour les affaires urgentes Commentaires - Si oui, veuillez préciser:	
Sources: Ministry of Justice 2.Durée des procédures 4.2.1Informations générales 087. Existe-t-il des procédures spécifiques pour les affaires urgentes: [X] en matière civile [X] en matière pénale [X] en matière administrative [] Il n'y a pas de procédure spécifique pour les affaires urgentes Commentaires - Si oui, veuillez préciser:	
Sources: Ministry of Justice 2. Durée des procédures 4. 2. 1 Informations générales 087. Existe-t-il des procédures spécifiques pour les affaires urgentes: [X] en matière civile [X] en matière pénale [X] en matière administrative [] Il n'y a pas de procédure spécifique pour les affaires urgentes Commentaires - Si oui, veuillez préciser: 088. Existe-t-il des procédures simplifiées:	
Sources : Ministry of Justice 2. Durée des procédures 4. 2. 1 Informations générales 087. Existe-t-il des procédures spécifiques pour les affaires urgentes : [X] en matière civile [X] en matière administrative [] Il n'y a pas de procédure spécifique pour les affaires urgentes Commentaires - Si oui, veuillez préciser : 088. Existe-t-il des procédures simplifiées : [X] en matière civile (petits litiges)	
Sources: Ministry of Justice 2.2.Durée des procédures 4.2.1Informations générales 087. Existe-t-il des procédures spécifiques pour les affaires urgentes: [X] en matière civile [X] en matière pénale [X] en matière administrative [] Il n'y a pas de procédure spécifique pour les affaires urgentes Commentaires - Si oui, veuillez préciser: 088. Existe-t-il des procédures simplifiées: [X] en matière civile (petits litiges) [X] en matière pénale (infractions mineures)	
2.Durée des procédures 4.2.1Informations générales 087. Existe-t-il des procédures spécifiques pour les affaires urgentes: [X] en matière civile [X] en matière administrative [] Il n'y a pas de procédure spécifique pour les affaires urgentes Commentaires - Si oui, veuillez préciser: 088. Existe-t-il des procédures simplifiées: [X] en matière civile (petits litiges) [X] en matière pénale (infractions mineures) [X] en matière administrative	

Page 65 sur 126

[X] affaires administratives Commentaires - Si oui, veuillez précise	er:				
89. Les tribunaux et les avo	ocats ont-ils	la nossibilité	de conclure o	les accords sur l	es modalités
raitement des affaires (prés		-			
~		•		is accordes aux a	avocais pour
oumettre leurs conclusions	et des dates	a audience)	?		
(X)Oui					
() Non					
ommentaires - Si oui, veuillez précise	er:				
.2.2Gestion des flux d'aff	oiras pran	niàra instanc			(
2.20cstion des flux d'air	ancs – pren		<u>~</u>		
91. Tribunaux de 1ère insta	ance : nombr	e total d'affa	ires "autres a	ue pénales"	
				<u>-</u>	A CC-:
	Affaires pendantes au 1er janvier année de réf.	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre année de réf.	
Nombre total d'affaires "autres	3 610 366	2 671 545	2 741 198	3 540 713	
que pénales" (1 + 2 + 3 + 4)	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP	[X] NA [] NAP
1. Affaires civiles (et	2 233 438	1 139 154	1 184 941	2 187 651	[X] NA
commerciales) contentieuses (dont les affaires contentieuses relatives à l'exécution, si possible	[]NAP	[] NAP	[] NAP	[]NAP	[] NAP
commerciales) contentieuses (dont les affaires contentieuses relatives à l'exécution, si possible sans les affaires administratives,	[]NAP	[]NAP	[] NAP	[] NAP	[]NAP
commerciales) contentieuses (dont les affaires contentieuses	[]NAP	1 490 342	[] NAP 1 498 906 [] NA	1 217 611	[X]NA

088-1. Pour ces procédures simplifiées, les juges peuvent-ils rendre des jugements oralement,

accompagnés du dispositif écrit, et sans la motivation complète du jugement ?

[] affaires civiles

[] affaires pénales

2.1. Affaires civiles (et	1 226 175	1 490 342	1 498 906	1 217 611	
commerciales) générales non	[]NA	[]NA	[]NA	[]NA	[X]NA
contentieuses, par exemple des	[] NAP				
créances incontestées, de					
requêtes en changement de nom,					
les affaires non contentieuses					
relatives à l'exécution etc. (si					
possible sans les affaires					
administratives, v. catégorie 3;					
sans les affaires non					
contentieuses relatives à un					
registre et/ou autres affaires, v.					
catégories 2.2 et 2.3)					
2.2. Affaires liées aux registres					
(2.2.1+2.2.2+2.2.3)	[] NA				
,	[X] NAP	[X] NAP	[X]NAP	[X] NAP	[X]NAP
2.2.1. Affaires non contentieuses					
relatives au registre foncier	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP	[]NA	[] NA [X] NAP	[]NA
	[A] NAF	[A]NAF	[X] NAP	[A] NAF	[X] NAP
2.2.2. Affaires non contentieuses	r INIA	F 1 NIA	F 1.NTA	[] DIA	r 1 NIA
relatives au registre du commerce	[] NA [X] NAP				
	[]		[]	[]	(==)====
2.2.3. Autres affaires liées aux	[] NA				
registres	[X]NAP	[X]NAP	[X]NAP	[X]NAP	[X]NAP
2.3. Autres affaires non					
	[] NA				
contentieuses	[X] NAP				
3. Affaires administratives	150 753	42 049	57 351	135 451	79 771
	[] NA				
	[] NAP				
4. Autres affaires					
	[] NA				
	[X] NAP				

Commentaires In 2020 the case flow was highly affected by the COVID-19 pandemic and the consequent temporary shutdown of courts. This had an impact on both incoming and resolved cases, which fell quite considerably compared to 2019. However, the fall in the number of resolved cases was less drastic than that of incoming cases, resulting in a clearance rate (CR) higher than 100% and, hence, in a reduction in the number of the unresolved cases (i.e. the pending cases at the end of the period). The COVID-19 pandemic also had a strong impact on the disposition time (DT). The number of pending older than 2 years is not available because figures include the activity of both tribunals and justice of peace offices and for the latter this information is not available.

092. Si les tribunaux traitent des "affaires civiles (et commerciales) non contentieuses", veuillez indiquer les catégories incluses :

. Non-litigious cases include -amongst others- divorce and separation by mutual consent, change of divorce/separation conditions, judicial interdiction and incapacitation, hereditament, some family-related procedures, etc.

Under this category also fall the following: order for payment procedures, proceedings for validation of eviction, precautionary proceedings and proprietary measures.

093. Si "autres affaires", veuillez indiquer les catégories incluses : . NAP

094. Tribunaux de 1ère instance : nombre d'affaires pénales.

	Affaires pendantes au 1er janvier année de réf.	Nouvelles affaires	Affaires terminées		Affaires pendantes depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affaire est portée devant les tribunaux de 1ère instance
Nombre total d'affaires pénales	1 193 323	1 042 721	945 778	1 290 266	
-	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[X] NA
(1+2+3)	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
1. Infractions graves	1 094 651	922 368	834 920	1 182 099	408 895
	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
2. Infractions mineures	98 672	120 353	110 858	108 167	
	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
3. Autres affaires pénales					
_	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP

Commentaire - Si vous ne pouvez pas faire la distinction entre les infractions mineures et les infractions graves (selon les définitions de la CEPEJ), veuillez apporter des précisions sur les affaires reportées dans ces catégories. Si « Autres affaires pénales », veuillez préciser :

4.2.3Gestion des flux d'affaires – seconde instance



097. Tribunaux de 2ème instance (appel) : Nombre d'affaires « autres que pénales »

	Affaires pendantes au 1er janvier année de réf.	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre année de réf.	Affaires pendantes depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affaire est portée devant les tribunaux de 2ème instance
Nombre total d'affaires "autres	308 057	96 914	109 828	295 143	134 526
que pénales" (1 + 2 + 3 + 4)	[]NA []NAP	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP

1. Affaires civiles (et	302 701	89 839	102 989	289 551	134 251
commerciales) contentieuses	[] NA				
(dont les affaires contentieuses	[] NAP				
relatives à l'exécution, si possible					
· •					
sans les affaires administratives,					
v. catégorie 3)					
2. Affaires non contentieuses	5 356	7 075	6 839	5 592	275
(2.1+2.2+2.3)	[] NA				
(2021-2021-2007)	[] NAP				
2.1. Affaires civiles (et	5 356	7 075	6 839	5 592	275
commerciales) générales non	[] NA				
contentieuses, par exemple des	[] NAP				
créances incontestées, de					
requêtes en changement de nom,					
les affaires non contentieuses					
relatives à l'exécution etc. (si					
possible sans les affaires					
administratives, v. catégorie 3;					
sans les affaires non					
contentieuses relatives à un					
registre et/ou autres affaires, v.					
catégories 2.2 et 2.3)					
2.2. Affaires liées aux registres					
(2.2.1+2.2.2+2.2.3)	[] NA				
(2.2.1+2.2.2+2.2.3)	[X] NAP				
2.2.1. Affaires non contentieuses					
relatives au registre foncier	[] NA				
Totalives ad registre foncier	[X] NAP				
2.2.2. Affaires non contentieuses					
relatives au registre du commerce	[] NA				
Total vos da Togistio da Commerce	[X] NAP				
2.2.3. Autres affaires liées aux					
registres	[] NA				
1-2	[X] NAP				
2.3. Autres affaires non					
contentieuses	[] NA				
	[X] NAP				
3. Affaires administratives					
	[] NA				
	[X] NAP	[X]NAP			
4. Autres affaires					
	[] NA				
	[X] NAP				

Commentaires - Si « autres affaires », veuillez préciser. In 2020 the case flow was highly affected by the COVID-19 pandemic and the consequent temporary shutdown of courts. This had an impact on both incoming and resolved cases, which fell quite considerably compared to 2019. However, the fall in the number of resolved cases was less drastic than that of incoming cases, resulting in a clearance rate (CR) higher than 100% and, hence, in a reduction in the number of the unresolved cases (i.e. the pending cases at the end of the period). The COVID-19 pandemic also had a strong impact on the disposition time (DT).

098. Tribunaux de 2ème instance (appel) : nombre d'affaires pénales.

	Affaires pendantes au 1er janvier année de réf.	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre année de réf.	Affaires pendantes depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affaire est portée devant les tribunaux de 2ème instance
Nombre total d'affaires pénales	267 997	91 318	85 612	273 703	131 118
-	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
(1+2+3)	[] NAP	[]NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
1. Infractions graves	263 401	88 819	82 375	269 845	130 282
	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
2. Infractions mineures	4 596	2 499	3 237	3 858	836
	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
3. Autres affaires					
	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP

Commentaires - Si vous ne pouvez pas faire la distinction entre les infractions mineures et les infractions graves (selon les définitions de la CEPEJ), veuillez indiquer les catégories d'affaires reportées dans la catégorie « infractions graves » et les affaires reportées dans la catégorie « infractions mineures ». Si « autres affaires », veuillez préciser.

4.2.4Gestion des flux d'affaires – Cour suprême

099. Cour suprême : nombre d'affaires « autres que pénales »

	Affaires pendantes au 1er janvier année de réf.	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre année de réf.	
Nombre total d'affaires "autres	143 134	43 829	42 329	144 634	70 305
que pénales" $(1+2+3+4)$	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
que penuies (1 + 2 + 3 + 4)	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
1. Affaires civiles (et	116 635	32 208	28 730	120 113	57 631
commerciales) contentieuses	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
(dont les affaires contentieuses					
relatives à l'exécution, si possible					
sans les affaires administratives,					
v. catégorie 3)					
2. Affaires non contentieuses					
(2.1+2.2+2.3)	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
(2.1 2.2 2.3)	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP

2.1. Affaires civiles (et					
commerciales) générales non	[] NA [X] NAP				
contentieuses, par exemple des	[A] NAF	[A]NAF	[A]NAF	[A]NAF	[A] NAF
créances incontestées, de					
requêtes en changement de nom,					
les affaires non contentieuses					
relatives à l'exécution etc. (si					
possible sans les affaires					
administratives, v. catégorie 3;					
sans les affaires non					
contentieuses relatives à un					
registre et/ou autres affaires, v.					
catégories 2.2 et 2.3)					
2.2. Affaires liées aux registres					
(2.2.1+2.2.2+2.2.3)	[] NA				
,	[X] NAP	[X]NAP			
2.2.1. Affaires non contentieuses					
relatives au registre foncier	[]NA	[]NA	[]NA	[]NA	[]NA
	[X]NAP	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	[X]NAP
2.2.2. Affaires non contentieuses	F 3.24	E I NIA	r I NYA	F 3.314	F 1374
relatives au registre du commerce	[] NA [X] NAP				
2224 (55 : 1:4	[]	[]		[]	[]
2.2.3. Autres affaires liées aux	[] NA				
registres	[X]NAP	[X]NAP	[X]NAP	[X]NAP	[X]NAP
2.3. Autres affaires non					
	[] NA				
contentieuses	[X] NAP				
3. Affaires administratives	26 101	11 281	13 221	24 161	12 610
	[] NA				
	[] NAP				
4. Autres affaires	398	340	378	360	64
	[] NA				
	[] NAP				

Commentaires - Si « autres affaires », veuillez préciser.

099-1. Existe-t-il une procédure d'irrecevabilité manifeste au niveau de la Cour suprême?

(X) Oui, veuillez indiquer le nombre d	affaires classées par cette procédure 719	.93
--	---	-----

() Non

Commentaires In Italy there is a procedure of manifest inadmissibility. However, this procedure doesn't follow a simplified procedure nor it is presided by a single judge. Indeed, proceedings that are judged as 'inadmissible' are always handled by a panel (more often in closed section). The judges' decision (with its motivation) is published with an ordinance.

100. Cour suprême: nombre d'affaires pénales.

	Affaires pendantes au 1er janvier année de réf.	Nouvelles affaires	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre année de réf.	Affaires pendantes depuis plus de 2 ans à compter de la date à laquelle l'affaire est portée devant la Cour suprême
Nombre total d'affaires pénales	23 583	38 508	37 618	24 473	48
(1+2+3)	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
(1+2+3)	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
1. Infractions graves	21 261	31 695	31 558	21 398	43
11 Initial actions graves	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
2. Infractions mineures	510	598	558	550	5
	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
3. Autres affaires pénales	1 812	6 215	5 502	2 525	0
Political Mariana	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[]NAP	[] NAP	[] NAP

Commentaire - Si vous ne pouvez pas faire la distinction entre les infractions mineures et les infractions graves (selon les définitions de la CEPEJ), veuillez apportez des précisions sur les affaires reportées dans cescatégories. Si « Autres affaires pénales », veuillez préciser : 2."minor criminal cases" represent cases against justice of peace's decisions and cases against first and second instance judges' decisions, regarding minor offences that are punished with fines. 3. "Other cases" Can be related to procedures pending in first or second instances (jurisdiction or competence conflicts between other courts), or pending in other countries (rogatory or capture instances); "Other cases" can be also related to decisions regarding the execution of imposed punishments (for example regarding the end or a change (home detention) of the imprisonment), or can be related to the correction of material errors on Highest Court's sentences.

4.2.5Gestion des flux d'affaires et durées – affaires spécifiques

0

101. Nombre d'affaires contentieuses spécifiques reçues et traitées par les tribunaux de 1ère instance.

	Affaires pendantes au 1er janvier année de réf.	Affaires nouvelles	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre année de réf.	Affaires pendantes depuis plus de 2 ans
Divorce contentieux	44 792	25 607	25 212	45 187	14 353
	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
Licenciement	15 207	14 380	14 038	15 549	2 409
	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
Faillite	9 401	22 985	23 256	9 130	999
	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
Vol avec violence					
	[X] NA	[X] NA	[X] NA	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
Homicide volontaire					
	[X] NA	[X] NA	[X] NA	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP

Commentaires

101-0. Nombre de procedures/ affaires relatives aux demandeurs d'asile et au droit de l'entrée et du séjour des étrangers.

	Affaires pendantes au 1er janvier année de réf.	Affaires nouvelles	Affaires terminées	Affaires pendantes au 31 décembre année de réf.	
Procédures non-juridictionnelles	49 277	26 963	42 604	33 636	
relatives aux demandeurs d'asile	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[X] NA
(statut de réfugié en application	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
de la Convention de Genève de					
1951)					
Procédures non-juridictionnelles					
relatives au droit de l'entrée et du	[X] NA	[X]NA	[X] NA	[X] NA	[X] NA
séjour des étrangers	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
Affaires relatives aux	94 041	23 779	28 401	89 419	16 217
demandeurs d'asile (statut de	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
réfugié en application de la	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
Convention de Genève de 1951)					
Affaires relatives au droit de		1 964	2 757		
l'entrée et du séjour des étrangers	[X] NA	[] NA	[] NA	[X] NA	[X] NA
3	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP

Commentaires

101-1. Pouvez-vous décrire succintement le dispositif de votre pays traitant des recours relatifs aux demandeurs d'asile (statut de réfugié en application de la Convention de Genève de 1951) et au droit de l'entrée et du séjour des étrangers :

. The Italian asylum system foresees a single regular procedure, the same for the determination of both refugee status and subsidiary protection status. The asylum claim can be lodged either at the border police office or within the territory at the provincial Police station (Questura).

The police authorities send the registration form and the documents concerning the asylum application to the Territorial Commissions or Sub-commissions for International Protection (Commissioni territoriali per il riconoscimento della protezione internazionale) (CTRPI) located throughout the national territory, the only authorities competent for the substantive asylum interview. Asylum seekers can appeal against a negative decision issued by the Territorial Commissions within 30 days before the competent Civil Tribunal.

101-2. Nombre d'affaires d'abus sexuels d'enfants et de pornographie enfantine reçues et traitées par les tribunaux de 1ère instance.

	Affaires pendantes au 1er janvier année de réf.	Affaires nouvelles		Affaires pendantes au 31 décembre année de réf.	
Abus sexuels d'enfants					
	[X] NA	[X] NA	[X] NA	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP
Pornographie enfantine					
	[X] NA	[X] NA	[X] NA	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP	[] NAP

Commentaire - Veuillez expliquer les définitions juridiques de ces catégories d'infractions dans votre système : In order to correctly identify child sexual abuse cases it is necessary to assess both articles and paragraphs, which the Italian Criminal Code is composed of. Unfortunately, in most cases the only information available for statistical purposes is the article. In general, when it comes to the quantification of specific crimes it necessary to implement a study of the phenomenon first. This exercise cannot be reduced to a mere data extraction from the database as we might end up in either overestimate or underestimate the phenomenon. Having said that, we are in the process of investigating this area and we might be in a position to provide the desired data for the next cycles.

102. Pourcentage des décisions ayant fait objet d'un appel, durée moyenne des procédures et pourcentage d'affaires pendantes depuis plus de 3 ans pour toutes les instances, concernant des affaires contentieuses spécifiques. La durée moyenne des procédures est calculée à partir de l'introduction du recours jusqu'au prononcé du jugement, sans tenir compte de la phase d'instruction en matière pénale, ainsi que de la phase d'exécution.

	% des décisions ayant fait l'objet d'un appel	Durée moyenne en 1ère instance (en jours)	Durée moyenne en 2ème instance (en jours)	Durée moyenne en 3ème instance (en jours)	Durée moyenne de la procédure complète (en jours)	% d'affaires pendantes depuis plus de 3 ans, pour toutes les instances
Affaires civiles et commerciales contentieuses	Valeur numérique maximale autorisée : 100 [X] NA	[X]NA []NAP	1 148 [] NA [] NAP	1 138 []NA []NAP	[X]NA []NAP	Valeur numérique maximale autorisée : 100
Divorce contentieux	Valeur numérique maximale autorisée : 100	694 []NA []NAP	427 []NA []NAP	875 []NA []NAP	[X]NA []NAP	Valeur numérique maximale autorisée : 100 [X] NA
Licenciement	Valeur numérique maximale autorisée : 100 [X] NA [] NAP	431 []NA []NAP	382 []NA []NAP	687 []NA []NAP	[X]NA []NAP	Valeur numérique maximale autorisée : 100 [X]NA []NAP

Faillite	Valeur numérique maximale autorisée : 100 [X] NA [] NAP	148 []NA []NAP	[] NA [X] NAP	1 083 []NA []NAP	[X]NA []NAP	Valeur numérique maximale autorisée : 100 [X] NA
Vol avec violence	Valeur numérique maximale autorisée : 100	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	230 []NA []NAP	[X] NA [] NAP	Valeur numérique maximale autorisée : 100
Homicide volontaire	Valeur numérique maximale autorisée: 100 [X]NA NAP	[X]NA []NAP	[X]NA []NAP	177 []NA []NAP	[X]NA []NAP	Valeur numérique maximale autorisée : 100 [X] NA [] NAP

Commentaires

103. Le cas échéant, veuillez préciser les procédures propres au divorce (contentieux et non contentieux) :

. Separation by mutual consent and uncontested divorce are also possible without judicial procedure. In particular through an ADR
procedure called "negoziazione assistita" (literally assisted negotiation) or alternatively directly to the public register office without
the intervention of the lawyer.

104. Comment est calculée la durée moyenne des procédures pour les six catégories d'affaires de la question 102? Veuillez décrire la méthode de calcul.

. The average length is	the arithmetic mean of the actua	I lengths of the cases reso	lived during the year of reference.
-------------------------	----------------------------------	-----------------------------	-------------------------------------

4.2.6Gestion des flux d'affaires – ministère public



105. Veuillez décrire le rôle et les attributions du procureur dans la procédure pénale (plusieurs choix possibles) :

- [X] diriger ou superviser l'enquête policière
- [] mener des enquêtes
- [X] quand cela est nécessaire, saisir le juge pour qu'il ordonne des mesures d'enquêtes
- [X] porter une accusation
- [X] soumettre l'affaire au tribunal

[] proposer une peine au juge
[X] faire appel
[X] superviser la procédure d'exécution
[] classer l'affaire sans suite, sans avoir besoin d'obtenir une décision d'un juge (observer la cohérence avec la question 36!)
[] clore l'affaire par une sanction ou une mesure imposée ou négociée sans décision d'un juge
[] autres attributions significatives (veuillez préciser):
Commentaires
106. Le procureur a-t-il également un rôle dans les affaires suivantes :
[X] affaire civiles
[] affaires administratives
[X] affaires de faillite
Commentaires - Si oui, veuillez préciser :

107. Procureurs : Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance

	Nombre d'affaires
1.Affaires pendantes au 1er Janvier de l'année de référence	1 587 721 []NA []NAP
2.Affaires nouvelles/reçues	2 503 277 [] NA [] NAP
3.Affaires traitées (3.1+3.2+3.3+3.4)	2 487 994 []NA []NAP
3.1. Classées pendant l'année de référence (3.1.1+3.1.2+3.1.3+3.1.4)	1 657 870 [] NA [] NAP
3.1.1. Classées par le procureur parce que l'auteur n'a pas pu être identifié	971 314 []NA []NAP
3.1.2 Classées par le procureur en raison d'une absence de constat d'infraction ou en raison d'une situation juridique particulière	679 742 []NA []NAP
3.1.3 Classées sans suite par le procureur pour raison d'opportunité	6814 []NA []NAP
3.1.4 Classement pour d'autres raisons	0 []NA []NAP
3.2Terminées par une sanction ou par une mesure imposée ou négociée par le procureur	6 281 [] NA [] NAP
3.3.Affaires clôturées par le procureur pour d'autres raisons	388 574 []NA []NAP

3.4.Affaires portées devant les tribunaux 4.Affaires pendantes au 31 décembre de l'année de référence			435 269 [] NA [] NAP 1 603 004 [] NA [] NAP	
Commentaires 107-1. Si la procédure du plaider cou le cette procédure?	pable existe, co	mbien d'afi	aires ont ét	té terminées par le b
	Total	Infract	ions graves	Infractions mineures
Nombre total de procédures du plaider coupable	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAI)	[] NA [X] NAP
Avant la procédure judiciaire principale devar les tribunaux	nt []NA [X]NAP	[] NA [X] NAI)	[] NA [X] NAP
Pendant la procédure judiciaire principale	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NA))	[] NA [X] NAP
(X) Oui () Non Commentaires				
	réponses aux q	uestions de		
(X) Oui () Non Commentaires D2. Veuillez indiquer les sources des Sources : Ministry of Justice + Supreme Court Carrière des juges et procureurs	réponses aux q	uestions de		
(X) Oui () Non Commentaires D2. Veuillez indiquer les sources des Sources : Ministry of Justice + Supreme Court Carrière des juges et procureurs 1. Recrutement et promotion	of Cassation + Counc	uestions de		
(X) Oui () Non Commentaires D2. Veuillez indiquer les sources des Sources : Ministry of Justice + Supreme Court Carrière des juges et procureurs	of Cassation + Counc	uestions de		
(X) Oui () Non Commentaires D2. Veuillez indiquer les sources des Sources : Ministry of Justice + Supreme Court Carrière des juges et procureurs 1. Recrutement et promotion	of Cassation + Counc	uestions de		
(X) Oui () Non Commentaires D2. Veuillez indiquer les sources des Sources : Ministry of Justice + Supreme Court Carrière des juges et procureurs 1. Recrutement et promotion 1.1.1 Recrutement et promotion des	réponses aux q of Cassation + Counc s judges utés ?	uestions de		
(X) Oui () Non Commentaires D2. Veuillez indiquer les sources des Sources : Ministry of Justice + Supreme Court Carrière des juges et procureurs 1. Recrutement et promotion 1.1 Recrutement et promotion des 10. Comment les juges sont-ils recru	of Cassation + Counce s judges utés ? ert) ment spécifique pour	uestions de	cette partie	
(X) Oui () Non Commentaires D2. Veuillez indiquer les sources des Sources : Ministry of Justice + Supreme Court Carrière des juges et procureurs 1. Recrutement et promotion 1.1 Recrutement et promotion des 1.0. Comment les juges sont-ils recru [X] principalement par concours (concours ouve [] principalement par une procédure de recruter	of Cassation + Counce s judges utés ? ert) ment spécifique pour pole des avocats expéri	uestions de il of State des professionne mentés)	cette partie	

[] autre (veuillez préciser) :			
Commentaires			
111. Autorité(s) responsable((s) pour le recrutement	- les juges sont-ils r	ecrutés et nommés,
initialement, en début de carr	rière, par :		
[] Une instance composée seulemen	nt de juges		
[] Une instance composée seulemen	nt de non juges		
[X] Une instance / des instances com	posée(s) de juges et de non-jug	es	
[] Autre			
Commentaires - Veuillez indiquer le nor S'il existe plusieurs instances impliquées	=	-	tement et de nomination des juges.
111-1. Combien de membres	composent cette insta	nce ?	
	Total	Hommes	Femmes
Membres	29		
	[] NA [] NAP	[] NA [X] NAP	[] NA [X] NAP
Commentaire - Veuillez préciser quel es	16.3		
(X) Oui () Non Commentaire - Veuillez préciser quel or 112. La même instance (Q.11 () Oui (X) Non Commentaires	l 1) est-elle compétente	e pour la promotion	
113. En quoi consiste la proc	édure de promotion de	es juges : (réponses r	nultiples possibles)
[] Concours/Examen			
[X] Autre(s) modalité(s) (entretien pr	rofessionnel ou autre)		
[] Absence de procédure spécifique			
Commentaire - Veuillez préciser comme ou d'un examen) : Unlike other Member judge to a higher court is not considered Cassation compared to first instance cou	States, in Italy the concept of "a "promotion" even though it is	'promotion" is mostly related s clearly more prestigious to	d to "seniority". The appointment of a work within the Supreme Court of
113-1. Veuillez indiquer les	critères retenus pour la	promotion d'un jug	e : (réponses multiples
possibles)			
[X] Les années d'expérience			
			Page 78 sur 126

[X] Les compétences professionnelles (ou/et la performance qualitative)
[X] La performance (quantitative)
[] Des critères subjectifs (par exemple, l'intégrité, la réputation)
[X] Autre(s)
[] Aucun critère
Commentaires - Veuillez fournir tout commentaire utile concernant le/les critère(s) (en particulier si vous avez coché les cases « performance » ou « autre(s)»):
5.1.2Statuts, recrutement et promotion des procureurs
115. Quel est le statut du ministère public ?
[] Un statut indépendant en tant qu'entité distincte parmi les institutions de l'État
[] Fait partie du pouvoir exécutif mais jouit d'une indépendance fonctionnelle (veuillez expliquer brièvement comment et dans quelle mesure)
[] Fait partie du pouvoir exécutif (sans indépendance fonctionnelle)
[X] Fait partie du pouvoir judiciaire mais jouit d'une indépendance fonctionnelle (veuillez expliquer brièvement comment et dans quelle mesure)
[] Fait partie du pouvoir judiciaire (sans indépendance fonctionnelle)
[] Un modèle mixte (veuillez expliquer)
[] Un autre statut (veuillez expliquer)
Commentaire - Le cas échéant, veuillez préciser les garanties objectives de cette indépendance (telles que le financement) et comment ces dernières sont établies (Constitution, législation etc.). De même, si « modèle mixte » ou « autre » veuillez préciser :
115-1. La loi, ou une autre règlementation, empêche-t-elle les instructions spécifiques de
poursuivre ou de ne pas poursuivre qui seraient adressées à un procureur ?
(X)Oui
() Non
Commentaires - Si oui, veuillez préciser :
115-2. Si vous avez répondu « Oui » à la Q115-1, y-a-t-il des exceptions prévues par la loi ?
(X)Oui
() Non
Commentaire - Veuillez décrire ces exceptions : Head of prosecution office is allowed to issue general guidelines on prosecution activity aimed to public prosecutors. In addition, if the Public prosecutor -for any reason- doesn't carries out his/her prosecutorial duties ("inerzia") and under no other circumstances, the general prosecutor in court of appeal (Procuratore Generale presso la corte d'appello) can step in and take control of the proceeding ("avocazione").
115-3. Si vous avez répondu « Non » à la Q115-1, quelle autorité peut émettre des instructions
spécifiques ?
[] Procureur général
[] Procureur hiérarchiquement supérieur / Chef de service
[] Pouvoir exécutif

[] Autre
Commentaire - Si « Autre », veuillez préciser :
115-4. Quelle forme peuvent avoir cles instructions?
[] Instruction orale
[] Instruction orale avec confirmation écrite
[X] Instruction écrite
[] Autre
Commentaire - Si « Autre », veuillez préciser :
115-5. Dans ce cas, ces instructions sont-elles:
[] Délivrées en ayant demandé l'avis préalable du Procureur compétent
[] Obligatoires
[X] Motivées
[] Enregistrées dans le dossier
[] Autre
[]NAP
Commentaire - Si « Autre », veuillez préciser :
115-6. Quelle est la fréquence de ce type d'instructions ?
() Exceptionnelles
(X) Occasionnelles
() Fréquentes
() Systématiques [] NAP
Commentaires
115-7. En cas d'instructions, le procureur peut-il s'opposer ou faire rapport à une institution ou à
un organisme indépendant ?
(X)Oui
() Non
[] NAP
Commentaire - Si oui, veuillez préciser à quel organisme/institution et veuillez décrire dans quelles conditions :
116. Comment sont recrutés les procureurs ?
[X] principalement par concours (concours ouvert)
[] principalement par une procédure de recrutement spécifique pour des professionnels du droit ayant une longue expérience dans le domaine juridique (par exemple des avocats expérimentés)
[] une combinaison des deux (concours et expérience professionnelle)
[] autre (veuillez préciser) :

117. Autorité(s) responsable(s)	pour le recrutement	- les procureurs son	t-ils recrutés et nommés,
initialement, en début de carriè	re, par :	-	
[] Une instance composée seulement de	e procureurs		
[] Une instance composée seulement de	e non procureurs		
[X] Une instance composée de procureu	rs et de non procureurs		
[] Autre			
Commentaires - Veuillez indiquer le nom de procureurs. S'il y a plusieurs autorités impli	•	1 0	itement et de nomination des
117-1. Combien de membres co	omposent cette insta	nce ?	
	Total	Hommes	Femmes
Membres	[X]NA	[X]NA	[X]NA
	16.7	16.2	
Commentaire - Veuillez préciser quel est le	statut de cette filstance et qu	ii propose/nomme ses meme	ics.
(X) Oui (Non Commentaire - Veuillez préciser quel est l'édadministrative court (TAR). 118. La même instance (Q 117) (Non, quelle instance est compétente Commentaires	est-elle compétente	e pour la promotion	des procureurs ?
119. En quoi consiste la procéd	ure de promotion de	es procureurs ? (répo	onses multiples possibles)
[] Concours / Examen			
[X] Autre(s) modalité(s) (entretien profe	essionnel ou autre)		
[] Absence de procédure spécifique			
Commentaire - Veuillez préciser comment s concours ou d'un examen) :	se déroule la procédure de pr	romotion des procureurs (en	particulier s'il ne s'agit pas d'un
119-2. Veuillez indiquer les cri	tères retenus pour la	promotion d'un pro	ocureur:
[X] Les années d'expérience			
[X] Les compétences professionnelles (ou/et la performance qualitat	tive)	
[X] La performance (quantitative)			

[] Des critères subjectifs (par exemple, l'intégrité, la réputation)
[X] Autre(s)
[] Aucun critère
Commentaires - Veuillez préciser tout commentaire utile concernant le/les critère(s) (en particulier si vous avez coché les cases « performance » ou « autre(s)»):
5.1.3Mandat et retraite des juges et procureurs
121. Le mandat des juges est-il à durée indéterminée (à savoir "à vie" = jusqu'à l'âge officiel de la
retraite)?
(X) Oui, veuillez indiquer l'âge de la mise en retraite obligatoire :70
() Non
Commentaires - Si oui, existe-t-il des exceptions (ex: la révocation comme sanction disciplinaire) ? Veuillez préciser :
121-1. Un juge peut-il être transféré dans une autre juridiction sans son consentement :
[X] Pour des raisons disciplinaires
[] Pour des raisons organisationnelles
[] Pour d'autres raisons (veuillez préciser les modalités et garanties) :
[] Non
Commentaires
122. Une période probatoire est-elle instaurée pour les juges (par exemple avant d'être nommé à
vie) ? Si oui, quelle en est la durée ?
() Oui, durée de la période probatoire (en années) :
(X) Non
Commentaires
123. Le mandat des procureurs est-il à durée indéterminée (à savoir « à vie » = jusqu'à l'âge
officiel de la retraite)?
(X) Oui, veuillez indiquer l'âge de la mise en retraite obligatoire :70
() Non
Commentaires - Si oui, existe-t-il des exceptions (la révocation comme sanction disciplinaire) ? Veuillez préciser :
124. Une période probatoire est-elle instaurée pour les procureurs ? Si oui, quelle en est la durée ?
() Oui, durée de la période probatoire (en années) :
(X) Non
Commentaires
125. Si le mandat n'est pas à durée indéterminée pour les juges (v. question 121), quelle est la
durée du mandat (en années)? Est-il renouvelable ?

Page 82 sur 126

[] NA [X] NAP			
Commentaires			
125-1. Est-il renouvelable ?			
() Oui			
() Non			
[X]NAP			
Commentaires			
126. Si le mandat n'est pas à durée ind la durée du mandat (en années)?	éterminée pou	r les procureurs (v.	question 123), quelle est
[]			
[] NA			
[X] NAP			
Commentaires			
126-1. Est-il renouvelable?			
() Oui			
() Non			
[X] NAP			
Commentaires			
E1. Veuillez indiquer les sources des r	éponses aux qu	estions de cette par	tie
Sources : Ministry of Justice			
•			
5.2.Formation			
5.2.1Formation des juges			
107 Trans de formations proposées de	na indona i		
127. Types de formations proposées de			
	Obligatoire	Facultative	Pas de formation proposée
Formation initiale (par exemple fréquentation	(X)Oui	() Oui	() Oui
d'une école de la magistrature, stage dans un	() Non	(X) Non	(X) Non
tribunal)			
Formation continue générale	() Oui	(X)Oui	() Oui
	(X) Non	() Non	(X) Non
Formation continue pour des fonctions	() Oui	(X) Oui	() Oui
spécialisées (ex. juge pour les affaires	(X) Non	() Non	(X) Non
économiques ou administratives)			

Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. présidence d'un tribunal)	() Oui	(X) Oui	() Oui
	(X) Non	() Non	(X) Non
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	() Oui	(X)Oui	() Oui
	(X) Non	()Non	(X) Non
Formation continue à l'éthique	() Oui (X) Non	(X) Oui	() Oui (X) Non
Formation continue sur la justice adaptée aux enfants	() Oui	(X)Oui	() Oui
	(X) Non	()Non	(X) Non

Commentaires

128. Fréquence de la formation continue des juges :

	Fréquence de la formation
Formation continue générale	[] Régulièrement (par exemple tous les ans) [X] Occasionnellement (en fonction des besoins) [] Pas de formation proposée
Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. juge pour les affaires économiques ou administratives)	[] Régulièrement (par exemple tous les ans) [X] Occasionnellement (en fonction des besoins) [] Pas de formation proposée
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. présidence d'un tribunal)	[] Régulièrement (par exemple tous les ans) [X] Occasionnellement (en fonction des besoins) [] Pas de formation proposée
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	[] Régulièrement (par exemple tous les ans) [X] Occasionnellement (en fonction des besoins) [] Pas de formation proposée
Formation continue à l'éthique	[] Régulièrement (par exemple tous les ans) [X] Occasionnellement (en fonction des besoins) [] Pas de formation proposée
Formation continue sur la justice adaptée aux enfants	[] Régulièrement (par exemple tous les ans) [X] Occasionnellement (en fonction des besoins) [] Pas de formation proposée

Commentaires - Veuillez fournir toute information concernant la périodicité de la formation continue des juges :

5.2.2Formation des procureurs

129. Types de formations proposées aux procureurs :

	Obligatoire	Facultative	Pas de formation proposée
Formation initiale	(X) Oui	() Oui	() Oui
Formation continue générale	() Non () Oui (X) Non	(X) Non (X) Oui () Non	(X) Non () Oui (X) Non
Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. procureur spécialisé en	() Oui (X) Non	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. Procureur Général,	() Oui (X) Non	(X)Oui	() Oui (X) Non
Administrateur) Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	() Oui (X) Non	(X)Oui ()Non	() Oui (X) Non
Formation continue à l'éthique	() Oui (X) Non	(X)Oui	() Oui (X) Non
Formation continue sur la justice adaptée aux enfants	() Oui (X) Non	(X)Oui ()Non	() Oui (X) Non

Commentaires

130. Fréquence de la formation continue des procureurs :

	Fréquence de la formation continue
Formation continue générale	[] Régulièrement (par exemple tous les ans) [X] Occasionnellement (en fonction des besoins) [] Pas de formation proposée
Formation continue pour des fonctions spécialisées (ex. procureur spécialisé en criminalité organisée)	[] Régulièrement (par exemple tous les ans) [X] Occasionnellement (en fonction des besoins) [] Pas de formation proposée
Formation continue pour des fonctions spécifiques de gestion (ex. Procureur Général, administrateur)	[] Régulièrement (par exemple tous les ans) [X] Occasionnellement (en fonction des besoins) [] Pas de formation proposée
Formation continue pour l'utilisation des outils informatiques au sein des tribunaux	[] Régulièrement (par exemple tous les ans) [X] Occasionnellement (en fonction des besoins) [] Pas de formation proposée

Formation continue à l'éthique			[] Régulièrement (par exemple tous	
		les ans)	casionnellement (en fonction	
		des besoins)	casionnement (en fonction	
		[] Pas	de formation proposée	
Formation continue sur la justice adaptée au	ux enfants	[] Rég	ulièrement (par exemple tous	
		les ans)		
			casionnellement (en fonction	
		des besoins)	de formation proposée	
V III. Coming to Committee			• •	
ommentaires - Veuillez fournir toute information	on concernant la periodicite de	e la formation continue de	es procureurs :	
.2.3 Instituts de formation			`	
31. Disposez-vous d'(une) institut	ion(s) publique(s) ch	argée(s) de la form	nation des inges et des	
<u>-</u>	ion(s) puonque(s) en	argee(s) de la loin	lation des juges et des	
rocureurs?				
	Formation initiale seulement	Formation continue seulement	Formation initiale et continue	
Institution(s) pour les juges	[]	[]	[]	
Institution(s) pour les procureurs	[]	[]	[]	
			[T]]	
Institution(s) commune(s) pour juges et	[]	[]	[X]	
procureurs				
ommentaires				
31-0. Si oui, quel est le budget de	cette (ces) institution	n(s)?		
	(000)		'(des) institution(s) pour	
		l'année de r	éférence, en €	
Institution(s) pour les juges				
Institution(s) pour les juges		[] NA		
		[] NA [X] NAP		
Institution(s) pour les juges Institution(s) pour les procureurs		[X] NAP		
	procureurs	[X] NAP [JNA [X] NAP 13 335 928		
Institution(s) pour les procureurs	procureurs	[X] NAP [] NA [X] NAP 13 335 928 [] NA		
Institution(s) pour les procureurs Institution(s) commune(s) pour les juges et	procureurs	[X] NAP [JNA [X] NAP 13 335 928		
Institution(s) pour les procureurs Institution(s) commune(s) pour les juges et	procureurs	[X] NAP [] NA [X] NAP 13 335 928 [] NA		
Institution(s) pour les procureurs Institution(s) commune(s) pour les juges et	-	[X] NAP [] NA [X] NAP 13 335 928 [] NA [] NAP	procureurs dans de tell	
Institution(s) pour les procureurs Institution(s) commune(s) pour les juges et commentaires 31-1. S'il n'y a pas de formation i	nitiale obligatoire de	[X] NAP [] NA [X] NAP 13 335 928 [] NA [] NAP s juges et/ou des p		
Institution(s) pour les procureurs Institution(s) commune(s) pour les juges et	nitiale obligatoire de	[X] NAP [] NA [X] NAP 13 335 928 [] NA [] NAP s juges et/ou des p		
Institution(s) pour les procureurs Institution(s) commune(s) pour les juges et commentaires 31-1. S'il n'y a pas de formation i	nitiale obligatoire de nt préciser comment	[X] NAP [] NA [X] NAP 13 335 928 [] NA [] NAP s juges et/ou des p		
Institution(s) pour les procureurs Institution(s) commune(s) pour les juges et commentaires 31-1. S'il n'y a pas de formation institutions, pouvez-vous brièveme	nitiale obligatoire de nt préciser comment	[X] NAP [] NA [X] NAP 13 335 928 [] NA [] NAP s juges et/ou des p		

5.2.4 Nombre de formations

131-2. Nombre de formations continues disponibles et dispensées (en jours) par les institutions publiques responsable(s) de la formation.

	Nombre de formations en présentiel disponibles	Nombre de formations dispensées en présentiel en jours	Formations en ligne disponibles tout au long de l'année de référence (e-learning)
Total			
	[X] NA	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
1. Pour les juges			
	[X] NA	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
2. Pour les procureurs			
_	[X] NA	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
3. Pour le personnel non-juge			
	[X] NA	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
4. Pour le personnel non-procureur			
	[X] NA	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
5. Formations pour les autres professionnels			
	[] NA	[] NA	[] NA
	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP

Commentaire - Veuillez préciser s'il existe des formations pour les juges et/ou procureurs qui incluent d'autres professionnels de la justice . We cannot fill in the above table. However, in 2020 we had 572 training courses (online and in-person) and 20.866 attenders. These figures include judges, prosecutors and staff.

131-3. Nombre de participants aux formations au cours de l'année de référence

	Nombre de participan formations en présent	ts aux Nombre de participants aux iel formations en ligne (e-learning)
Total		
	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[]NAP
Juges		
	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP
Procureurs		
	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP
Personnel non-juge		
	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP
Personnel non-procureur		
	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP
Autres professinonels		
	[] NA	[] NA
	[X] NAP	[X] NAP

Commentaires We cannot fill in the above table. However, in 2020 we had 572 training courses (online and in-person) and 20.866 attenders. These figures include judges, prosecutors and staff.

5.3. Exercice de la profession

5.3.1Salaires et avantages des juges et procureurs

132. Salaires des juges et des procureurs au 31 décembre de l'année de référence:

	Salaire annuel brut, en €	Salaire annuel net, en €	Salaire annuel brut en monnaie nationale	Salaire annuel net en monnaie nationale
Juge professionnel de 1ère instance au	56 263	34 758		
début de sa carrière	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
debut de sa carriere	[] NAP	[] NAP	[X] NAP	[X] NAP
Juge de la Cour suprême ou de la	187 296	101 161		
dernière instance de recours (veuillez	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
,	[] NAP	[] NAP	[X] NAP	[X] NAP
indiquer le salaire moyen d'un juge de				
ce niveau, non pas le salaire du				
président de la cour)				
Procureur au début de sa carrière	56 263	34 758		
	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[X] NAP	[X] NAP
Procureur auprès de la Cour suprême	187 296	101 161		
ou de la dernière instance de recours	[] NA	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[X] NAP	[X] NAP
(veuillez indiquer le salaire moyen				
d'un procureur de ce niveau, non pas le				
salaire du Procureur Général).				

Commentaires

133. Les juges et les procureurs bénéficient-ils des avantages complémentaires suivants ?

	Juges	Procureurs
Imposition réduite	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Retraite spécifique	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Logement de fonction	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Autre avantage financier	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non

Commentaires

134. Si « autre avantage financier », veuillez préciser :

•	•			

=

135. Un juge peut-il cumuler son travail avec les fonctions suivantes?

	Rémunéré	Non rémunéré
Emasianamant	(X)Oui	(X)Oui
Enseignement	() Non	(A) Our
Recherche et publication	(X)Oui	(X)Oui
-	() Non	() Non
Arbitrage	() Oui	() Oui
	(X) Non	(X) Non
Consultant	() Oui	() Oui
	(X) Non	(X) Non
Fonction culturelle	() Oui	(X)Oui
	(X) Non	() Non
Fonction politique	() Oui	() Oui
	(X) Non	(X) Non
Médiateur	() Oui	() Oui
	(X) Non	(X) Non
Autre fonction	() Oui	() Oui
	(X) Non	(X) Non

Commentaires - Si des règles existent dans votre pays (par exemple, une autorisation est exigée pour exercer une fonction), veuillez les préciser. Si « autre fonction », veuillez préciser.

137. Un procureur peut-il cumuler son travail avec les fonctions suivantes ?

	Rémunéré	Non rémunéré
Enseignement	(X)Oui	(X)Oui
Recherche et publication	() Non (X) Oui	() Non (X) Oui
Arbitrage	() Non () Oui	() Non () Oui
Consultant	(X) Non () Oui	(X) Non () Oui
Fonction culturelle	(X) Non () Oui	(X) Non (X) Oui
Fonction politique	(X) Non () Oui	() Non () Oui
Médiateur	(X) Non () Oui	(X) Non () Oui
Autre fonction	(X) Non () Oui	(X) Non
	(X) Non	(X) Non

Commentaires - Si des règles existent dans votre pays (par exemple, une autorisation est exigée pour exercer une fonction), veuillez les préciser. Si « autre fonction », veuillez préciser :
139. Prime de productivité: les juges ont-ils droit à des primes en fonction du respect d'objectifs quantitatifs en rapport avec les affaires terminées (par exemple nombre d'affaires terminées pour
une période donnée) ?
() Oui
(X) Non
Commentaire - Si oui, veuillez préciser les conditions et si possible les montants :
5.3.2 Institution/organe d'éthique
138. Disposez-vous dans votre pays d'une institution/ d'un organe qui émet des avis sur des questions d'éthique liées à la conduite des juges (par exemple, participation à la vie politique, utilisation des medias sociaux par les juges, etc.) ?
() Oui
(X) Non
Commentaires
138-1. Si oui, qui sont les membres de cette institution ?() Juges uniquement() Juges et représentants d'autres professions juridiques
() Autre, veuillez préciser :
Commentaires
138-2. Les avis de cette institution/organe sont-ils accessibles au public?
() Oui
() Non
[] NAP Commentaires - Veuillez décrire l'activité de cet institution/organe, la fréquence à laquelle sont rendus les avis, etc.
138-3. Disposez-vous dans votre pays d'une institution/ d'un organe qui émet des avis sur des
questions d'éthique liées à la conduite des procureurs (par exemple, participation à la vie politique,
utilisation des medias sociaux par les procureurs, etc.) ?
() Oui
(X) Non
Commentaires
138-4. Si oui, qui sont les membres de cette institution ?
() Procureurs uniquement
() Procureurs et représentants d'autres professions juridiques
() Autre, veuillez préciser :
Page 90 sur 126

138-5. Les avis de cette institution/organe sont-ils accessibles au public ?
() Oui
() Non
[] NAP
Commentaires - Veuillez décrire l'activité de cet institution/organe, la fréquence à laquelle sont rendus les avis, etc.
5.4.Procédures disciplinaires
5.4.1 Autorités responsables des procédures disciplinaires et des sanctions
140. Qui peut engager des procédures disciplinaires contre les juges (réponses multiples possibles)
?
[] Justiciables
[] Tribunal concerné ou supérieur hiérarchique
[X] Cour suprême
[] Conseil supérieur de la magistrature
[] Tribunal disciplinaire
[] Autorité disciplinaire (procureur disciplinaire, inspecteur etc.)
[] Médiateur (Ombudsman)
[] Parlement
[X] Pouvoir exécutif (veuillez préciser) :Minister of Justice
[] Autre (veuillez préciser):
[] Ceci n'est pas possible
Commentaires
141. Qui peut engager des procédures disciplinaires contre les procureurs (réponses multiples
possibles):
[] Citoyens
[] Chef de l'unité organisationnelle ou supérieur hiérarchique
[X] Procureur général/Procureur d'Etat
[] Conseil supérieur des procureurs (Conseil supérieur de la magistrature)
[] Tribunal disciplinaire
[] Autorité disciplinaire (procureur disciplinaire, inspecteur etc.)
[] Médiateur (Ombudsman)
[] Organisme professionnel
[X] Pouvoir exécutif (veuillez préciser) :Minister of Justice
[] Autre (veuillez préciser):
[] Ceci n'est pas possible

142. Quelle autorité détient le pouvoir disciplinaire à l'encontre des juges ? (réponses multiples de la contre des juges de la contre de la co	iples
possibles)	

[] Tribunal
[] Cour suprême
[X] Conseil supérieur de la magistrature
[] Tribunal ou autorité disciplinaire
[] Médiateur (Ombudsman)
[] Parlement
[] Pouvoir exécutif (veuillez préciser) :
[] Autre (veuillez préciser):

Commentaires

143. Quelle autorité détient le pouvoir disciplinaire à l'encontre des procureurs ? (réponses multiples possibles)

[] Cour Suprême
[] Chef de l'unité organisationnelle ou supérieur hiérarchique
[] Procureur général/Procureur d'Etat
[X] Conseil supérieur des procureurs (Conseil supérieur de la magistrature)
[] Tribunal ou autorité disciplinaire
[] Médiateur (Ombudsman)
[] Organisme professionnel
[] Pouvoir exécutif (veuillez préciser) :
[] Autre (veuillez préciser) :

Commentaires

5.4.2Nombre de procédures disciplinaires et de sanctions

144. Nombre de procédures disciplinaires intentées durant l'année de référence à l'encontre des juges et des procureurs. (Si la procédure disciplinaire est intentée sur la base de plusieurs manquements, veuillez ne compter ces procédures qu'une seule fois, pour le manquement principal.)

	Juges	Procureurs
Nombre total (1+2+3+4)	80 []NA	38 []NA
	[] NAP	[]NAP
1. Faute déontologique	1	2
	[] NA [] NAP	[] NA [] NAP

2. Insuffisance professionnelle	67	26	
•	[] NA	[] NA	
	[] NAP	[] NAP	
3. Délit pénal	4	6	
	[] NA	[] NA	
	[] NAP	[] NAP	
4. Autre	8	4	
	[] NA	[] NA	
	[] NAP	[] NAP	

Commentaires - Si « autre », veuillez préciser :

145. Nombre de sanctions prononcées durant l'année de référence à l'encontre des juges et des procureurs :

	Juges	Procureurs
Nombre total (total 1 à 10)	53	26
170moro total (total 1 a 10)	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP
1. Réprimande		
1. Reprimance	[X] NA	[X] NA
	[]NAP	[]NAP
a a .		
2. Suspension	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP
	[] IVAF	[] NAF
3. Retrait d'une affaire		
	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP
4. Amende		
	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP
5 Diminution de coloire temporaire		
5. Diminution de salaire temporaire	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[]NAP
		() 2 10 10
6. Rétrogradation de poste		
	[X]NA	[X]NA
	[] NAP	[] NAP
7. Mutation géographique dans un autre tribunal		
	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP
8. Démission		
o. Demission	[X] NA	[X] NA
	[]NAP	[] NAP
9. Autre	F 37 3 31 A	EN INTA
	[X]NA	[X]NA
	[] NAP	[]NAP
10. Révocation		
	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP

Commentaires - Si « autre », veuillez préciser. S'il existe une disparité importante entre le nombre de procédures disciplinaires intentées et le nombre de sanctions prononcées, veuillez en préciser les raisons.

E3. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie

Sources: High Judicial Council			
Avocats			
.Profession d'avocat			
1.1Statuts de la profession	on d'avocat		
46. Nombre d'avocats exe			I_
	Total	Hommes	Femmes
Nombre d'avocats	235 964	123 117	112 847
	[] NA	[] NA	[] NA
ommentaires			
Oui ()			
Non (X)			
ommentaires			
48. Nombre de conseillers	juridiques qui ne peuvent	pas représenter de c	lients en justice :
[]			
[]NA			
[X]NAP ommentaires			
ommentanes			
49. La représentation légal	e devant les tribunaux est-	elle exclusivement e	exercée par les avocat
our les : (réponses multiple	es possibles)		
	Première instance	Deuxième instance	Cour suprême
Affaires civiles	() Oui, toujours	(X) Oui, toujours	(X) Oui, toujours
THAILOS CIVILOS	(X) Oui, pour certa		-
	affaires	affaires	affaires
	() Non	() Non	() Non
	[] IVAF	LJINAF	[] 1///[

Affaires de licensiement	(X) Oui, toujours	(X) Oui, toujours	(X) Oui, toujours
Affaires de licenciement	' '		
	() Oui, pour certaines	() Oui, pour certaines	() Oui, pour certaines
	affaires	affaires	affaires
	() Non	() Non	() Non
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
Affaires pénales - Défendeur	(X) Oui, toujours	(X) Oui, toujours	(X) Oui, toujours
	() Oui, pour certaines	() Oui, pour certaines	() Oui, pour certaines
	affaires	affaires	affaires
	() Non	() Non	() Non
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
Affaires pénales - Victime	(X) Oui, toujours	(X) Oui, toujours	(X) Oui, toujours
	() Oui, pour certaines	() Oui, pour certaines	() Oui, pour certaines
	affaires	affaires	affaires
	() Non	() Non	() Non
	[]NAP	[]NAP	[]NAP
Affaires administratives	() Oui, toujours	() Oui, toujours	(X) Oui, toujours
	(X) Oui, pour certaines	(X) Oui, pour certaines	() Oui, pour certaines
	affaires	affaires	affaires
	() Non	() Non	() Non
	[] NAP	[] NAP	[] NAP

Commentaire - Veuillez apporter toutes précisions utiles concernant le contenu des droits exclusifs des avocats : Lawyers have the right to represent parties with respect to any ordinary and extra-ordinary legal remedy and to obtain details on their status/the status of legal proceedings concerning them: general details of legal proceedings as well as judicial decisions public and accessible. Details of legal proceedings are accessible only to the parties, and the lawyer is required to proceed for the necessary inquiries on behalf of the client.

149-0. Si d'autres que les avocats peuvent représenter un client devant les tribunaux, veuillez préciser qui :

	Première instance	Seconde instance	Cour suprême
Organisme de la société civile	() Oui	() Oui	() Oui
Organisme de la societe civile	(X) Non	(X) Non	(X) Non
Membre de la famille	() Oui	() Oui	() Oui
	(X) Non	(X) Non	(X) Non
Personne concernée elle-même	(X)Oui	(X)Oui	() Oui
	() Non	() Non	(X) Non
Syndicat	() Oui	() Oui	() Oui
•	(X) Non	(X) Non	(X) Non
Autres	(X)Oui	(X)Oui	() Oui
	() Non	() Non	(X) Non

Commentaire - Si « Autres », veuillez préciser. De plus, pour les catégories selectionnées, veuillez préciser quels sont les types d'affaires concernés par cette/ces représentation(s): Self-representation is allowed in civil cases before first instance lower courts (Justice of Peace courts) either with small financial value (under €1.100,00) or when the judge (Justice of Peace) authorizes accordingly the party, taken into account the nature and value of the controversy.

With regard to tax law cases, legal representation for first and second instance can be exercised by lawyers, certified tax accountants (commercialisti), labour law experts (consulenti del lavoro), and also by engineers, surveyors (geometeri), industrial engineers (periti industriali), agronomist/agricultural engineers (dottore agronomo e forestale), agricultural technician (agrotecnici), agricultural technician (periti agrari), forwarding agents (spedizionieri doganali), for specific matters defined by law (art. 2, comma 2, and art. 12 D.Lgs. n. 546/1992). Self-representation is also allowed in all tax law cases under the value of €3.000,00. Legal representation is exclusively

149-1. Outre les fonctions de représentation en justice et de conseil juridique, un avocat peut-il
exercer d'autres activités ?
[] Activité notariale
[X] Arbitrage/médiation
[] Mandataire
[] Syndic de copropriété
[] Agent immobilier
[] Autres (veuillez préciser):
Commentaires
149-2. Quelles sont les statuts de la profession d'avocat ?
[X] Avocat indépendant
[X] Avocat salarié
[X] Avocat d'entreprise
Commentaires
150. La profession d'avocat est-elle organisée à travers :
[X] un barreau national
[] un barreau régional
[X] un barreau local
Commentaires
151. Existe-t-il une formation initiale ou un examen spécifique pour accéder à la profession
d'avocat ?
(X)Oui
() Non
Commentaire - Veuillez indiquer s'il existe d'autres exigences spécifiques en matière de diplôme ou de niveau universitaire: Law Degree (minimum of a four-years university course) is required in order to access professional training, which lasts for 18 months (or 6 months if the lawyer candidate holds a diploma from a legal profession specialization school – scuola di specializzazione per le professioni legali) and national bar exam according to the provisions of L. 247/2012.
152. Existe-t-il un système de formation continue générale obligatoire pour les avocats ?
(X)Oui
() Non
Commentaires
153. La spécialisation dans certains domaines est-elle liée à certaines formations, à un certain
niveau de compétence, à un certain diplôme ou à certaines autorisations ?
(X)Oui

Commentaires - Si oui, veuillez préciser : Specialization in specific legal fields is disciplined by the Justice Ministry Decree DM 144/2015, recently amended by decree DM 163/2020 which introduced the necessary measures for the system to work properly. Specialization, which does not replace the continuing education requirements for lawyers and is not required in any case for the exercise of legal profession in a specific field, has been deemed as a useful tool for citizens and individuals when facing the choice of hiring a lawyer. The system involves subjects at different levels (the Ministry of Justice, the National Bar, as well as local Bars, specialistic lawyers' associations and law faculties), and allows to acquire a title, which will be conferred by the National Bar (Consiglio Nazionale Forense), either attending with proficiency a specific two-years specialization course or after the positive evaluation of the application and documentation submitted showing acquired experience in the sector. Each lawyer will be able to achieve a maximum of two different specializations (to ensure adequate qualification).				
F1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie				
Sources: National Bar Association (Consiglio Nazionale Forense)				
6.1.2Exercice de la profession				
_				
154. Pour le justiciable, existe-t-il une transparence sur les honoraires prévisibles des avocats				
(c'est à dire une information préalable sur le montant prévisible des honoraires demandés)?				
(X) Oui				
() Non				
Commentaires				
155. Les honoraires des avocats sont-ils librement négociés ?				
(X) Oui				
() Non				
Commentaires				
156. La loi ou les règlements du Barreau contiennent-ils des règles sur les honoraires des avocats				
(même s'ils sont librement négociés)?				
[X] Oui, la loi contient des règles				
[] Oui, les règlements du Barreau contiennent des règles				
[] Non, ni la loi ni les dispositions du Barreau ne contiennent de règles				
Commentaires				
6.1.3Standards de qualité et procédures disciplinaires				
157. Des normes de qualité ont-elles été formulées pour les avocats ?				
(X)Oui				
() Non				
Commentaires - Si oui, quels sont les critères de qualité utilisés? The quality standards are determined setting out the rules of conduct of those who exercise the legal profession, with regard to professional contacts, professional activities and also personal activities which may				

Page 97 sur 126

() Non

impact on the profession (i.e. personal honour, honesty and integrity). The principles set out in the Code of Conduct for Lawyers are consistent with the provisions of the Charter of core principles of the European legal profession and the Code of Conduct for European Lawyers. Independence from the client is deemed as a core principle to guarantee the quality of the lawyer's work, along with the right and duty to keep clients' matters confidential and to respect professional secrecy, avoid conflict of interest, loyalty to the client, fair treatment of clients in relation to fees, professional competence, respect towards professional colleagues, respect for the rule of law and the fair administration of justice.

158. Si oui, qui a la responsabilité d'établir ces normes de	qualité :			
[X] le Barreau				
[] le législateur				
[] autre (veuillez préciser) :				
Commentaires				
159. Existe-t-il une possibilité de déposer une plainte conc	ernant:			
[X] la prestation de l'avocat				
[X] le montant des honoraires				
Commentaires - Veuillez préciser :				
160. Quelle est l'autorité compétente pour traiter des proce	édures disciplinaires?			
[] Le juge				
[] Le ministère de la Justice				
[X] Une instance professionnelle				
[] Autre (veuillez préciser) :				
Commentaire				
161. Procédures disciplinaires initiées à l'encontre des avo	cats. (Si la procédure disciplinaire est			
intentée sur la base de plusieurs manquements, veuillez ne	compter ces procédures qu'une seule			
fois, pour le manquement principal.)				
	Nombre de procédures disciplinaires			
Nombre total de procédures disciplinaires initiées (1 + 2 + 3 + 4)	6 115			
	[] NA [] NAP			
	[] * * * * *			

[X] NA [] NAP

1. Faute déontologique

2. Insuffisance professionnelle

Commentaires - Si « autre », veuillez préciser : The total disciplinary proceeding provided for 2020 differs from the figures provided in

the past. Actually, the data collected in the past were not completely exhaustive as the local Bar associations used to provide figures only for those disciplinary proceedings which successfully went through the preliminary and inquiry phases. For 2020 the total figure at Q.161 is the total number of requests received by the local Bar associations. Most of these requests are dismissed (at different stage of the process) for manifest inadmissibility. Moreover, since the sub-categories proposed at Q.161 do not fully fit the nation Code of Conduct for Lawyers the breakdown is not available.

162. Sanctions prononcées à l'encontre des avocats.

	Nombre de sanctions
Nombre total de sanctions $(1 + 2 + 3 + 4 + 5)$	452 []NA
	[]NAP
1. Réprimande	247
•	[] NA [] NAP
2 Sygmongian	163
2. Suspension	[] NA
	[] NAP
3. Retrait d'une affaire	
	[] NA [X] NAP
	AJIVAF
4. Amende	[] NA
	[X]NAP
5. Autre	42
	[] NA
	[] NAP

Commentaires - Si « autre », veuillez préciser. S'il existe une disparité importante entre le nombre de procédures disciplinaires initiées et le nombre de sanctions, veuillez indiquer les raisons : The figures at Q.162 do not include verbal reprimands (introduced by the law on legal profession – L. 247/2012 – and effective since 2015, which are not disciplinary sanctions and are provided by the law on legal profession L. 247/2012 in the case of minor breaches).

"Other category" includes: 11 removal from the Bar registry ("radiazione") and 31 temporary measures.

7. Médiation conduite ou renvoyée par le tribunal et autres mesures alternatives au règlement des litiges

7.1. Médiation conduite ou renvoyée par le tribunal

7.1.1Précisions sur la médiation conduite ou renvoyée par le tribunal

163. Existe-t-il des processus de médiations conduite ou renvoyée par le tribunal dans le système judiciaire ?

(X) Oui

() Non

Commentaires

163-1. Dans certains domaines, le système judiciaire prévoit-il la médiation obligatoire avec un médiateur ?

e médiation conduite ou Procureur			n obligatoires existent,	bligatoires avec un médiateur () Oui (X) Non ommentaires -Si les séances d'information
e médiation conduite ou Procureur	es de médiati		_	(X) Non
e médiation conduite ou Procureur	es de médiati		_	
e médiation conduite ou Procureur	es de médiati		_	ommentaires -Si les séances d'information
Procureur		Cournit des service	e d'affaires, qui f	
Procureur		ourmi des service	e u arrancs, qui i	61 Vauillez práciser per typ
	Juge		•	
	Juge	T		envoyée par le tribunal?
) Oui () Oui		Autorité publique (autre que le juge)	Médiateur privé	
) Oui () Oui	(X)Oui	(X)Oui	(X)Oui	Affaires civiles et commerciales
	() Non	() Non	() Non	
	[] NAP	[]NAP	[] NAP	
` ` ` `	(X)Oui	(X) Oui	(X)Oui	Affaires familiales
` '	() Non [] NAP	() Non	() Non [] NAP	
) Oui () Oui	() Oui	() Oui	() Oui	Affaires administratives
'	(X) Non	(X) Non	(X) Non	
	[] NAP	[] NAP	[] NAP	
	(X)Oui	(X) Oui	(X)Oui	Affaires liées au droit du travail, y
` '	() Non [] NAP	() Non [] NAP	() N on	compris les licenciements
) Oui () Oui	(X)Oui	(X)Oui	() Oui	Affaires pénales
) Non (X) Non	() Non	() Non	(X) Non	•
	[] NAP	[]NAP	[] NAP	
		(X) Oui	` ′	Affaires liées aux consommateurs
'	(X)Non	() Non [] NAP	Non	
AP) Oui) Non	() Oui (X) Non	[] NAP (X) Oui () Non	(X) Oui () Non	Affaires liées aux consommateurs

[X] Ordonnée par le tribunal, le juge, le procureur ou une autorité publique dans le cadre d'une procédure contentieuse en cours

[X] Avant/à la place de la procédure devant le tribunal

=

166. Nombre de médiateurs accrédités ou enregistrés pour exercer la médiation conduite ou renvoyée par le tribunal:

	Total	Hommes	Femmes
Nombre de médiateurs	23 804	11 601	12 203
	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP

Commentaires

167. Nombre de médiations conduites ou renvoyées par le tribunal:

	Nombre d'affaires pour lesquelles les parties s'accordent pour débuter une mediation	Nombre de médiations conduites ou renvoyées par le tribunal terminées	
Total $(1+2+3+4+5+6)$			
	[X] NA	[X]NA	[X] NA
	[]NAP	[]NAP	[]NAP
1. Affaires civiles et commerciales	60 110	52 311	15 013
	[] NA	[] NA	[] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
2. Affaires familiales			
	[X] NA	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP
3. Affaires administratives			
02 000000000000000000000000000000000000	[] NA	[] NA	[] NA
	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP
4. Affaires liées au droit du travail, y compris			
les licenciements	[X] NA	[X] NA	[X] NA
les neenciements	[] NAP	[] NAP	[] NAP
5. Affaires pénales			
	[X] NA	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[]NAP	[] NAP
6. Affaires liées aux consommateurs			
	[X] NA	[X] NA	[X] NA
	[] NAP	[] NAP	[] NAP

Commentaires - Veuillez indiquer la source : Mediation is not provided for administrative justice (NAP). The other forms of mediation are provided by bodies external to the judiciary (e.g. Corecom) and therefore they do not fall under the control/vision of the Ministry of Justice. In 2020 the numbers are deeply affected by the Pandemic. If we look at the first half of 2021, we can already see a "recovery" in this respect.

_

168. Est-ce que les formes suivantes de mesures alternatives de règlement des litiges existent dans votre pays ?

- [X] la médiation autre que la médiation conduite ou renvoyée par le tribunal
- [X] l'arbitrage

[X] la conciliation (si différente de la médiation)
[X] d'autres mesures alternatives au règlement des litiges (veuillez spécifier) :see general commen

G1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie

Source : Department of Statistics and Organizational Analysis (within the Ministry of Justice)

8. Exécution des décisions de justice

Commentaires

8.1. Exécution des décisions en matière civile

8.1.1 Nombre d'agents d'exécution, statut et mandat

169. Nombre et type d'agents d'exécution dans votre pays.

	Total	Hommes	Femmes	
Total (1+2+3+4)	2 490	1 150	1 340	
, ,	[] NA	[] NA	[] NA	
1. Profession libérale réglementée par les				
	[] NA	[] NA	[] NA	
autorités publiques	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	
2. Agents d'exécution attachés à une institution	2 490	1 150	1 340	
publique (fonctionnaires payés par l'Etat)	[] NA	[] NA	[] NA	
publique (fonctionnaires payes par 1 Etat)	[] NAP	[] NAP	[] NAP	
3. Juges				
	[] NA	[] NA	[] NA	
	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	
4. Autres				
T. 114400	[] NA	[] NA	[] NA	
	[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP	

Commentaire - Si « Autres », veuillez préciser le statut et les compétences de ces agents d'exécution :

170. Quelles sont les conditions d'accès à la profession d'agent d'exécution (réponses multiples possibles) ?

[] diplôme
[] expérience professionnelle
[X] examen spécifique
[X] procédure de nomination par l'Etat
[] formation initiale
[] autre

Commentaire - Si « autre », veuillez préciser :

(X) Oui, veuillez indiquer l'âge de la mise en retraite obligatoi	ire: 70	
() Non, veuillez indiquer la durée du mandat :		
ommentaires - Si oui, existe-t-il des exceptions (par exemple la r	révocation à titre de sanction di	sciplinaire) ? Veuillez préciser :
1.2 Activités/ domaines de compétences		
11.2 Tetrvites, domaines de competences		
71-1. A quelles informations du débiteur l'age	ent d'exécution a-t-il a	ccès au début de la procé
exécution?		
	Accès à l'information	Accès numérique direct à l'information
Adresse	(X)Oui	() Oui
	() Non	(X) Non
Date de naissance	(X)Oui	() Oui
	() Non	(X) Non
Etat civil	() Oui	() Oui
7.1.1.	(X) Non	(X) Non
Cohabitant	() Oui (X) Non	() Oui (X) Non
Employeur	() Oui	() Oui
мрюусы	(X) Non	(X) Non
Véhicule automobile	(X)Oui	() Oui
	() Non	(X) Non
Biens meubles	() Oui	() Oui
	(X) Non	(X) Non
Biens immeubles	(X)Oui	() Oui
	() Non	(X) Non
Compte bancaire	(X) Oui () Non	() Oui (X) Non
Procédures d'exécution déjà en cours contre le débiteur	() Oui	() Oui
roccadios a execution deja en cours contre le debicar	(X) Non	(X) Non
Procédures d'insolvabilité (faillites, réorganisations	() Oui	() Oui
udiciaires, règlement collectif de dettes,)	(X) Non	(X) Non
Autre	() Oui	() Oui
	(X) Non	(X) Non

Saisie des biens meubles corporels	(X) Oui, exclusivement exercée par les
	agents d'exécution
	() Oui, mais non-exclusivement exercée
	par les agents d'exécution () Non
	[]NAP
Saisies conservatoires des biens meubles corporels	(X) Oui, exclusivement exercée par les
	agents d'exécution
	() Oui, mais non-exclusivement exercée
	par les agents d'exécution
	() Non [] NAP
Saisie des immeubles	(X) Oui, exclusivement exercée par les
	agents d'exécution
	() Oui, mais non-exclusivement exercée
	par les agents d'exécution
	() Non [] NAP
Saisie conservatoire des immeubles	(X) Oui, exclusivement exercée par les
	agents d'exécution
	() Oui, mais non-exclusivement exercée
	par les agents d'exécution
	() Non [] NAP
Saisie entre les mains d'un tiers des créances du débiteur portant sur une somme	(X) Oui, exclusivement exercée par les
Saisie entre les mains d'un tiers des créances du débiteur portant sur une somme d'argent	(X) Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution
-	agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée
-	agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution
-	agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non
d'argent	agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non [] NAP
-	agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non [] NAP (X) Oui, exclusivement exercée par les
d'argent	agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non []NAP (X) Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution
d'argent	agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non [] NAP (X) Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée
d'argent	agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non []NAP (X) Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution
d'argent	agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non []NAP (X) Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution
d'argent	agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non []NAP (X) Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non
d'argent Saisies des rémunérations	agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non []NAP (X) Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non []NAP (X) Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution
d'argent Saisies des rémunérations	agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non [] NAP (X) Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non [] NAP (X) Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non [] NAP
d'argent Saisies des rémunérations	agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non []NAP (X) Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non []NAP (X) Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution
d'argent Saisies des rémunérations	agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non [] NAP (X) Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non [] NAP (X) Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non [] NAP (X) Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non
d'argent Saisies des rémunérations Saisies des véhicules terrestres à moteur	agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non []NAP (X) Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non []NAP (X) Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non []NAP (X) Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non []NAP
d'argent Saisies des rémunérations	agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non [] NAP (X) Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non [] NAP (X) Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non [] NAP (X) Oui, exclusivement exercée par les
d'argent Saisies des rémunérations Saisies des véhicules terrestres à moteur	agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non [] NAP (X) Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non [] NAP (X) Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non [] NAP (X) Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution
d'argent Saisies des rémunérations Saisies des véhicules terrestres à moteur	agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non [] NAP (X) Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non [] NAP (X) Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non [] NAP (X) Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée
d'argent Saisies des rémunérations Saisies des véhicules terrestres à moteur	agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non [] NAP (X) Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non [] NAP (X) Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non [] NAP (X) Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution

Saisies des bateaux et des navires	(X) Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non
Saisie des aéronefs	(X) Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non [] NAP
Saisie des avoirs dématérialisés (par ex. cryptomonnaie)	(X) Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non [] NAP
Vente forcée par adjudication publique des biens saisis	(X) Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non []NAP
Vente des parts sociales	(X) Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non
Autres	(X) Oui, exclusivement exercée par les agents d'exécution () Oui, mais non-exclusivement exercée par les agents d'exécution () Non [] NAP
ommentaires	

171-3. Outre l'exécution des décisions de justice, quelles sont les autres activités pouvant être exercées par les agents d'exécution?

	X] Signification ou notification d'actes judiciaires ou extrajudiciaires
[] Recouvrement de créances
[] Ventes aux enchères mobilières et immobilières publiques ou volontaire
[] Séquestres
[] Constats
[]	X] Service des audiences près les juridictions
[] Conseils juridiques

[] Procédures de faillites
[] Missions confiées par le juge
[] Représentation des parties devant les juridictions
[] Rédaction des actes sous-seings privés
[] Administrateur d'immeubles
[X] Autres
Commentaires Other: Seizure of goods. Enforcement agents also play a role within the scope of family matters (custody of minors).
8.1.3 Formation et TIC
172-1. Existe-t-il un système de formation continue générale obligatoire pour les agents
d'exécution ?
() Oui
(X) Non
Commentaires
172-2. Disposez-vous d'un système de formation « e-learning » mis en place pour les agents
d'exécutions ?
() Oui
(X) Non
Commentaire - Si oui, veuillez préciser :
172-3. Le système de formation continue comprend-il dans son contenu également les TIC (liées
aux procédures d'exécution) ?
() Oui
(X) Non
Commentaire - Si oui, veuillez préciser :
172-4. Votre pays a-t-il instauré la signification et/ou notification électronique ?
(X) Oui
() Non
Commentaires
172-5. Le développement de nouvelles technologies a-t-il un effet sur les différentes étapes de la
procédure d'exécution ?
() Oui
(X) Non
Comentaire - Veuillez expliquer :
8.1.4 Frais

174. Pour le justiciable, existe-t-il une transparence sur le coût prévisible des frais d'exécution?

Page 106 sur 126

[] autre (veuillez préciser) :		
Commentaires		
181. Disposez-vous d'un mécanisme spécifique pour l'exécuti	ion des décisions de justice rendues	
contre des autorités publiques, y compris pour assurer le suiv	i de cette exécution?	
() Oui		
(X) Non		
Commentaires - Si oui, veuillez préciser :		
182. Disposez-vous d'un système pour contrôler la manière d	lont la procédure d'exécution est	
conduite par l'agent d'exécution?		
() Oui		
(X) Non		
Commentaires - Si oui, veuillez préciser :		
183. Quelles sont les principales plaintes des usagers concern	ant les procédures d'exécution?	
Veuillez n'en indiquer que 3 au maximum.		
[X] absence de toute exécution		
[] non exécution des décisions judiciaires rendues contre des autorités publiques		
[] manque d'information		
[X] durée excessive		
[] pratiques illégales		
[] supervision insuffisante		
[] coût excessif		
[] défaut de comportement éthique de l'agent d'exécution		
[] autre (veuillez préciser) :		
Commentaires		
185. Existe-t-il un système mesurant la durée des procédures	d'exécution:	
	Existence du système	
pour les affaires civiles	() Oui	
	(X) Non	
pour les affaires administratives	() Oui (X) Non	
Commentaires	(A) Non	
186. Pour un jugement concernant un recouvrement de créance	_	
signification et/ou notification aux parties habitant dans la vil	ue au siege ae la juridiction? (Une	
seule option possible)		
() entre 1 et 5 jours		
	Page 108 sur 126	

	Nombre de procédures disciplinaire initiées
Nombre total de procédures disciplinaires initiées (1 + 2 + 3 + 4)	13 []NA []NAP
. Pour faute déontologique	0 []NA []NAP
2. Pour insuffisance professionnelle	4 []NA []NAP
3. Pour délit pénal	9 []NA []NAP
I. Autre	0 []NA
ommentaires - Si « autre », veuillez préciser : 88. Nombre de sanctions prononcées à l'encontre des a	gents d'exécution : Nombre de sanctions prononcées
88. Nombre de sanctions prononcées à l'encontre des a	gents d'exécution : Nombre de sanctions prononcées
88. Nombre de sanctions prononcées à l'encontre des a	gents d'exécution :
88. Nombre de sanctions prononcées à l'encontre des a	gents d'exécution : Nombre de sanctions prononcées 8 [] NA
88. Nombre de sanctions prononcées à l'encontre des a l'oncontre des a l'encontre des a l'e	ngents d'exécution : Nombre de sanctions prononcées 8 []NA []NAP 0 []NAP
88. Nombre de sanctions prononcées à l'encontre des a Nombre total de sanctions (1+2+3+4+5) 1. Réprimande 2. Suspension	Nombre de sanctions prononcées 8 []NA []NAP 0 []NAP 2 []NA
	Nombre de sanctions prononcées 8 []NA []NAP 0 []NAP 2 []NAP 2 []NAP 4 []NAP

() entre 6 et 10 jours

() entre 11 et 30 jours

[X] NA

Commentaires

() plus (veuillez préciser) :

Commentaires - Si « autre », veuillez péciser. S'il existe une disparité entre le nombre de procédures disciplinaires initiées et le nombre de sanctions, veuillez en indiquer les raisons :
H1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie
Source : Ministry of Justice
8.2.Exécution des décisions pénales
8.2.1Fonctionnement de l'exécution des décisions pénales
189. Qui est chargé de l'exécution des décisions pénales ? (réponses multiples possibles)
[X] Juge
[X] Procureur
[X] Services pénitentiaire et de probation
[] Agent d'exécution
[] Autre autorité (veuillez préciser) :
Commentaires - Veuillez préciser ses fonctions et compétences (ex. fonctions d'initiative ou de contrôle).
190. En matière d'amendes prononcées par une juridiction pénale, existe-t-il des études permettant
d'évaluer le taux de recouvrement effectif ?
() Oui
(X) Non
Commentaires
191. Si oui, quel est le taux de recouvrement ?
() 80-100%
() 50-79%
() Moins de 50%
Commentaires - Veuillez indiquer la source ayant permis de répondre à cette question :
9.Notaires
9.1.Profession de notaire
9.1.1 Nombre, statut et mandat des notaires
7.1.1 140more, statut et manuat des notantes

192. Nombre et statut des notaires dans votre pays.

Total Hommes Femmes

[] NA [] NAP	[]NA []NAP	[] NA [] NAP
[] NAP	[] NAP	[] NAP
[] NA	[] NA	[] NA
[X] NAP	[X] NAP	[X] NAP
5 087	3 182	1 905
[] NA	[] NA	[] NA
[] NAP	[] NAP	[] NAP
[] NA	[] NA	[] NA
[X]NAP	[X]NAP	[X]NAP
r 1 NIA	r i nia	[] NIA
		[] NA [X] NAP
	5 087 []NA []NAP	5 087 3 182 []NA []NAP []NAP []NAP []NA [X]NAP [X]NAP []NA

[] diplôme
[] expérience professionnelle
[]	X] examen spécifique
[]	X] procédure de nomination par l'Etat
[]	X] formation initiale
[] autre (veuillez préciser):

Commentaires

192-2. Le mandat des notaires est-il à durée indéterminée (à savoir "à vie" = jusqu'à l'âge officiel de la retraite)?

[]	X] oui, veuillez indiquer l'âge de la mise en retraite obligatoire :/5
[] non, veuillez indiquer la durée du mandat :

Commentaires - existe-t-il des exceptions (par example la révocation à titre de sanction disciplinaire). Veuillez préciser :

9.1.2 Activités/ domaines de compétences

194. Quel type de fonctions exercent les notaires (plusieurs réponses possibles) :

	Veuillez sélectionner une option
Authentification	(X) Oui, exclusivement exercée par les
	notaires
	() Oui, mais non-exclusivement exercée
	par les notaires
	() Non
	[] NAP

Certification des signatures	() Oui, exclusivement exercée par les
	notaires
	(X) Oui, mais non-exclusivement
	exercée par les notaires
	() Non
Légalisation des signatures/ Apostille	() Oui, exclusivement exercée par les
	notaires
	() Oui, mais non-exclusivement exercée
	par les notaires
	(X) Non
	[] NAP
Contrôle de légalité des documents	() Oui, exclusivement exercée par les
	notaires
	(X) Oui, mais non-exclusivement
	exercée par les notaires
	() Non [] NAP
Médiation	() Oui, exclusivement exercée par les
	notaires
	(X) Oui, mais non-exclusivement
	exercée par les notaires
	() Non
	[] NAP
Prestation de serments	() Oui, exclusivement exercée par les
	notaires
	(X) Oui, mais non-exclusivement
	exercée par les notaires
	() Non [] NAP
Procédures judiciaires non contentieuses (par exemple, agir en tant que	() Oui, exclusivement exercée par les
	notaires
succession, veuillez prcéiser)	(X) Oui, mais non-exclusivement
	exercée par les notaires
	() Non
	[] NAP
Agir en tant que fonctionnaire d'Etat (par exemple, célébrer un mariage,	() Oui, exclusivement exercée par les
veuillez préciser)	notaires
	(X) Oui, mais non-exclusivement
	exercée par les notaires
	() Non
Andrea Constitution (non-second second secon	
Autres fonctions judiciaires (par exemple ordre de paiement)	() Oui, exclusivement exercée par les notaires
	(X) Oui, mais non-exclusivement
	exercée par les notaires
	() Non
	[]NAP

Enchères publiques	() Oui, exclusivement exercée par les
	notaires
	(X) Oui, mais non-exclusivement exercée par les notaires
	() Non
	[] NAP
Autres (par exemple collecter des impôts, gérer des registres)	() Oui, exclusivement exercée par les
	notaires () Oui, mais non-exclusivement exercée
	par les notaires
	() Non
	[X]NAP
Commentaire - Si « autre », veuillez préciser. Veuillez indiquer toute précision uti	
notaires ou au contraire les autres organes ayant également des compétences pour	ies activites enumerees.
194-2. Dans quels domaines du droit les notaires ont-ils de	es compétences (plusieurs réponses
possibles) ?	
[X] Transaction immobilière	
[X] Droit de la famille	
[X] Droit des successions	
[X] Droit des sociétés	
[X] Contrôle de la régularité des jeux de hasard	
[X] Protection des personnes vulnérables	
[] Autres	
Commentaires	_
9.1.3 TIC, organisation de la profession et formation	
194-3. Les notariats utilisent-ils des systèmes TIC spécialis	sés dans leur activité ?
[X] Dans leurs relations avec l'État (par exemple, tribunaux, registres, chambro	es de commerce, autorités fiscales)
[X] Dans leurs relations avec leurs clients	
[X] Dans leurs relations avec d'autres notaires (par exemple, visioconférence,	système d'échange de documents)
Commentaires	
194-4. Quels sont les registres informatisés que les notaire	s peuvent consulter ?
[X] Registre foncier	
[X] Registre du commerce	
[X] Registre de l'état civil/ de la population	
[X] Registre en matière de droit des successions/ en matière familiale	
[] Tout autre registre (veuillez préciser)	
[] Aucun	
Commentaires	

194-5. Existe-t-il des registres/infrastructures d	le registres gérés par le	e notaries ?
() Oui		
(X) Non		
Commentaire - Dans l'affirmative, veuillez préciser :		
194-6. Dans quels registres informatisés les no	taires peuvent-ils mod	lifier les données (directeme
ou indirectement via une demande en ligne)?		
	Modification directe	Modification indirecte via une demande en ligne
Registre foncier	() Oui (X) Non	(X) Oui () Non
Registre du commerce	() Oui (X) Non	(X) Oui () Non
Registre de l'état civil/ de la population	() Oui (X) Non	(X) Oui () Non
Registre en matière de droit des successions/ en matière familiale	() Oui (X) Non	(X) Oui () Non
Tout autre registre (veuillez préciser)	() Oui (X) Non	(X) Oui () Non
Aucun	() Oui () Non [X] NAP	() Oui () Non [X] NAP
Commentaires		
194-7. Quels sont les outils TIC utilisés par les	notaires dans leurs re	lations avec leurs clients?
[X] Visioconférence (par exemple, conseils numériques)		
[X] Acte électronique		
[] Identification numérique		
[X] Archivage numérique		
[] Autre, veuillez préciser		
[] Aucun		
Commentaires		
94-8. Qui est responsable pour gérer les archi	ves numériques?	
[X] Notariat/ organisme professionnel		
[] Autres autorités publiques		
[] Autre entité (veuillez préciser)		
Commentaires		

(X)Oui		
() Non		
Commentaires		
196. Si oui, quelle est l'autorité chargée de s	superviser et de contrôler	les notaires (plusieurs
options possibles)?		
[X] une instance professionnelle		
[] le tribunal		
[X] le ministère de la Justice		
[X] le procureur		
[] autre (veuillez préciser) :		
Commentaires		
196-1. Existe-t-il un système de formation conti	inue générale pour les no	taires ?
(X)Oui	-	
() Non		
Commentaires		
196-2. Les notaires bénéficient-ils d'une format	ion en matière de :	
170-2. Les notaires beneficient-ins d'une format	Oui	Mari
	Oui	Non
Droit européen	(X)	()
Droit d'un autre Etat membre (programmes de formation transfrontaliers)	(X)	()
Commentaire - Si oui, veuillez indiquer les types (par exemple, con activités de formation :	urs traditionnels, e-learning, webin	aire) et les grands thèmes des
I1. Veuillez indiquer les sources des réponses au	ux questions de cette par	tie
Sources: National Council of Notaries (Consiglio Nazionale	del Notariato)	
10.Interprètes judiciaires		
10.1. Précisions sur la profession d'interprète jud	iciaire	
10.1.1Statuts des interprètes judiciaires		•
197. Le titre d'interprète judiciaire est-il protégé		

195. Existe-t-il un système de supervision et de contrôle de l'activité des notaires ?

(X)Oui
() Non
Commentaires
198. La fonction d'interprète judiciaire est-elle réglementée par des normes juridiques?
(X) Oui
() Non
Commentaires
199. Nombre d'interprètes judiciaires enregistrés :
[]
[X]NA
[]NAP
Commentaires
200. Existe-t-il des critères relatifs à la qualité de l'interprétation dans les tribunaux ?
() Oui
(X) Non
Commentaires - Si oui, veuillez préciser (par exemple avoir passé avec succès un examen particulier) :
201. Les tribunaux sont-ils responsables de la sélection des interprètes judiciaires ?
[] Oui, pour les recruter et/ou les nommer pour un mandat d'une certaine durée
[X] Oui, pour les recruter sur une base ad hoc en fonction des besoins d'une procédure spécifique
[] Non, veuillez préciser quelle autorité est responsable de la sélection
Commentaires
J1. Veuillez indiquer les sources des réponses aux questions de cette partie
Sources: Ministry of Justice
11.Experts judiciaires
11.1.Profession d'expert judiciaire
11.1.1Statuts des experts judiciaires

202. Dans votre système, quels types d'experts judiciaires peuvent être impliqués dans des procédures judiciaires (réponses multiples possibles) :

[X] Experts désignés par les parties au soutien de leur argumentation mais tenus envers un tribunal par une obligation d'indépendance et d'impartialité

[X] Experts nommés par le tribunal ou une autre autorité indépendante des parties
[] Autres systèmes d'expertise judiciaire, veuillez préciser
Commentaire - Veuillez préciser qui propose et qui nomme un expert dans une affaire déterminée.
202-1. Existe-t-il des listes ou toute autre forme d'enregistrement officiel, pour les experts ?
(X)Oui
() Non
Commentaires
202-1-1. Si oui, la liste est-elle établie au plan (réponses multiples possibles) :
[] national
[] par circonscription administrative ou état fédéré
[X] par circonscription judiciaire
[] autre
Commentaire - Veuillez fournir tout autre commentaire concernant ces listes ou bases de données d'experts si elles existent (par exemple s'expert prête-t-il serment ? comment sont évaluées ses compétences ? par qui ?) : Additional information on this topic can be found here: https://www.giustizia.it/giustizia/it/mg_3_4_1.page
202-1-2. Ces listes sont elles accessibles au public :
() Oui sur Internet
(X)Oui
() Non
Commentaires
202-2. Quelle autorité est compétente pour l'enregistrement des experts judiciaires ?
[] Le Ministère de la Justice
[X] Les tribunaux
[] Un organe administratif
[] Un organisme indépendant (association d'experts judiciaires)
[] Autre
Commentaire - Veuillez préciser également les critères d'enrégistrement :
202-3. L'enregistrement des experts judiciaires est-il limité dans le temps ?
() Oui, pour combien de temps
(X) Non
Commentaires
202-4. Dans une affaire, peut-on désigner un expert non inscrit sur la liste ou non enrégistré?
(X) Oui
() Non
Commentaire - Si oui, dans quels cas ? Judges are bound to appoint experts who are on the list. However, the judge due to the relationship

of trust between him/her and the expert has obligation to motivate the choice.	the opportunity to appoint exp	erts not in the list. Howeve	er, in this case the judge ha	s an
203. Le titre d'expert judiciaire	est-il protégé ?			
(X) Oui	1 0			
() Non				
Commentaires - Le cas échéant, veuillez inc	diquer en quoi consiste cette pr	rotection:		
203-1. L'expert judiciaire a-t-il	une obligation de for	mation ?		
_oo _oo_oooooooooooooooooooooooooooooo			on de formation	
Formation initiale		() Ou (X) No		
Formation continue		() Ou (X) No		
Commentaires Judicial experts are profession comes a specific association which may or a scope of the judiciary. In other words, there	may not provide specific forms is no training provided to exp	of training. However, suc		
203-2. Si oui, cette formation c	oncerne-t-elle:			
[] la procédure judiciaire				
[] le métier de l'expert				
[] autre				
Commentaires				
204. La fonction d'expert judic	iaire est-elle réglemer	tée par des normes	juridiques?	
(X)Oui				
() Non				
Commentaires				
204-1. A l'occasion d'une miss signaler ses éventuels conflits d	-	, l'expert judiciaire	est-il dans l'obliga	ation de
(X)Oui				
() Non				
Commentaire - Si oui, veuillez préciser :				
205. Nombre d'experts judiciai	res accrédités ou enre	gistrés :		
1 3	Total	Hommes	Femmes	
Nombre d'experts	[X]NA []NAP	[X] NA [] NAP	[X] NA [] NAP	

Commentaires

206-1. Nombre d'affaires pour lesquelles une expertise a été ordonnée par un juge ou requise par les parties

	Nombre d'affaires
Total (1+2+3+4)	
	[X] NA
	[] NAP
1.Affaires civiles et commerciales litigieuses	
	[X] NA
	[] NAP
2.Affaires administratives	
2.Arranes auministratives	[X] NA
	[] NAP
3.Affaires pénales	
3.Arranes penaies	[X] NA
	[] NAP
4.Autre affaires	
4.Aute attaites	[] NA
	[X]NAP

Commentaires

205-1. Qui détermine le montant de la rémunération de l'expert ?

	-	
	En matière civile/administrative	En matière pénale
Défini par la loi/règlement ou réglementation spéciale	(X)Oui	(X)Oui
	() Non	() Non
	[] NAP	[]NAP
Défini par le tribunal/juge	() Oui	() Oui
-	(X) Non	(X) Non
	[] NAP	[]NAP
Defini par le ministère de la Justice ou un autre ministère	(X)Oui	(X)Oui
(fixant un tarrif par exemple)	() Non	() Non
,	[] NAP	[]NAP
Salaire de fonctionnaire public (dans le cas d'un médecin	() Oui	() Oui
légiste ou un autre spécialise qui est un fonctionnaire	() Non	() Non
public)	[X] NAP	[X] NAP
Librement négocié entre l'expert et les parties	(X)Oui	(X)Oui
	() Non	() Non
	[] NAP	[] NAP
Autre	() Oui	() Oui
	() Non	() Non
	[X] NAP	[X] NAP

Commentaire - Si « Autre », veuillez préciser :

206. Existe-t-il des dispositions impératives pour les experts judiciaires concernant :

Oui	Non

Délais pour présenter le rapport d'expertise	(X)	()
Qualité de l'expertise	(X)	()
Autre	()	(X)
[] NAP		
Commentaire - Si oui, veuillez préciser et fournir des détails d	ans l'hypothèse où de possib	oles sanctions existent :
207-1. Le juge ou un autre organe contrôle-t	-il le déroulement de	es opérations d'expertises ?
(X)Oui		
() Non		
Si oui, veuillez préciser :		
207-2. Les associations d'experts sont-elles i	impliquées dans :	
[] Le processus de sélection		
[] La formation initiale ou continue		
[] Les procédures disciplinaires		
[X] NAP		
Commentaires		
T74 T7 '11 ' 1' 1 1 1 /	.• 1	
K1. Veuillez indiquer les sources des répons Sources : Ministry of Justice	es aux questions de	cette partie
	es aux questions de	cette partie
Sources: Ministry of Justice 2.Les réformes dans le système judiciaire 2.1.Réformes envisagées 12.1.1Réformes		
Sources : Ministry of Justice 2.Les réformes dans le système judiciaire 2.1.Réformes envisagées	elatives au débat act	uel dans votre pays en ce qui
Sources: Ministry of Justice 2.Les réformes dans le système judiciaire 2.1.Réformes envisagées 12.1.1Réformes 208. Pouvez-vous fournir des informations re	elatives au débat act	uel dans votre pays en ce qui
Sources: Ministry of Justice 2.Les réformes dans le système judiciaire 2.1.Réformes envisagées 12.1.1Réformes 208. Pouvez-vous fournir des informations reconcerne le fonctionnement de la justice ? D	elatives au débat act	uel dans votre pays en ce qui
Sources: Ministry of Justice 2.Les réformes dans le système judiciaire 2.1.Réformes envisagées 12.1.1Réformes 208. Pouvez-vous fournir des informations reconcerne le fonctionnement de la justice ? D 208-1. Programmes de réforme généraux	elatives au débat act	uel dans votre pays en ce qui
Sources: Ministry of Justice 2.Les réformes dans le système judiciaire 2.1.Réformes envisagées 12.1.1Réformes 208. Pouvez-vous fournir des informations reconcerne le fonctionnement de la justice ? D 208-1. Programmes de réforme généraux [X] Oui (programmé)	elatives au débat act	uel dans votre pays en ce qui
Sources: Ministry of Justice 2.Les réformes dans le système judiciaire 2.1.Réformes envisagées 12.1.1Réformes 208. Pouvez-vous fournir des informations reconcerne le fonctionnement de la justice? D 208-1. Programmes de réforme généraux [X] Oui (programmé) [] Oui (adopté)	elatives au débat act	uel dans votre pays en ce qui

Page 120 sur 126

The Senate approved the enabling act setting forth the civil justice reform on September 21, 2021. The text should become final and effective once approved by Chamber of Deputies. With the exception of the urgent provisions included in the act (which should be directly effective), the reform should enter fully into effect with the adoption of implementing legislative decrees within a year from entry into force of the enabling act.

The civil justice reform envisages changes in, among others, the following areas: (i) ADR means; (ii) ordinary and simplified first instance proceedings; (iii) digital tools in civil proceedings; (iv) proceedings before the courts of appeal and the Supreme Court; (v) labour disputes; (vi) enforcement proceedings; (vii) court-appointed experts; (viii) the judicial office (ufficio per il processo); (ix) a unified proceedings in family matters; and (x) a court for persons, minors and families.

On September 23, 2021, the Senate approved the enabling act setting forth the criminal justice reform, already approved by Chamber of Deputies on August 3, 2021. The law will come into force after its publication in the Official Gazette, scheduled for the next few days. With the exception of the urgent provisions included in the act (which are meant to be directly effective), the reform should enter fully into effect with the adoption of implementing legislative decrees within a year from entry into force of the enabling act. In order to deflate and accelerate criminal proceedings, the criminal justice reform envisages provisions to simplify and streamline the system of documents and notifications; to develop interventions for the stage of investigations and of preliminary hearing aimed at ensuring more certain and tighter timetables; to extend the possibility of resorting to alternative procedures and incentive of the related benefits; to set up schemes to ensure a greater selectivity with regard to prosecution and to the access to trial debates, both in the first and in the second instance proceedings; to ensure a greater smoothness of the first instance trial: to provide for a reasonably selective access to appeal proceedings; to fix the terms of duration of proceedings, allowing for appropriate mechanisms of adaptation to possible specificities of each judicial office. Furthermore, measures designed to ensure a more substantial reduction in the number of proceedings are envisaged by means of intervening on: the conditions for prosecuting criminal offences; the possibility of extinction for some kinds of offences through restorative conduct protecting the victims; extension of the application of the legal arrangement of the particular tenuousness of the offence. In this perspective the statute of limitation for criminal offences is placed in a more efficient and rational framework, where it is no longer the only possible remedy in case of unreasonable length of proceedings. INSOLVENCY: "On August 24th, 2021 the Italian Government approved Decree-Law No. 118/2021. The new law has:

- Postponed to May 16th, 2022 the entry into force of Legislative Decree No. 14/2019, except for certain provisions which help negotiating the restructuring process (convenzione di moratoria, accordi di ristrutturazione ad efficacia estesa, accordi di ristrutturazione agevolati). - Provided for a new instrument, called "composizione negoziata", to help enterprises that are, or could be, in financial difficulty. The "composizione negoziata" established by Decree-Law No. 118/2021 is an early warning mechanism. It is available in case of financial difficulty or in case of remediable crisis and it encourages the debtor to assess any difficulties at an early stage. It is conceived as a voluntary mechanism that helps the entrepreneur to negotiate with his creditors and any parties involved in the process of

as a voluntary mechanism that helps the entrepreneur to negotiate with his creditors and any parties involved in the process of restructuring. It should benefit in particular micro and small enterprises (which usually do not have professionals specialized in business restructuring).

The new law also provides for a platform accessible from the website of every Chamber of commerce. The "composizione negoziata" works through the platform which indicates: all relevant information about the "composizione negoziata"; a checklist to help the entrepreneur conceive the restructuring plan; the forms to request the appointing of the Expert; a "viability test" that can be taken by every enterprise even before requesting the appointment of the Expert. The Expert helps the entrepreneur to carry out negotiations with creditors and other interested parties. As a first step, he or she assesses the viability of the enterprise, summons the entrepreneur to discuss the restructuring strategy, if possible, and gives advice about the entrepreneur's plan, if necessary. Subsequently, the Expert starts the negotiations with the other interested parties in the presence of the debtor. The negotiations can last up to 18 months, at the outcome of which the entrepreneur can reach an agreement with some or all the creditors or file with the Court a request for one of the restructuring proceedings provided by the insolvency law (ADR, CP, piano attestato di risanamento, sovraindebitamento). If, during or following the negotiations, the enterprise proves to be not viable, the debtor shall file a request for bankruptcy. When a deal is reached with the creditors, the law provides for fiscal benefits for the enterprise and protects the interested parties from avoidance actions in subsequent insolvency proceedings.

208-2. Budget

[] Oui (programmé)
]] Oui (adopté)
]] Oui (mis en oeuvre durant l'année de référence +1)
[]	X] Non

Si oui, veuillez préciser :

208-3. Tribunaux et ministère public (par exemple pouvoir et organisation, modifications structurelles -par exemple la réduction du nombre des tribunaux- (implantations géographiques), compétences des tribunaux, gestion et méthodes de travail, technologies de l'information, arriéré judiciaire et efficacité, frais de justice, rénovation et construction de nouveaux bâtiments)

	X] Oui (programmé)
[] Oui (adopté)
[] Oui (mis en oeuvre durant l'année de référence +1)
[] Non
Γ] NA

Si oui, veuillez préciser: The civil justice reform envisages a number of changes in this respect, including:

- -The establishment in tribunals, courts of appeals and the Supreme Court of organisational structures called ufficio per il processo, to support judges in performing their tasks and, thus, reduce the backlog and increase efficiency in the administration of justice;
- -The establishment of a tribunal for persons, minors and families competent to deal with most matters concerning family law and persons;
- -A substantial strengthening of IT tools and their use in the administration of justice, which is pursued, among others, by imposing a greater use of digital filings for submissions and documents, by recruiting specialised IT personnel in judicial offices and by admitting remote hearings on a stable basis;
- -A reduction of the cases in which the tribunal rules as a panel, an increase of the cases falling under the competence of the giudice di pace and the provision that appeal proceedings are directed by the investigating judge (consigliere istruttore) rather than the panel.
- -With regard to the criminal justice reform, it envisages a number of measures in order to intervene on the internal management of resources (also in consideration of the new "office for trials" [ufficio per il processo]), on the current scarcity of resources (judges and judicial officers) and on the shortage of funds to support the expenditure, on the standardisation and interoperability of the various modules for digitisation of documents and procedures, on professional training for magistrates, lawyers and officers.

ADMINISTRATIVE JUSTICE

- -Regarding public procurement, to fasten the procedure, in 2020, the rule to adopt generally the decision of cases with simplified judgment to be delivered in 15 days has been introduced (1.d. 76/2020, converted into 1.78/2020)
- -According to the Recovery plans, a huge programme of decrease of backlog has been adopted with an increase of number of administrative functionaries (to be recruited), new management and working methods. In particular, the Office of the process has been strengthened with the provision of new tasks and responsibilities.(l.d. 80/ converted into law 113/2021)
- -In order to decrease the backlog, the possibility to celebrate online special hearings dedicated to eldest cases has been introduced in 2021. .(art. 87, 5th paragraph, introduced by l.d. 80/ converted into law 113/2021)
- -In order to avoid the creation of new backlog, some new provisions have been introduced in the administrative code trial. For example, the immediate decision of the easiest cases in chamber, with simplified judgment; the necessity to motivate about exceptional reasons justifying the postponing of the case to another hearing (art. 72 bis administrative code trial introduced by l.d. 80/ converted into law 113/2021)

208-4. Accès à la justice et aide judiciaire

	X] Oui (programmé)
[] Oui (adopté)
[] Oui (mis en oeuvre durant l'année de référence +1
[] Non
[] NA

Si oui, veuillez préciser: The civil justice reform aims to strengthen alternative dispute resolution means, without encroaching the right to access justice. Hence, for example, the reform aims to strengthen the mandatory mediation system in force in Italy, but also assists the

parties financially by extending legal aid to mediation and assisted negotiation and by introducing fiscal incentives.
208-5. Conseil supérieur de la magistrature
[] Oui (programmé)
[] Oui (adopté)
[] Oui (mis en oeuvre durant l'année de référence +1)
[X] Non
[] NA
Si oui, veuillez préciser :
208-6. Professionnels de la justice (juges, procureurs, avocats, notaires, agents d'exécution, etc.)
organisation, formation, etc.
[] Oui (programmé)
[] Oui (adopté)
[] Oui (mis en oeuvre durant l'année de référence +1)
[X] Non
[] NA
Si oui, veuillez préciser :
208-7. Parité hommes/ femmes
[X] Oui (programmé)
[] Oui (adopté)
[] Oui (mis en oeuvre durant l'année de référence +1)
[] Non
[] NA
Si oui, veuillez préciser: A plan for gender balance for 2021-2023 in the administrative justice has been approved Regarding the recruitment of personnel for the enforcement of the Recovery plan, the necessity to respect gender equality has been emphasized (art. 17 quater law decree 80/2021, converted in law 113/2021).
208-8. Réformes en matière civile, pénale et administrative, de conventions internationales et
d'actes de coopération
[X] Oui (programmé)
[] Oui (adopté)
[] Oui (mis en oeuvre durant l'année de référence +1)
[] Non
[] NA
Si oui, veuillez préciser : See 208-1
208-9. Exécution des décisions de justice et en particulier décisions contre les autorités publiques
[X] Oui (programmé)
[] Oui (adopté)

[] Oui (mis en oeuvre durant l'année de référence +1)
[] Non
Si oui, veuillez préciser: The civil justice reform aims at enhancing and reinforcing the respect of judicial orders by intervening on the grounds for requesting a suspension of the enforceability of orders and, more generally, on the complex system of the enforcement process. To this end, the reform envisages: 1. Strengthening the regulation of measures on provisional enforcement of judgments on appeal and, in particular, setting forth more stringent conditions to suspend the enforceability of a judgement under appeal as well as providing for administrative penalties if the appeal is declared inadmissible or manifestly unfounded; 2. Amending the enforcement process, including by (i) shortening procedural deadlines relating to the fulfilment of obligations prior to the issuance of an order of sale, (ii) introducing a private sale procedure to enable the debtor to place assets on the market directly, and (iii) granting the execution judge the power to order indirect coercion measures in order to compel compliance. The criminal justice reform aims at a faster and more efficient criminal trial, by reviewing the sanctions regime provided for offences and introducing an organic set of rules for restorative justice and for the office for criminal trial.
208-10. Médiation et autres mesures alternatives au règlement des litiges
[X] Oui (programmé)
[] Oui (adopté)
[] Oui (mis en oeuvre durant l'année de référence +1)
[] Non [] NA
Si oui, veuillez préciser: Strengthening alternative dispute resolution tools is one of the main objectives of the civil justice reform, which envisages important measures on mediation, assisted negotiation and arbitration. The reform envisages, inter alia: 1. Strengthening tax incentives relating to out-of-court dispute resolution procedures; 2. Harmonising and collecting in a consolidated law the legal regulation of out-of-court dispute resolution procedures; 3. Extending mandatory mediation, as a condition to accessing the courts, to a range of subject matters that typically involve stable relationships between the parties, who should thus be encouraged to find an amicable settlement; 4. Reforming the mediation procedure and the negotiation procedure, introducing more stringent requirements for public or private bodies to establish mediation bodies and improving training in ADR, in order to increase their effectiveness, awareness and quality; 5. Extending assisted negotiation to family disputes with the provision that agreements reached following assisted negotiation may also contain agreements on the transfer of immovable property with binding effects and may provide for the payment of the divorce allowance in a lump sum; 6. Strengthening the guarantees of impartiality and independence of the arbitrator; 7. Granting arbitrators the power to issue interim measures, subject to the agreement of the parties, while maintaining the judge's power to issue interim measures when the application is filed prior to the constitution of the arbitral tribunal.
208-11. Lutte contre la criminalité
[] Oui (programmé)
[X] Oui (adopté)

[] Oui (programmé)
[X] Oui (adopté)
[] Oui (mis en oeuvre durant l'année de référence +1)
[] Non
[] NA

Si oui, veuillez préciser: Important regulatory reforms have been adopted in implementation of European Union legislation, such as the Legislative Decree February 2, 2021, n. 9 Provisions for the adaptation of national legislation to the provisions of Council Regulation (EU) 2017/1939 of 12 October 2017 implementing enhanced cooperation on the establishment of the European Public Prosecutor's Office ('the EPPO'). Others are close to adoption, such as: -the adaptation of national legislation to Regulation (EU) 2018/1805 of the European Parliament and of the Council of November 14, 2018 on the mutual recognition of freezing and confiscation orders; -the implementation

of DIRECTIVE (EU) 2018/1673, relating to the fight against money laundering through criminal law;

-the implementation of DIRECTIVE (EU) 2016/343 OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL of 9 March 2016, on the strengthening of certain aspects of the presumption of innocence and the right to be present at trial in criminal proceedings; -the implementation of DIRECTIVE (EU) 2019/713 OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL of 17 April 2019 on combating fraud and counterfeiting of non-cash means of payment and replacing Council Framework Decision 2001/413/JHA THE EUROPEAN PARLIAMENT AND THE COUNCIL OF THE EUROPEAN UNION; -the implementation of DIRECTIVE - (EU) 2019/1937 OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL of 23 october 2019 on the protection of persons who report breaches of union law

208-12. Système pénitentiaire

-	NA
[]	X] Non
[] Oui (mis en oeuvre durant l'année de référence +1)
[] Oui (adopté)
[] Oui (programmé)

Si oui, veuillez préciser :

208-13. La justice adaptée aux enfants

[]	X] Oui (programmé)
[] Oui (adopté)
[] Oui (mis en oeuvre durant l'année de référence +1)
[] Non
[] NA

Si oui, veuillez préciser: The civil justice reform envisages several important innovations in the field of the family and minors, including by: 1. Creating a unified proceedings to adjudicate family matters and, in particular, most cases relating to minors falling within the competence of the ordinary court, the juvenile court and the tutelary judge. In these proceedings, among other things, the judge should be granted wide-ranging ex officio powers in matters where minors are involved and may request support by third-party experts or social services;

- 2.Regulating the proceedings leading to judicial measures to protect minors, with a view to protecting the minor and safeguarding the procedural rights of all parties involved;
- 3. Enabling the judge to appoint a special representative of the minor (curatore speciale del minore) in cases with a high degree of conflict, and to invest the special representative with specific substantive powers to carry out the judge's orders;
- 4. Transforming juvenile courts into a highly specialized court for persons, minors and families, supported by its judicial office made up of, among others, honorary judges;
- 5.Extending the possibility to pursue assisted negotiation procedures in matters relating to the custody and maintenance of children born out of wedlock.

208-14. La violence domestique

[]	X] Oui (programmé)
[] Oui (adopté)
[] Oui (mis en oeuvre durant l'année de référence +1)
[] Non
Г	1 NA

Si oui, veuillez préciser: The civil justice reform envisages specific provisions for the treatment of judgments in which gender-based or domestic violence is alleged, in order to ensure for such cases (i) appropriate safeguards and protection, (ii) the necessary procedures for

coordination with other judicial authorities, including investigators, (iii) shorter procedural deadlines as well as (iv) specific procedural and substantive provisions to avoid secondary victimization, including in case minors are involved. The criminal justice reform strengthens the protective measures of victims in criminal proceedings, extending the cases in which the victim has the right to be informed of the accused's release and introducing compulsory arrest in flagrancy of crime in case of violation of the measures of removal from the family home.

208-15. Nouvelles technologies de l'information et de la communication

[] Oui (programmé)	
[] Oui (adopté)	
[] Oui (mis en oeuvre durant l'année de référence +1)
[X] Non	
[] NA	
Si oui, veuillez préciser :	
out, veumez preciser.	
208-16. Autres	
*	
208-16. Autres	
208-16. Autres [] Oui (programmé))
208-16. Autres [] Oui (programmé) [] Oui (adopté))
208-16. Autres [] Oui (programmé) [] Oui (adopté) [] Oui (mis en oeuvre durant l'année de référence +1)

Si oui, veuillez préciser :